



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

LE POINT : LE SECTEUR DES SERVICES

Rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie

Le président

James Rajotte, député

JUIN 2008

39^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>

En vente : Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

LE POINT : LE SECTEUR DES SERVICES

**Rapport du Comité permanent
de l'industrie, des sciences et de la technologie**

Le président

James Rajotte, député

JUIN 2008

39^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

PRÉSIDENT

James Rajotte

VICE-PRÉSIDENTS

Paule Brunelle

L' hon. Dan McTeague

MEMBRES

André Arthur

L'hon. Scott Brison

Colin Carrie

L'hon. Mark Eyking

Peggy Nash

L'hon. Raymond Simard

Bruce Stanton

Dave Van Kesteren

Robert Vincent

GREFFIER DU COMITÉ

Michelle A. Tittley

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Daniel J. Shaw, analyste

Eleanor Fast, analyste

**LE COMITÉ PERMANENT DE
L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA
TECHNOLOGIE**

a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 20 novembre 2007, le Comité a entrepris une étude sur l'examen du secteur des services au Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT	XI
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE	3
Résultats économiques.....	3
Résultats du marché du travail	5
Résultats du secteur des entreprises.....	9
CHAPITRE 2 LE SECTEUR DES SERVICES	13
Contribution à l'économie et changement structurel	13
Résultats économiques.....	15
Services coopératifs.....	16
Résultats à l'exportation.....	17
Résultats sur le plan de l'emploi	18
Traitements et salaires.....	20
Innovation	21
CHAPITRE 3 DÉFIS ET RÉACTIONS	25
LES SERVICES FINANCIERS	25
1. Contribution à l'économie	25
2. Structure.....	25
3. Défis	26
4. Réactions	27
SERVICES IMMOBILIERS ET SERVICES DE LOCATION ET DE CRÉDIT-BAIL.....	27
1. Contribution à l'économie	27

2. Structure	27
3. Défis	28
4. Réactions	29
LES SERVICES PROFESSIONNELS	29
1. Contribution à l'économie	29
2. Structure	30
3. Défis	31
4. Réactions	32
LES SOINS DE SANTÉ	32
1. Contribution à l'économie	32
2. Structure	32
3. Défis	33
4. Réactions	33
LE COMMERCE DE DÉTAIL	34
1. Contribution à l'économie	34
2. Structure	34
3. Défis	34
4. Réactions	35
LA RESTAURATION	35
1. Contribution à l'économie	35
2. Structure	36
3. Défis	36
4. Réactions	36
VOYAGES ET TOURISME	36
1. Contribution à l'économie	36

2. Structure	37
3. Défis	37
4. Réactions	37
LES TRANSPORTS.....	38
1. Contribution à l'économie	38
2. Structure	38
A. Le camionnage.....	38
B. Le transport ferroviaire	39
C. Les transports aériens.....	39
3. Défis	39
4. Réactions	40
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS	40
1. Contribution à l'économie	40
2. Structure	41
3. Défis	41
4. Réactions	42
LA CULTURE.....	42
1. Contribution à l'économie	42
2. Structure	43
3. Défis	43
4. Réactions	44
LE JEU.....	44
1. Contribution à l'économie	44
2. Structure	44
3. Défis	44

4. Réactions	44
CHAPITRE 4 INSTRUMENTS DE POLITIQUE ET OPTIONS.....	45
Politiques du secteur des services.....	45
Politique du travail.....	46
Politique fiscale.....	51
Innovation, propriété intellectuelle et politiques en matière de technologie	53
Politiques relatives au commerce intérieur	57
Politique réglementaire	58
Politique relative à l'infrastructure	59
Politique frontalière nationale.....	59
Politique relative au commerce international	60
Politique culturelle.....	61
Politiques de santé.....	63
CONCLUSION	65
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	67
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	73
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	77
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	79
OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	81
OPINION DISSIDENTE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE	85

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

Le secteur des services est un élément vital de l'économie canadienne dont la part dans l'ensemble de l'activité économique et l'emploi augmente régulièrement, car la prestation de services croît beaucoup plus vite et de manière plus soutenue que la fabrication de marchandises. En effet, la part des services dans le PIB est passée de 58 p. 100 en 1975 à près de 70 p. 100 maintenant. En 2007, le secteur des services employait environ 12,9 millions de personnes, soit plus de 75 p. 100 du nombre total d'emplois et plus de 90 p. 100 des emplois créés depuis le début de l'explosion des prix des produits de base à la fin de 2002. Ainsi, l'économie canadienne traverse une période de profond changement structurel durable où les activités productrices de biens cèdent le pas aux services. Il importe donc que les décideurs suivent la situation de près et adaptent leurs stratégies et programmes à cette nouvelle structure économique.

Si le secteur des services a connu un essor spectaculaire ces dernières années, il n'est pas exempt de problèmes. Il fait notamment face à des pénuries de main-d'œuvre qui vont s'aggraver à mesure que la population vieillit, que le nombre des retraités augmente et que la population active rétrécit. Certains sous-secteurs éprouvent en sus des difficultés qui leur sont propres, comme celui du tourisme (organismes de voyages, hôteliers, centres de congrès, restaurants, organisateurs d'événements spéciaux, etc.), où la concurrence est très vive et qui est affecté par des événements à caractère politique et commercial comme l'appréciation du dollar canadien par rapport aux grandes devises étrangères, la flambée des prix du carburant, les longs temps d'attente à la frontière, et les malentendus au sujet des exigences relatives aux passeports.

Le Comité a effectué une étude approfondie des défis auxquels fait face le secteur des services. Il a commencé ses audiences en novembre 2007 et a entendu 60 témoins représentant les diverses facettes du secteur des services. Le présent rapport final reflète un large regard sur les possibilités et les défis du secteur des services et contient des recommandations sur la manière dont le gouvernement du Canada peut aider ce secteur à relever les défis. Le Comité estime que le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre ses recommandations dans les meilleurs délais.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont comparu devant le Comité ou qui lui ont envoyé un mémoire, de même que les membres du Comité et le personnel de celui-ci pour leur excellent travail dans le contexte de cette étude.

Le président du Comité,
James Rajotte

INTRODUCTION

En novembre 2007, le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes (ci-après appelé « le Comité ») a lancé une série d'audiences sur l'état du secteur des services au Canada. Il avait pour mandat de déterminer les forces de ce secteur et d'examiner les défis qu'il doit relever, d'apprécier son impact sur le reste de l'économie et l'emploi, et d'étudier les salaires moyens qu'on y observe. Enfin, le Comité devait s'interroger sur ce que le gouvernement du Canada peut faire pour renforcer ce secteur.

Le présent rapport final présente au gouvernement du Canada un aperçu de l'économie canadienne, en faisant ressortir les récents changements d'ordre structurel attribuables à la montée en flèche des cours des produits de base et à l'appréciation rapide du dollar canadien qui s'est ensuivie. Cet essor soudain des matières premières, et le niveau élevé des prix de l'énergie et des biens industriels qui en découle, ainsi que l'intégration de la Chine et des autres « économies émergentes » dans le système commercial international, qui a avivé la concurrence internationale au point de brider la progression des prix des produits industriels et des produits de consommation canadiens, ont suscité une amélioration des termes de l'échange pour le Canada. Par ailleurs, les investisseurs étrangers manifestent un intérêt nouveau pour le Canada. Tous ces facteurs se traduisent par une augmentation de la richesse et une économie qui croît à un rythme effréné depuis cinq ans. La croissance économique touche tous les secteurs de l'économie, celui des services comme celui des produits, sauf les industries sensibles à la valeur du dollar canadien comme le secteur manufacturier et le tourisme. L'emploi progresse, la création d'emplois atteint des niveaux spectaculaires et tant le taux d'emploi que le taux de chômage affichent des records inégalés depuis 33 ans.

Les services englobent à la fois des entreprises, d'une part, et le secteur public et le secteur bénévole, d'autre part. Le taux de croissance de ce secteur est en général supérieur d'un demi-point à celui de l'ensemble de l'économie depuis cinq ans, si bien que les services représentent maintenant près de 70 p. 100 de l'activité économique au Canada. En 2007, le secteur des services employait environ 12,9 millions de personnes et justifiait de plus de 75 p. 100 des emplois et de plus de 90 p. 100 de la création d'emplois depuis le début de l'envolée des produits de base à la fin de 2002.

La présente étude met l'accent sur les défis particuliers de plusieurs branches d'activité ou industries du secteur des services et sur les mesures prises pour les surmonter. Ces branches d'activité sont les suivantes :

- Services financiers;
- Services immobiliers, services de location et crédit-bail;

- Services professionnels;
- Soins de santé;
- Commerce de détail;
- Restauration;
- Voyages et tourisme;
- Transports;
- Technologies de l'information et des communications;
- Culture;
- Jeu.

Ce sont les pénuries de main-d'œuvre actuelles et prévues qui préoccupent le plus les témoins entendus, et de loin, mais de nombreux autres défis se présentent aux diverses industries observées.

Enfin, le Comité a analysé toutes les recommandations formulées par les témoins et s'est entendu sur plusieurs mesures fiscales et non fiscales qui, ensemble, forment un ensemble de recommandations au gouvernement du Canada sur la manière dont celui-ci peut aider le secteur des services à surmonter les problèmes qui se présentent à lui. Le Comité est convaincu que la mise en œuvre des mesures qu'il recommande aidera le secteur des services à contribuer pleinement à l'économie canadienne.

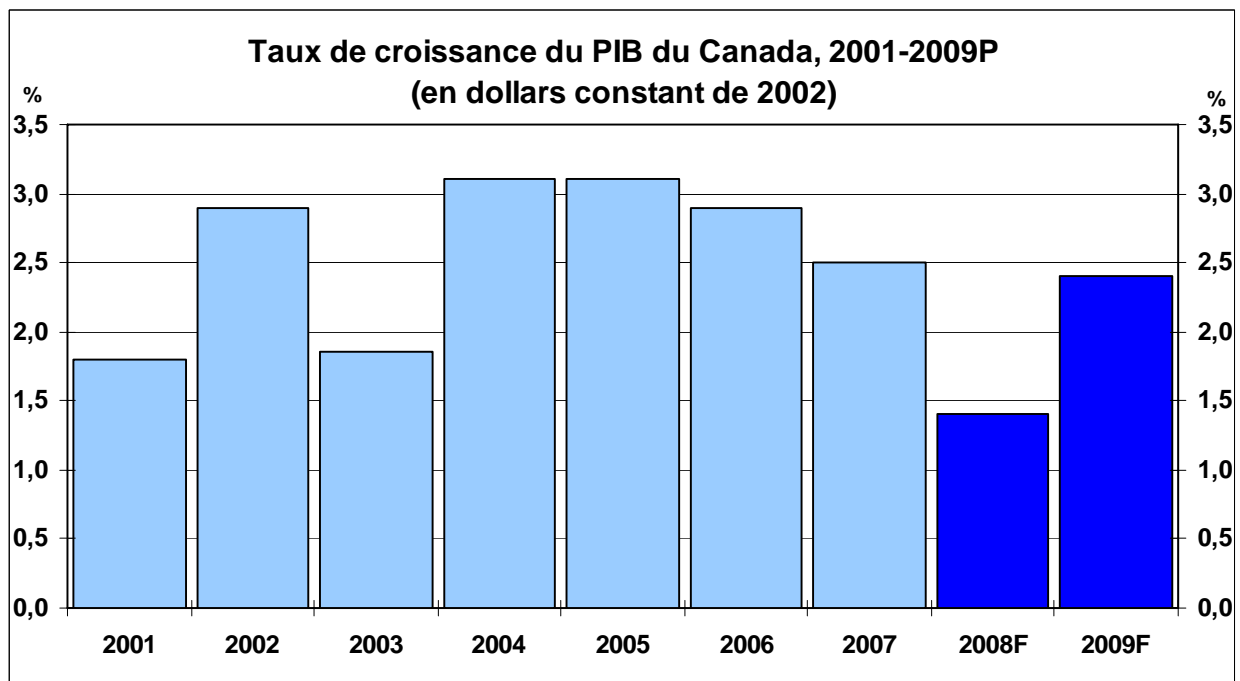
CHAPITRE 1

VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE

Résultats économiques

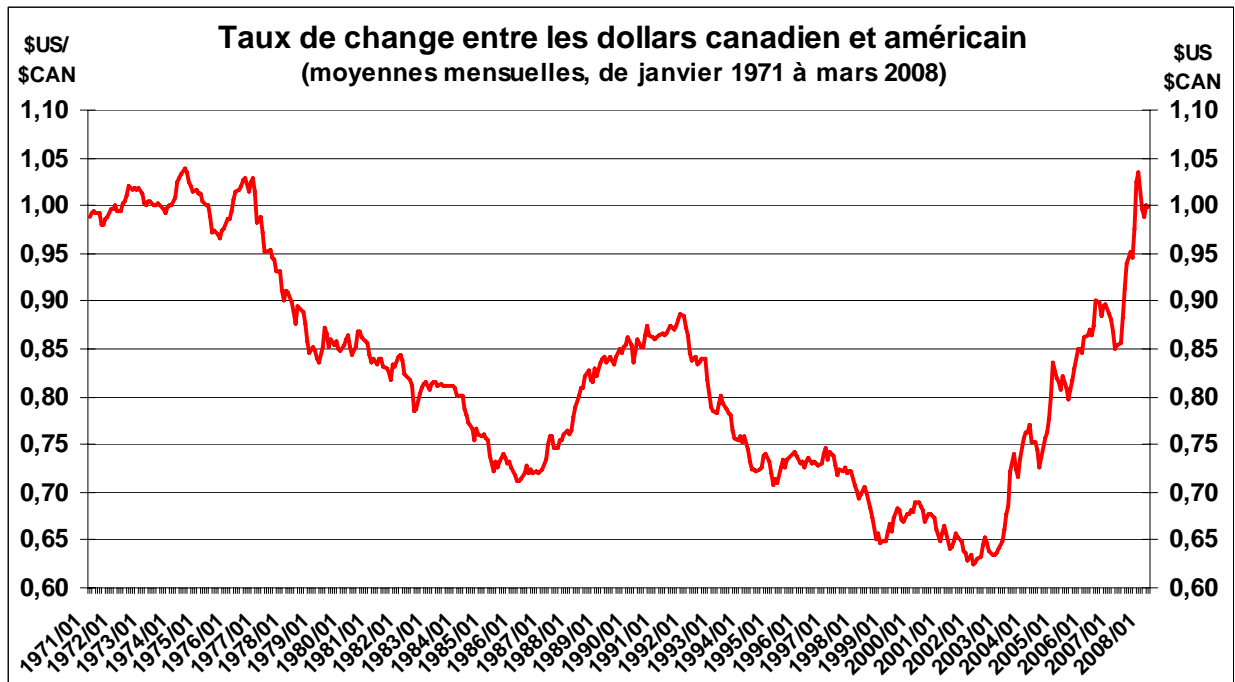
L'économie canadienne a affiché une croissance robuste ces dernières années. Le PIB réel du Canada — c'est-à-dire son produit intérieur brut (PIB) nominal corrigé de l'inflation — a progressé au cours de cinq des six dernières années au rythme moyen de près de 3 p. 100 par année (voir le graphique 1). Diverses raisons expliquent cet excellent rendement économique — et une demande intérieure qui demeure ferme n'est pas la moindre —, mais le facteur le plus important et le plus étonnant est sans doute l'expansion économique rapide que l'on observe dans le monde depuis 2003, et plus particulièrement en Chine, en Inde et dans l'Asie du Sud-Est. Selon Consensus Economics, la croissance économique réelle a été en moyenne d'environ 3,5 p. 100 par année entre 2003 et 2007. Toutefois, dans les pays asiatiques énumérés plus haut, la croissance économique réelle a été de plus du double de la moyenne mondiale. Ces excellents résultats économiques sont largement attribuables à la demande asiatique de produits de base pour l'industrie. Or, le Canada est bien placé pour répondre à cette demande, et il possède un avantage comparatif à l'égard de ces produits, notamment pour ce qui concerne l'énergie et les métaux de base.

Graphique 1



Source : Banque du Canada, Mise à jour du Rapport sur la politique monétaire, avril 2008.

Graphique 2



Source : Banque du Canada (http://www.banqueducanada.ca/fr/taux/can_us_lookup-f.html).

Il n'est pas douteux que les « économies émergentes » comme celles de la Chine et de l'Inde, sont à l'origine d'une demande importante de produits industriels et d'une augmentation considérable des prix des produits de base exportés par le Canada, mais elles sont aussi des concurrents de plus en plus importants pour un certain nombre de produits industriels et de consommation. En fait, la baisse très nette des prix des importations canadiennes — lesquelles proviennent de plus en plus d'Asie —, qui a freiné la hausse des prix des produits intérieurs a été l'effet économique le plus évident et le plus durable, sur les marchés canadiens, de l'intégration de ces « économies émergentes » au système commercial mondial. C'est ainsi que les termes de l'échange pour le Canada, c'est-à-dire le rapport entre le prix de ses exportations et celui de ses importations, se sont améliorés de façon marquée pendant cette période¹, ce qui a entraîné une appréciation rapide et importante du dollar canadien par rapport à de nombreuses devises, le dollar américain surtout. En outre, cette amélioration marquée des termes de l'échange pour le Canada semble avoir été à l'origine d'un intérêt accru de la part des investisseurs étrangers pour le Canada. Si, durant les deux dernières décennies du XX^e siècle, l'investissement direct canadien à l'étranger (IDE) a été supérieur à l'investissement direct étranger au Canada, faisant de celui-ci, en 1997, un exportateur net de capitaux pour la première fois depuis la fondation du pays, c'est maintenant l'inverse que l'on observe. En raison de l'acquisition de grandes sociétés canadiennes de ressources naturelles par des

1 Le cycle le plus immédiat a débuté au quatrième trimestre de 2001. Les termes sont passés d'un indice (établi à 100 en 2002) de 97,8 à 122,5 au quatrième trimestre de 2007. Il y a donc eu une augmentation de 25,3 p. 100 en six ans.

intérêts étrangers à partir de 2006, le Canada a enregistré des entrées nettes d'IDE de 27 milliards de dollars en 2006 et de 62,3 milliards de dollars en 2007. Ces entrées nettes de capitaux ont sans aucun doute soutenu l'appréciation du dollar canadien qui, depuis deux ans, a été stimulée par l'amélioration des termes de l'échange. Tout compte fait, la valeur du dollar canadien a augmenté de 78,5 p. 100 en six ans seulement, hausse sans précédent depuis que, en 1971, le gouvernement fédéral a décidé de laisser flotter le dollar (voir le graphique 2)².

La Banque du Canada prévoit, de plus, des taux de croissance du PIB réel national de 1,4 p. 100 en 2008 et de 2,4 p. 100 en 2009. Ces prévisions, établies en avril 2008, supposent des taux de croissance du PIB réel des États-Unis de 1,0 p. 100 en 2008 et de 1,7 p. 100 en 2009. Ce sont là des taux de croissance positifs du PIB réel américain, mais la Banque du Canada admet qu'il est bien possible que le marasme récent du marché américain du logement, la baisse du niveau de confiance des consommateurs américains, et le double déficit du budget du gouvernement fédéral américain et du compte courant des États-Unis fassent entrer l'économie américaine en récession au premier trimestre, voire au premier semestre de 2008. Ces projections, par conséquent, laissent croire à une reprise économique durant le second semestre ou les trois derniers trimestres de 2008, mais elles ralentiront quand même davantage les exportations canadiennes aux États-Unis (ce que fait déjà la valeur élevée de la devise canadienne) au cours des deux années à venir.

Nombre de conjoncturistes souscrivent, de façon générale, à ces prévisions. Cependant, force est d'admettre qu'il existe une variété d'opinions. Ainsi, tout en reconnaissant la possibilité d'une récession économique aux États-Unis, le Conference Board du Canada fait preuve d'un peu plus d'optimisme dans ses projections relatives au taux de croissance du PIB réel états-unien, qui atteindrait selon lui 1,6 p. 100 en 2008 et 2,5 p. 100 en 2009, ce qui entraînerait le maintien d'une croissance plus élevée du PIB réel canadien, qui s'élèverait à 2,2 p. 100 en 2008 et à 3,0 p. 100 en 2009.

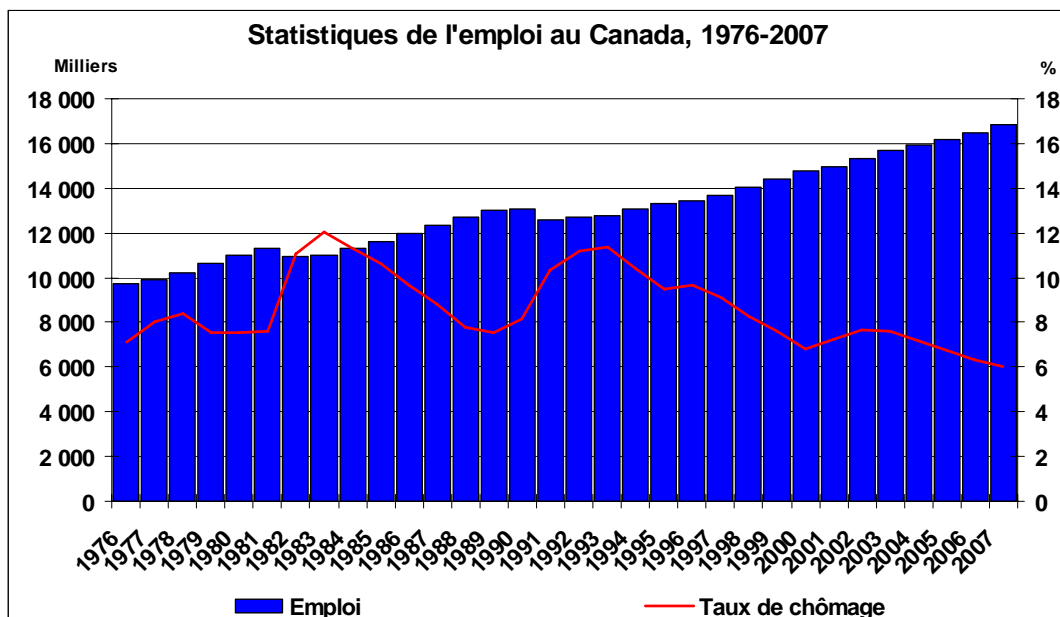
Résultats du marché du travail

Étant donné que le PIB réel du Canada augmente de façon rapide et constante depuis plusieurs années, il n'est pas étonnant que le marché du travail du Canada ait également affiché de bons résultats pendant cette période. Le niveau général de l'emploi a augmenté, le nombre d'emplois passant de 15,6 millions en janvier 2003 à 17 millions en décembre 2007, ce qui correspond à une progression de 1,4 million ou de 9 p. 100 en cinq ans seulement (voir le graphique 3). La progression de l'emploi a donc été spectaculaire, plus de 280 000 emplois par année en moyenne ayant été créés durant cette période. Le taux d'emploi a également augmenté régulièrement pour atteindre 63,9 p. 100 en mars 2008, tandis que le taux global de chômage au Canada s'est maintenu juste en dessous

2 La comparaison est établie entre le dénominateur de 61,79 ¢US, valeur du 21 janvier 2002, et le sommet de 1,1030 \$US atteint le 7 novembre 2007.

de 6 p. 100 pendant les six derniers mois, tombant même à 5,8 p. 100 avant de revenir à 6 p. 100 en mars 2008 — jamais depuis 33 ans le taux d'emploi n'avait été aussi élevé, et le chômage aussi bas.

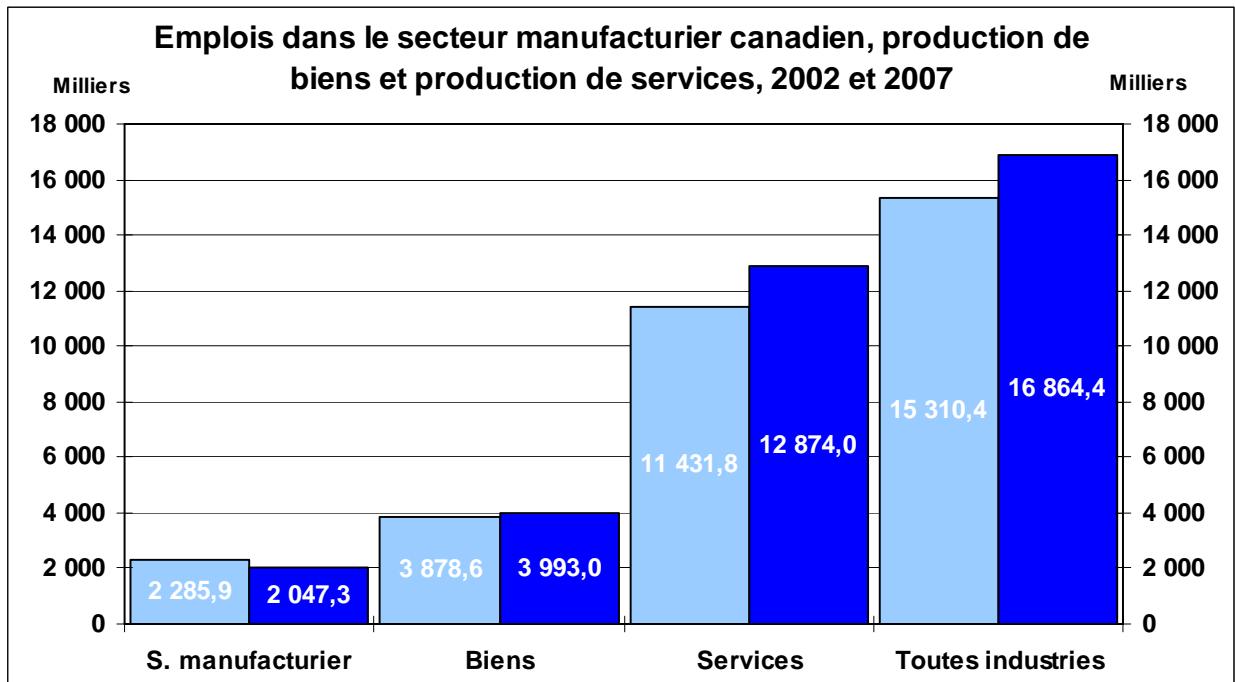
Graphique 3



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, dates diverses.

Cette croissance de l'emploi s'est manifestée dans toute l'économie à l'exception du secteur manufacturier (voir les graphiques 4 et 5). Dans le secteur des services, le nombre d'emplois est passé de 11,4 millions en 2002 à 12,9 millions en 2007, ce qui représente une hausse de 14,1 p. 100. Le secteur de la production de biens comprend aussi bien le secteur manufacturier que l'agriculture, les ressources naturelles, les services publics et la construction. L'emploi dans le secteur manufacturier s'est replié de son sommet de 2,3 millions atteint en novembre 2002, glissant à 2 millions en mars 2008, ce qui s'est traduit par la perte d'environ 352 900 travailleurs, soit 15,1 p. 100 de la main-d'œuvre occupée du secteur en novembre 2002. Cependant, l'agriculture, les ressources naturelles, les services publics et la construction ont largement compensé ces pertes, le nombre d'emplois du secteur de la production de biens passant d'environ 3,9 millions en 2002 à quelque 4 millions en 2007, ce qui donne une progression de 2,3 p. 100.

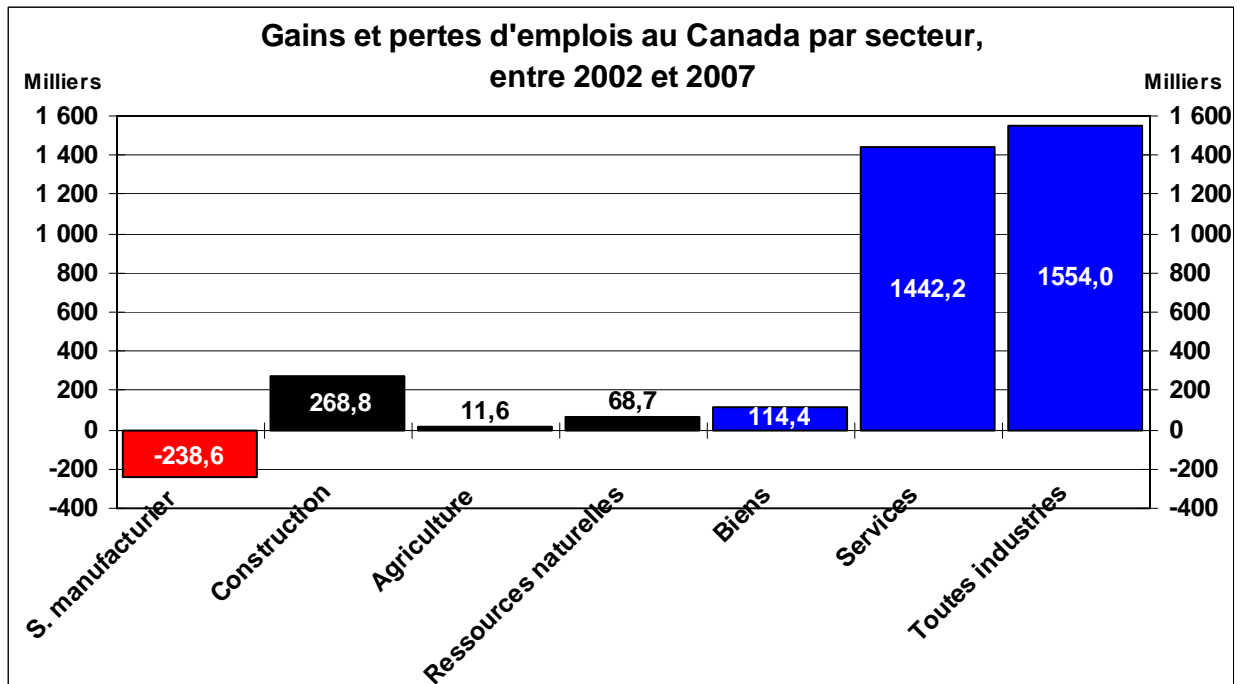
Graphique 4



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, dates diverses.

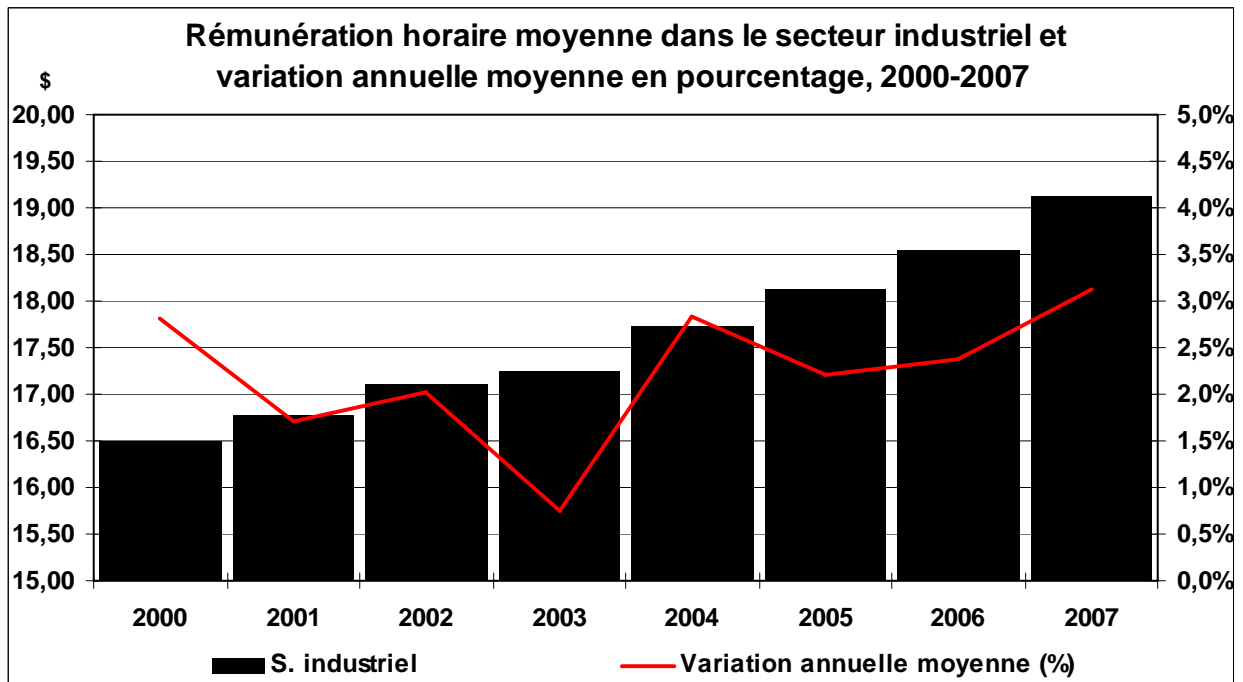
L'offre relativement faible de main-d'œuvre (par rapport au passé) sur le marché du travail du Canada a en outre entraîné une bonification rapide des salaires et avantages sociaux. La rémunération moyenne dans l'industrie est passée de 16,49 \$ à 19,13 \$ entre 2000 et 2007, ce qui représente une hausse annuelle moyenne de 2,1 p. 100 (voir le graphique 6). On peut même dire que la rémunération horaire au Canada augmente beaucoup plus rapidement depuis le début de l'« essor des produits de base »; elle a en effet progressé en moyenne de 2,6 p. 100 par année depuis quatre ans. Comme l'inflation des prix a été en moyenne de 2 p. 100 pendant cette période, les travailleurs canadiens profitent d'augmentations notables de leurs revenus réels depuis 2003.

Graphique 5



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, dates diverses.

Graphique 6

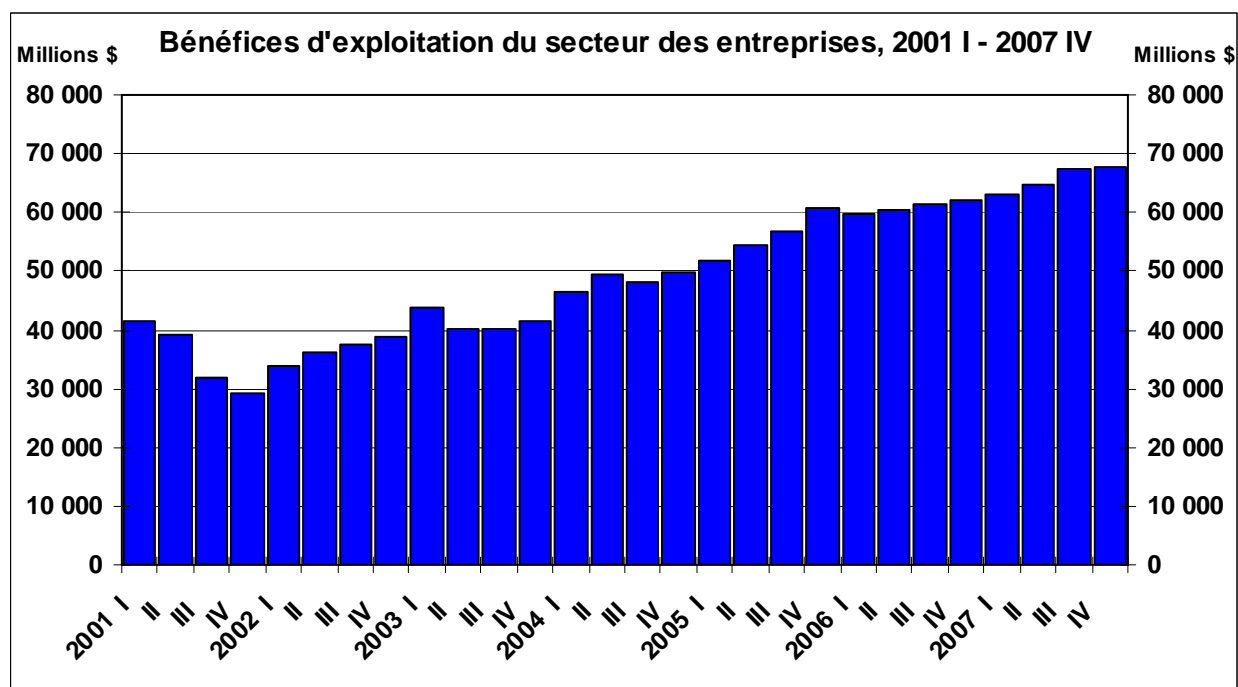


Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 282-0087.

Résultats du secteur des entreprises

La rentabilité des entreprises s'est améliorée de façon marquée entre 2000 et 2007. S'élevant à 173,1 milliards de dollars en 2000, les bénéfices d'exploitation des entreprises ont reculé une année seulement et ont ensuite progressé tous les ans pour atteindre 262,5 milliards de dollars en 2007, ce qui équivaut à une hausse de près de 52 p. 100 depuis sept ans (voir le graphique 7). En fait, depuis 2004, les bénéfices d'exploitation des entreprises au Canada atteignent chaque année des sommets records. À peu près au même rythme, les marges bénéficiaires, le rendement des capitaux propres et le rendement des capitaux employés dans le secteur des entreprises ont aussi augmenté au cours de cette période. Ils ont atteint 8,8, 12,1 et 8,7 p. 100 respectivement en 2007.

Graphique 7

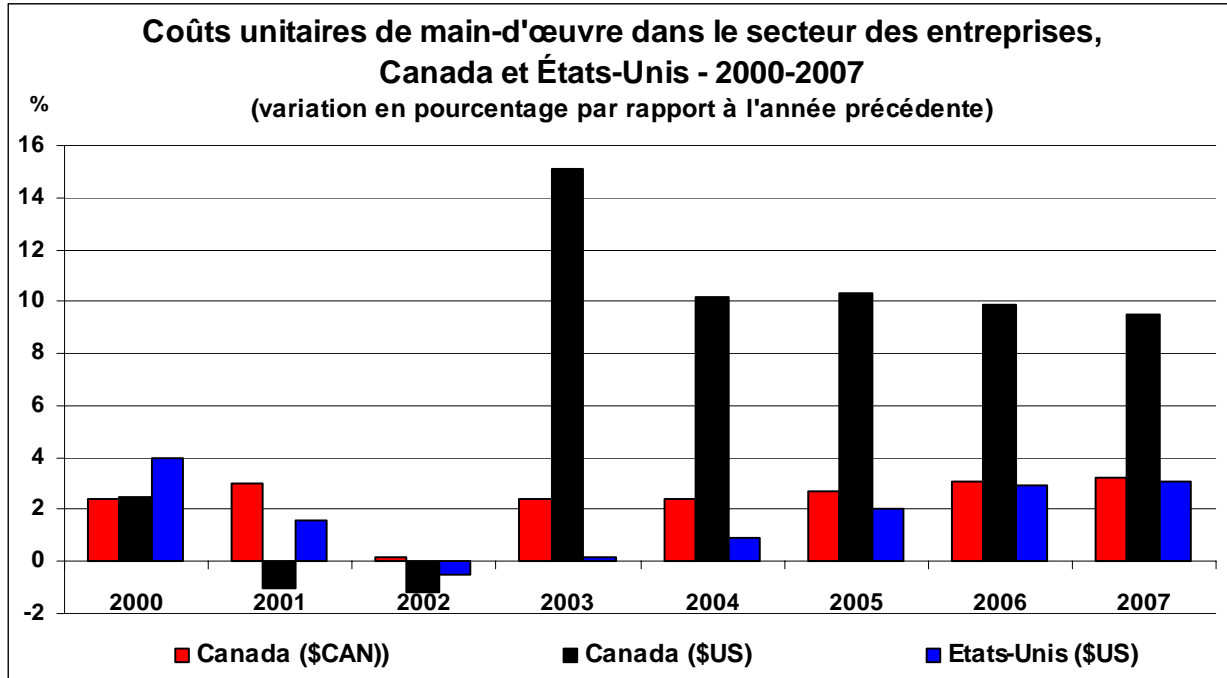


Source : Statistique Canada, Statistiques financières trimestrielles des entreprises, dates diverses.

Par contre, le secteur des entreprises au Canada n'a pas eu de bons résultats sur les plans de la productivité ou de la compétitivité, si on le compare au secteur américain. Depuis 2000, en effet, la rémunération horaire de la main-d'œuvre des entreprises canadiennes a augmenté nettement plus rapidement que sa productivité — environ 21 p. 100 contre 7 p. 100 — de sorte que le coût unitaire de la main-d'œuvre canadienne a augmenté d'environ 14 p. 100 entre 2000 et 2006 (voir le graphique 8). Plus important encore, si on tient compte de l'appréciation de la devise canadienne par rapport au dollar américain, les coûts unitaires de la main-d'œuvre canadienne exprimés en dollars américains ont progressé de plus de 50 p. 100 entre 2000 et 2006. En revanche, les coûts

unitaires de la main-d'œuvre des entreprises américaines ne se sont accrus que de 7 p. 100.

Graphique 8



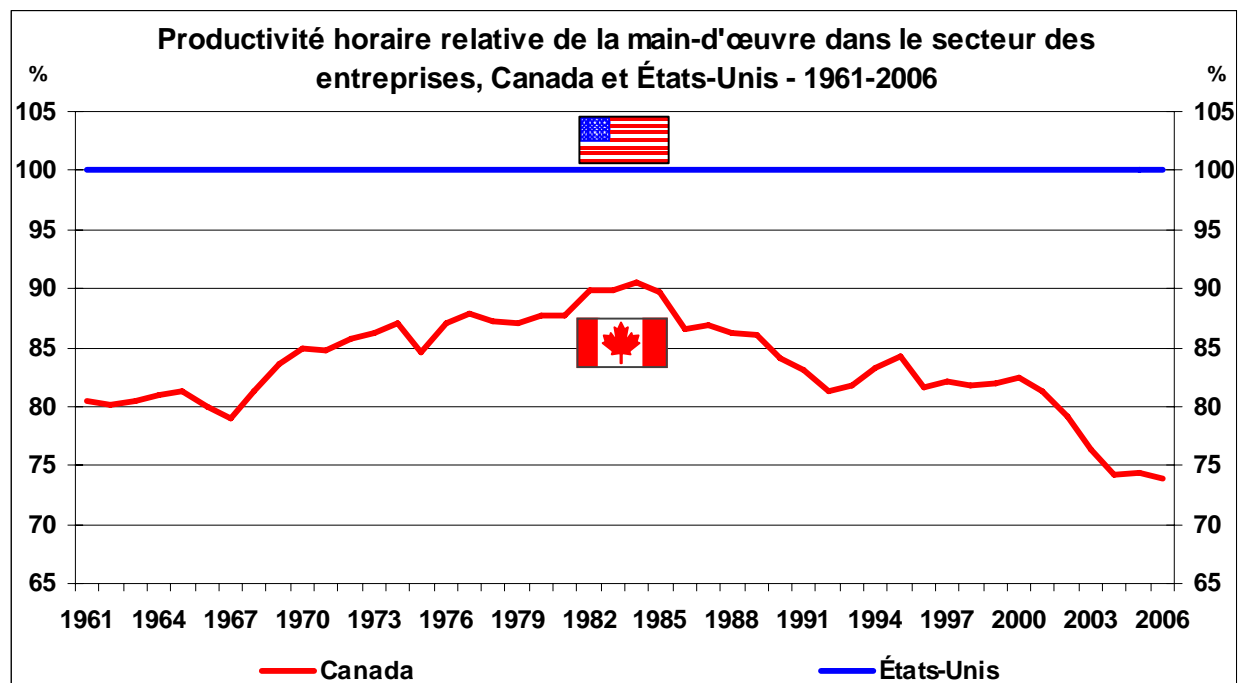
Source : Statistique Canada, Le Quotidien : Productivité du travail, rémunération horaire et coût unitaire de main-d'œuvre, dates diverses.

Quand on tente de déterminer la cause de la faiblesse relative de la productivité de la main-d'œuvre canadienne par rapport à celle des États-Unis, on constate immédiatement que la rémunération horaire a été comparable de part et d'autre de la frontière, mais que, chez nos voisins du Sud, l'augmentation de la rémunération horaire n'a que légèrement dépassé celle de la productivité de la main-d'œuvre. Ainsi, le rendement du secteur des entreprises des deux pays diffère sur au moins un plan, celui de la productivité de la main-d'œuvre, qui a progressé de 17,5 p. 100 aux États-Unis contre 6,4 p. 100 au Canada entre 2000 et 2006. Toutefois, le manque de compétitivité du Canada par rapport aux États-Unis depuis 2003 résulte, surtout, de l'appréciation marquée et rapide du dollar canadien par rapport à la devise américaine. En fait, cette flambée explique près des trois quarts de la différence de 43 points de pourcentage entre les coûts unitaires de la main-d'œuvre. Il importe cependant de faire ressortir que l'appréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine est un facteur sur lequel le secteur des entreprises n'a aucune prise, et que ce dernier ne peut agir que sur la productivité de la main-d'œuvre.

La médiocrité de la productivité de la main-d'œuvre canadienne par rapport à celle des États-Unis n'est pas un fait récent; c'est un problème constant qui remonte au milieu des années 1980 (voir le graphique 9). En 1984, la productivité de la main-d'œuvre des

entreprises canadiennes par rapport à celle des États-Unis a atteint son sommet de l'ère moderne, soit 90,6 p. 100, mais elle diminue constamment et elle n'était plus que de 74 p. 100 en 2006.

Graphique 9



Source : Centre d'étude des niveaux de vie <http://www.csls.ca/data/iptjune2007.pdf>, tableau 7a.

CHAPITRE 2

LE SECTEUR DES SERVICES

Deux forces économiques dominantes ont soutenu l'évolution structurelle de l'économie canadienne, où le secteur manufacturier a été en recul au profit des services, l'une à long terme et apparemment destinée à durer, et l'autre plus récente et de durée indéterminée. Depuis plus de 50 ans, la demande de services des Canadiens progresse rapidement, aussi bien en chiffres absolus que par rapport à la demande de biens. Cette force et ses effets sur la structure de l'économie n'ont pas été beaucoup remarqués dans l'opinion, car l'augmentation de la demande de services a été subtile, mais persistante. Plus récemment, l'« essor des produits de base » dans le monde entier, décrit plus haut de façon assez détaillée, a imposé directement et indirectement une restructuration en faveur des secteurs des ressources naturelles et des services, au détriment du secteur manufacturier. Certes, l'impact favorable de cet « essor des produits de base » est plutôt évident dans le secteur des ressources, mais il n'est pas immédiatement perceptible dans celui des services. La demande de services de la part des Canadiens a été indirectement stimulée par cet essor selon l'enchaînement suivant : (1) l'augmentation des rentrées du secteur canadien des ressources naturelles, suivie d'importants investissements — parfois sous la forme de prises de contrôle — dans des sociétés canadiennes, a entraîné une appréciation du dollar canadien (pour équilibrer les paiements entre le Canada et le reste du monde); (2) l'appréciation du dollar canadien a rendu les produits importés plus concurrentiels et causé un ralentissement de la hausse des prix de détail, voire une réduction de ceux-ci, dans tout le Canada; (3) la hausse des prix de détail, inférieure à l'augmentation du revenu des particuliers pendant la plus grande partie des cinq dernières années, a eu pour effet d'accroître le pouvoir d'achat des Canadiens ainsi que leur richesse; (4) encouragés par l'augmentation de leur revenu réel, les Canadiens ont continué à acheter beaucoup plus de services que de biens. Tout comme la tendance à long terme qui privilégie les services, cette deuxième force et ses effets sur la structure de l'économie — on en est à la sixième année consécutive — sont également passés inaperçus dans l'opinion publique, en bonne partie parce qu'ils sont relégués dans l'ombre par les annonces de mises à pied et de fermetures dans le secteur manufacturier. Voici une description plus détaillée de chacune de ces tendances.

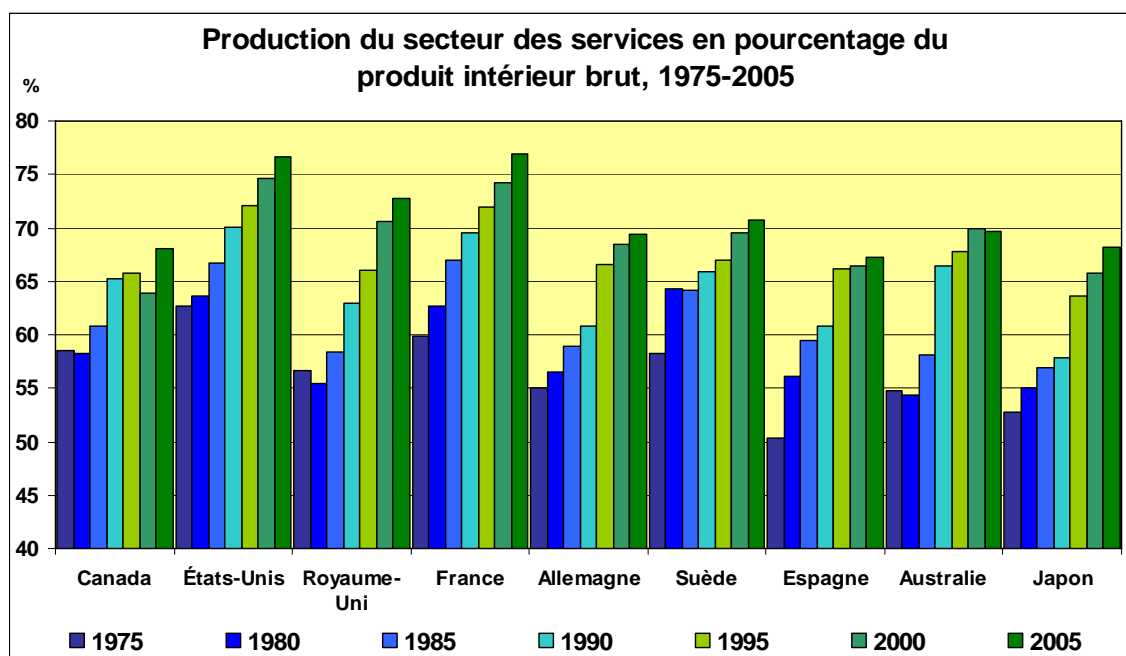
Contribution à l'économie et changement structurel

Le secteur des services regroupe des activités diverses qui, ensemble, ont représenté en 2007 près de 70 p. 100 du PIB et fourni plus de 75 p. 100 des emplois au Canada. À titre de comparaison, le secteur des services contribue plus de quatre fois plus au PIB que le secteur manufacturier et plus de six fois plus à l'emploi. Ainsi, en 2007, le secteur manufacturier a été à l'origine de 15,1 p. 100 du PIB et a fourni 12,1 p. 100 des emplois.

Le secteur des services n'a pas toujours fait une contribution aussi considérable à l'économie canadienne. Depuis 50 ans, sa croissance est bien plus rapide et constante

que celle du secteur de la production de biens. Ainsi, la part des services dans l'activité économique totale et l'emploi a augmenté de façon constante au fil des ans. Par exemple, en 1975, les services représentaient 58 p. 100 du PIB du Canada, contre 68 p. 100 en 2005 (voir le graphique 10). Cette augmentation donne à penser que l'économie du Canada est en train de subir un changement structurel profond et durable, la production de biens perdant du terrain — au moins en pourcentage — au profit du secteur des services.³

Graphique 10



Source : Banque mondiale, *World Development Indicators*, 2007

L'accroissement de la demande de services au Canada (en chiffres absolus et en chiffres relatifs) n'a rien d'exceptionnel. Cette tendance durable qui porte à abandonner la production de biens au profit des activités de prestation de services est observée dans nombre de pays développés. À titre d'exemple, la part du PIB représentée par le secteur

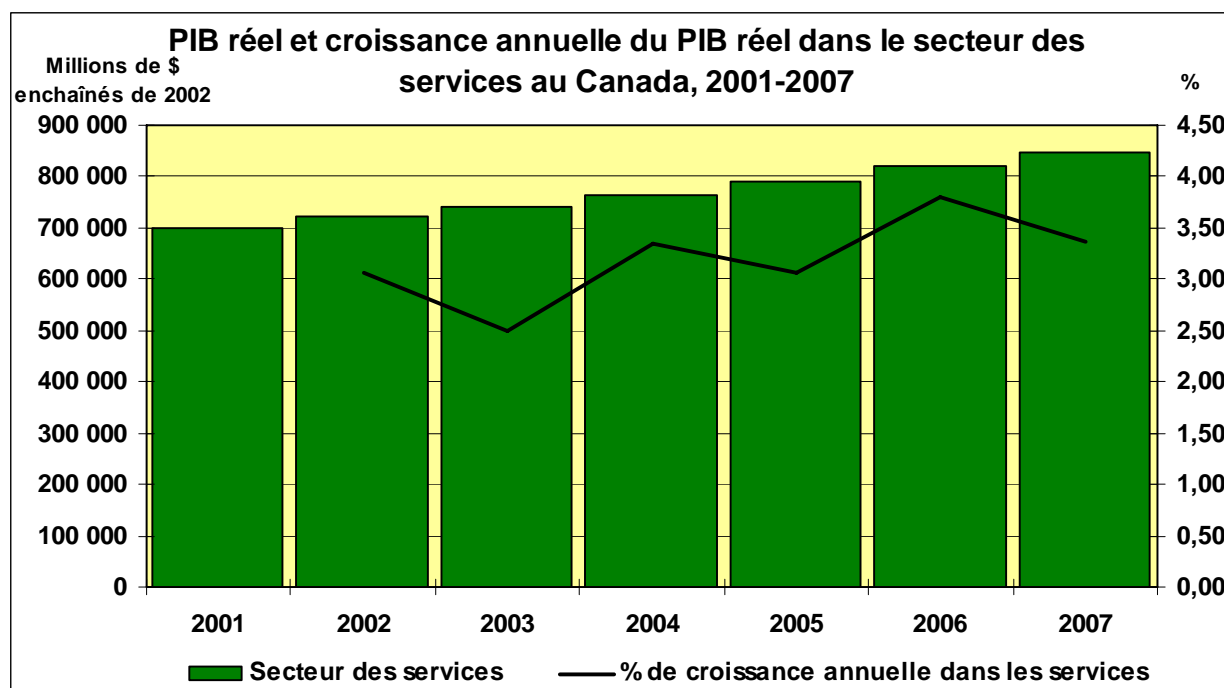
3 Une importante mise au point s'impose. Le taux de croissance du secteur des services déterminé à partir de la contribution de ce dernier au PIB en pourcentage depuis 30 ans est, en partie, une donnée statistique reflétant un changement de société. Alors que la génération précédant celle du baby-boom ne comprenait que des ménages à un revenu, l'un des parents choisissant de se retirer de la population active pour s'occuper des tâches ménagères — comme faire le ménage, enlever la neige, tondre la pelouse, prendre soin des enfants et les éduquer, préparer les repas, etc. —, activités qui n'entraient pas dans le calcul du PIB, celle du baby-boom se compose surtout de ménages à deux revenus et doit de plus en plus confier la réalisation de ces tâches à des entreprises privées, dont les activités entrent dans le calcul du PIB. De plus, des activités auparavant illégales et strictement contrôlées, comme le jeu, qui n'entraient généralement pas dans le calcul du PIB, sont maintenant de plus en plus prises en compte dans ce calcul. Ces activités étant pour la plupart des services, on peut donc en conclure que la contribution du secteur des services au PIB dans le passé a été largement sous-estimée sur le plan statistique. Si cette contribution reste encore sous-évaluée — moins qu'avant toutefois —, en revanche, l'augmentation de la contribution du secteur des services au PIB est, quant à elle, surévaluée.

des services au Canada est passée de 58 à 68 p. 100 entre 1975 et 2005, mais c'est en France que la part des services dans le PIB a le plus augmenté, passant de 60 à 77 p. 100 durant la même période. Viennent ensuite (à ce chapitre en 2005) les États-Unis, le Royaume-Uni, la Suède, l'Australie, l'Allemagne et le Japon. Dans tous ces pays, en 2005, les services représentaient une plus forte proportion du PIB que ce n'était le cas au Canada. Parmi les huit pays de la comparaison figurant au graphique 10, seule l'Espagne se classait derrière le Canada.

Résultats économiques

Dans ce contexte économique durable qui favorise les services au détriment des biens, le cycle économique actuel, animé par l'« essor des produits de base », renforce indirectement une modification structurelle qui donne plus de place aux services au Canada. Entre 2001 et 2007, le PIB réel attribuable aux services est passé de 701,1 à 846,4 milliards de dollars; il s'agit d'une croissance d'environ 20,7 p. 100 sur six ans (voir le graphique 11). La croissance annuelle moyenne du PIB de ce secteur a donc été de 3,4 p. 100, soit environ un demi-point de plus que le taux de croissance annuel moyen de l'ensemble de l'économie canadienne pendant cette période.

Graphique 11

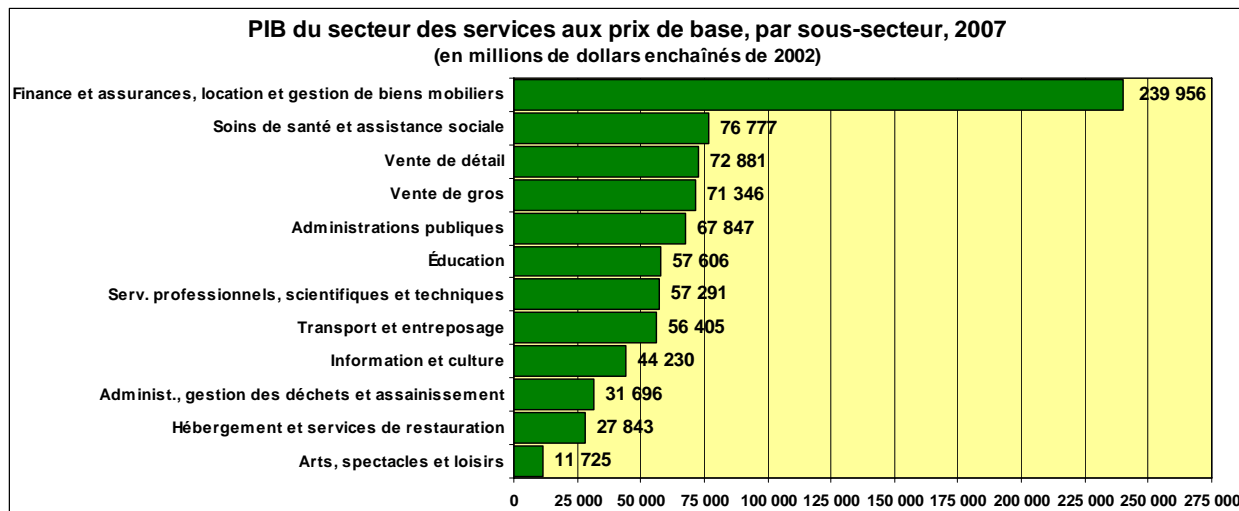


Source : Statistique Canada, *L'Observateur économique canadien*, dates diverses.

Comme il est signalé plus haut, le secteur des services regroupe de nombreuses activités diverses, dont certaines se rattachent au secteur des entreprises et d'autres pas; Statistique Canada englobe ces dernières activités dans le secteur non commercial. Par exemple, les secteurs d'activité qui reçoivent des fonds publics importants, comme la santé

et l'assistance sociale, les administrations publiques et l'éducation, sont rangés dans le secteur non commercial, et ils font une contribution majeure au PIB. En fait, les secteurs d'activité qu'on vient d'énumérer affichent une croissance relativement rapide depuis plusieurs dizaines d'années, au point qu'ils représentent aujourd'hui près du quart du PIB provenant des services. Pris individuellement, ces trois sous-secteurs des services publics se classent respectivement aux deuxième, sixième et septième rangs des plus importants sous-secteurs des services au Canada (voir le graphique 12).

Graphique 12



Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 379-0017.

Dans le secteur des entreprises, la croissance des services a été la plus rapide dans le commerce de gros, le commerce de détail, le soutien administratif et la gestion des déchets. La croissance la plus lente a été observée dans les arts, les spectacles et les loisirs, ainsi que dans l'hébergement et les services de restauration. En 2007, les cinq éléments les plus importants, dans le secteur des services commerciaux, étaient : (1) l'immobilier et la location; (2) les finances et les assurances; (3) le commerce de détail; (4) le commerce de gros; (5) les services professionnels, scientifiques et techniques.

Services coopératifs

Comme on l'a mentionné ci-haut, la prestation de services peut être assurée par des sociétés à but lucratif, la principale structure organisationnelle employée dans le secteur des entreprises, ou par des sociétés sans but lucratif, la principale structure organisationnelle du secteur non commercial (lequel, selon la terminologie de Statistique Canada, englobe les secteurs public et bénévole de l'économie). Une structure organisationnelle intéressante, mais souvent ignorée, est celle de la coopérative. Certaines coopératives fournissent des services plutôt que des produits, et il arrive souvent qu'elles fassent partie tant du secteur des entreprises que du secteur non commercial. Au Canada, on trouve des coopératives dans les secteurs des services financiers (les *credit unions* et

les caisses populaires), des assurances, de la vente au détail, de la santé, des garderies et des services agricoles.

Plus particulièrement, une coopérative est une personne morale appartenant à parts égales à ses membres, qui exercent sur elle un contrôle démocratique. Les coopératives sont souvent constituées en sociétés sans capital-actions aux termes des lois sur les coopératives. Elles peuvent aussi être constituées en sociétés par actions ou en associations sans personnalité morale. Chaque coopérative a pour mandat, notamment, de venir en aide à sa collectivité (et nombre de coopératives soutiennent la communauté internationale par leur contribution aux programmes de développement coopératif international). Les coopératives ne versent généralement pas de dividendes, mais redistribuent plutôt leurs bénéfices, parfois sous forme de ristournes à leurs membres.

En 2007, on comptait au Canada plus de 9 000 coopératives qui employaient plus de 170 000 personnes et possédaient des actifs s'élevant à plus de 260 milliards de dollars. En outre, près de 100 000 personnes donnent de leur temps pour aider à la gestion des coopératives en siégeant à leurs comités et conseils d'administration. Les coopératives comptent au moins 18 millions de membres représentant au moins 13 millions de Canadiens. Cela signifie que quatre Canadiens sur dix sont membres d'une coopérative. Les coopératives fédérées ont redistribué quelque 450 millions en ristournes aux coopératives locales membres. Par ailleurs, les credit unions ont réinjecté quelque 34,7 millions de dollars en 2006 dans le développement économique communautaire sous forme de dons et de contributions; le groupe Co-operators a consacré 3,5 millions en 2006 à des projets communautaires; enfin, Mountain Equipment Co-op a versé 1 p. 100 de ses ventes, soit 2,4 millions de dollars, à des projets liés aux changements climatiques au Canada.

Dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, où les sociétés à but lucratif cherchent à maximiser leurs profits et ce qu'elles rapportent à leurs actionnaires, ce qui mène parfois à l'exode des banques et de magasins de détail de beaucoup de quartiers défavorisés et de régions rurales et éloignées, on note de plus en plus que les coopératives, en revanche, y restent pour combler d'importants vides dans la prestation de services à leurs membres.

Résultats à l'exportation

Alors que les biens ne constituent qu'une très faible proportion de l'activité commerciale au Canada, laissant la part du lion aux services, c'est tout à fait l'inverse dans le commerce international, où les biens sont l'élément le plus important. Ainsi, en 2007, les exportations de services du Canada se sont élevées à 67,5 milliards de dollars, et ses importations de services, à 86,9 milliards de dollars, ce qui représente un déficit commercial de 19,5 milliards de dollars. Comme les exportations canadiennes ont totalisé 532,7 milliards de dollars, et les importations canadiennes, 502,5 milliards de dollars, en 2007, on constate que les services ne représentent que 13 p. 100 des exportations et 17 p. 100 des importations canadiennes. Les services commerciaux constituent le gros du commerce de services au Canada, et, pour les principaux éléments de ce commerce, la balance commerciale n'est pas favorable au Canada.

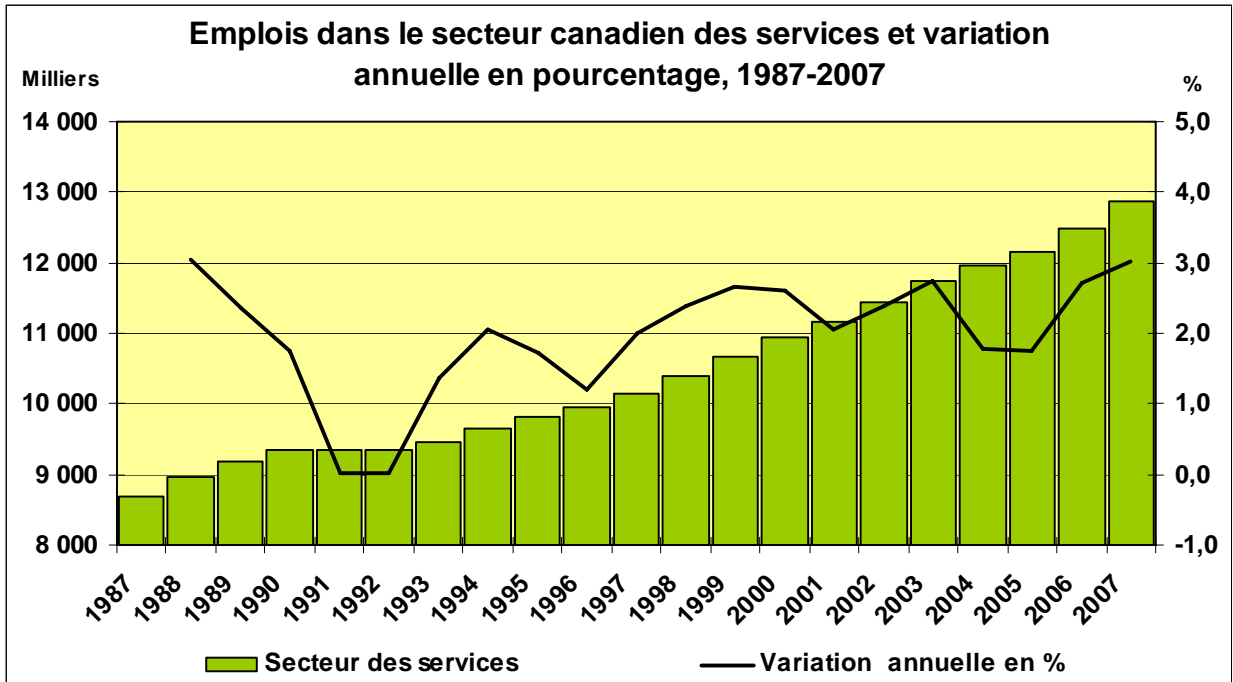
Il serait toutefois prématuré de conclure que le secteur des services du Canada n'apporte qu'une faible contribution au compte des échanges internationaux du pays. La mondialisation étant caractérisée par la constitution de chaînes d'approvisionnement mondiales, où les sociétés incorporent tant des exportations que des importations dans leurs réseaux de production mondiaux de manière à optimiser le rendement de leurs activités mondiales, les échanges de services sont largement intégrés au commerce de biens et aux investissements de capitaux. En pratique, nombre de services ne sont pas vendus directement, mais indirectement par leur intégration aux biens échangés. Par exemple, un avion américain fabriqué ou assemblé au Canada peut comprendre une composante conçue, produite et commercialisée au Canada. Dans cette chaîne d'approvisionnement, l'agence de statistiques du Canada tient compte de l'exportation du produit aérospatial, qui est ensuite inscrite dans le compte de marchandises du Canada, alors que les services de conception et de génie, aussi bien que d'autres services de gestion, constituent le principal coût de ce produit aérospatial exporté. Qui plus est, dans le même ordre d'idées, si les ingénieurs canadiens n'avaient fourni que le plan de ce produit aérospatial à l'avionneur américain pour que celui-ci le fabrique aux États-Unis, l'agence de statistiques inscrirait alors l'échange dans le compte des services du Canada. En comparant ces deux formules d'échanges commerciaux, on constate que la seconde représenterait une plus faible part du commerce canado-américain que la première, et qu'elle serait entièrement inscrite dans les échanges de services, tandis que la première serait inscrite dans les échanges de biens. La seconde formule représenterait donc de façon exacte le montant des services canadiens exportés, alors que la première le sous-évaluerait. Or, il est clair que davantage de services canadiens sont produits et exportés aux États-Unis selon la première formule.

La mondialisation a entraîné une croissance énorme du commerce de biens et de services. Si le Canada n'a exporté que 67 milliards de dollars de services en 2006, Exportation et développement Canada estime que les sociétés canadiennes exerçant leur activité à l'étranger vendent quelque 140 milliards de dollars de services par année.

Résultats sur le plan de l'emploi

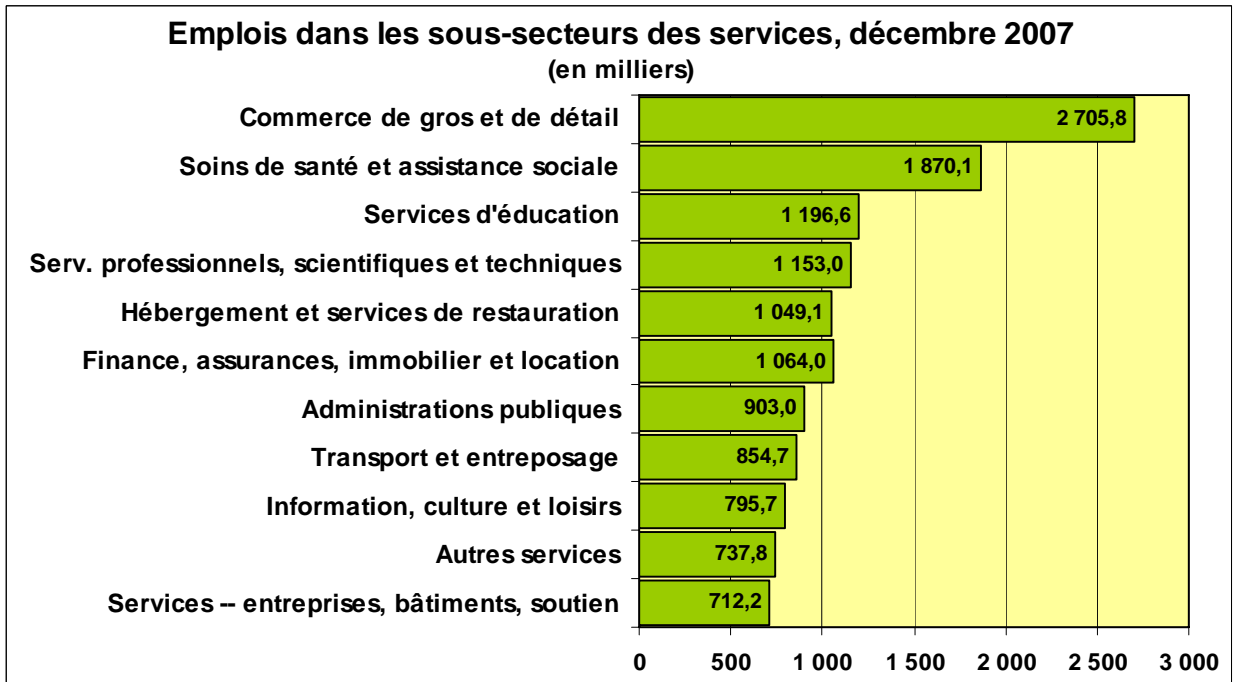
L'emploi dans le secteur des services au Canada a également connu une robuste croissance à long terme. Il a avoisiné les 12,9 millions en 2007, augmentant chaque année de 2 p. 100 en moyenne depuis 1987 (voir le graphique 13). Le mouvement s'est accéléré depuis le début de l'« essor des produits de base », et la croissance du secteur des services a atteint une moyenne de 2,4 p. 100 entre 2002 et 2007. En fait, le secteur des services a représenté près de 93 p. 100 de la croissance de l'emploi au Canada entre ces deux années-là.

Graphique 13



Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 281-0024.

Graphique 14



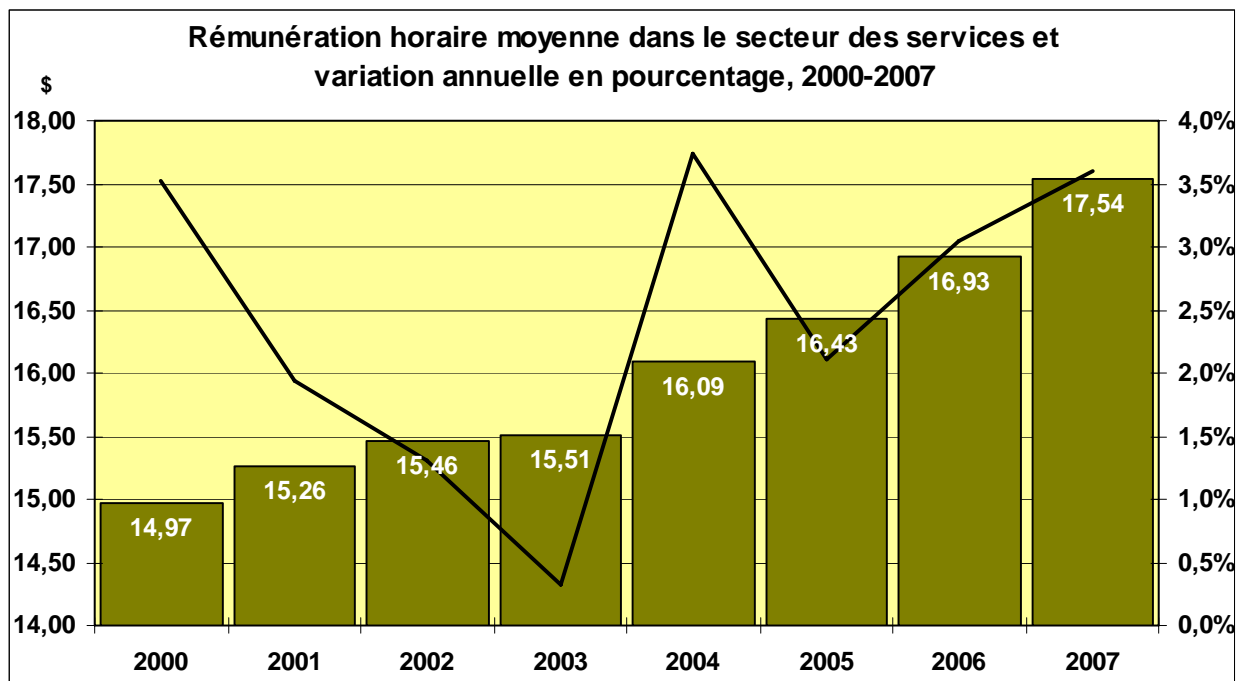
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, janvier 2008.

Depuis cinq ans, les augmentations les plus importantes de l'emploi dans le secteur des services ont eu lieu dans le commerce de détail, la santé et l'assistance sociale ainsi que dans le soutien administratif et la gestion des déchets. Pour l'emploi total, en 2007, les cinq premiers sous-secteurs ont été : (1) le commerce de détail; (2) la santé et l'assistance sociale; (3) l'éducation; (4) l'hébergement et les services de restauration; (5) les administrations publiques. On remarquera que l'ordre de ces sous-secteurs ne correspond pas à celui de la contribution des cinq premiers sous-secteurs au PIB (comparer les chiffres des graphiques 12 et 14). La différence d'intensité de main-d'œuvre dans l'ensemble du secteur explique en grande partie que l'ordre soit différent.

Traitements et salaires

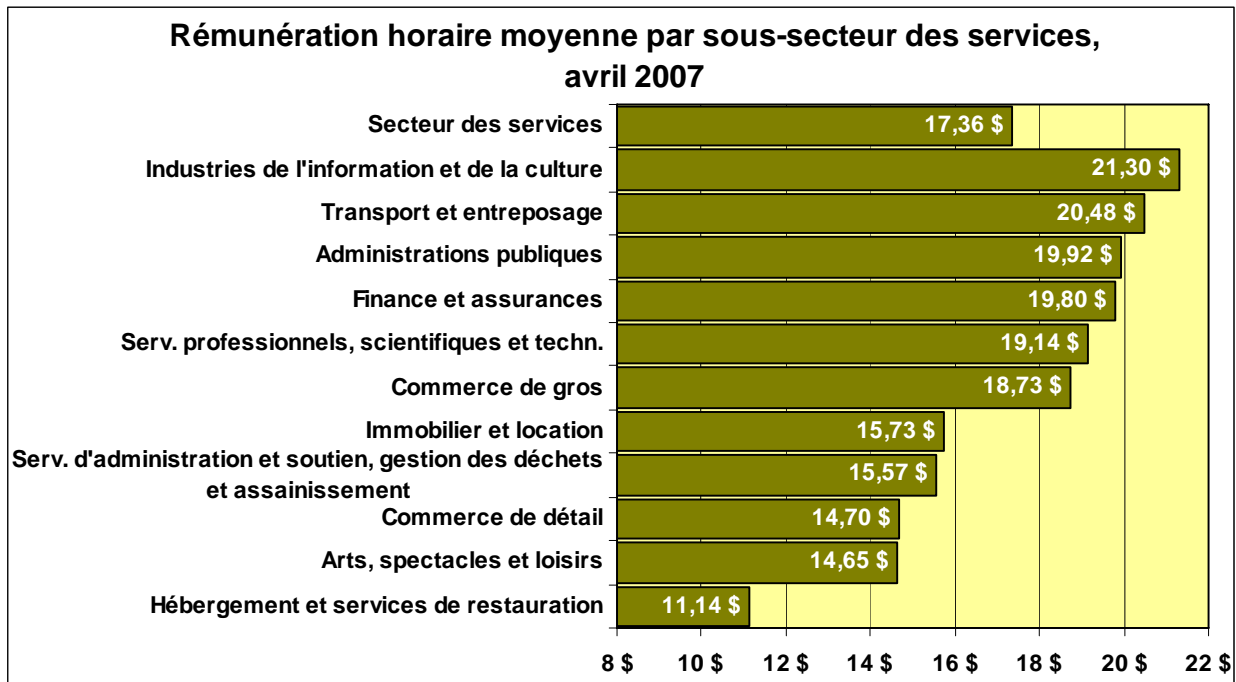
Étant donné que le marché du travail au Canada est relativement serré, les salaires et avantages sociaux ont augmenté dans le secteur des services, où la rémunération horaire moyenne est passée de 14,97 \$ à 17,54 \$ entre 2000 et 2007, ce qui représente une progression annuelle moyenne de 2,4 p. 100 (voir le graphique 15). La rémunération horaire augmente aussi beaucoup plus rapidement depuis le début de l'« essor des produits de base »; au cours des quatre dernières années, elle a augmenté en moyenne de 3,1 p. 100 par année. Comme l'inflation des prix a été en moyenne de 2 p. 100 et que la progression de la rémunération moyenne a été plus lente dans les autres secteurs de l'économie pendant cette période, les travailleurs du secteur des services au Canada ont réalisé depuis 2000 des gains appréciables en termes réels et en termes relatifs.

Graphique 15



Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 282-0087.

Graphique 16



Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 282-0087.

La diversité des activités qui composent le secteur des services s'observe également dans la rémunération versée par les différents sous-secteurs. Celle-ci varie entre une moyenne de 11,14 \$ l'heure dans l'hébergement et les services — bien que cela ne tienne pas compte des pourboires que touchent les employés de ces secteurs — et une moyenne de 21,30 \$ l'heure dans les secteurs de l'information et de la culture (voir le graphique 16). Les sous-secteurs qui pratiquent des salaires supérieurs à la moyenne dans le secteur des services sont l'industrie de l'information et l'industrie culturelle, le transport et l'entreposage, les administrations publiques, le secteur financier et les assurances, et les services professionnels, scientifiques et techniques. Les salaires sont inférieurs à la moyenne dans les sous-secteurs suivants : l'immobilier et la location, le soutien administratif, le commerce de détail, les arts, les spectacles et les loisirs, l'hébergement et les services de restauration.

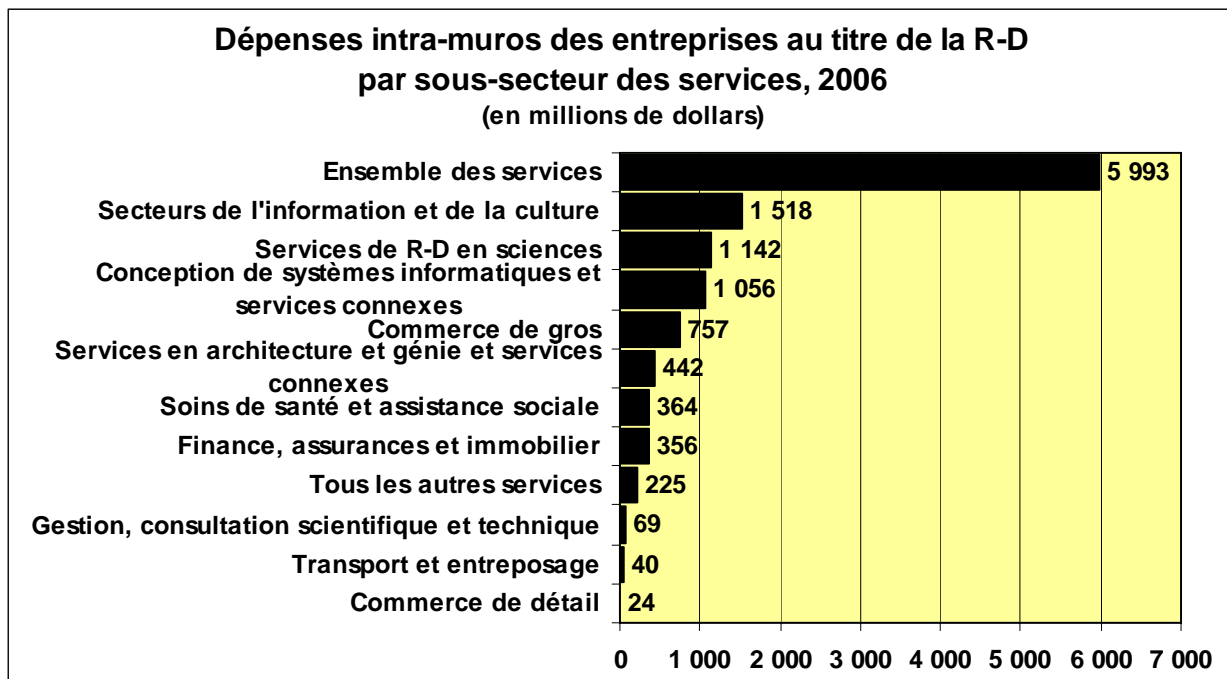
Innovation

L'innovation renforce souvent la capacité du secteur des services du Canada de croître et de soutenir la concurrence internationale. Qu'il s'agisse de nouveaux procédés résultant d'intenses travaux de R-D, de formation ou d'éducation améliorés, de stockage de données, de réglementations améliorées ou de déréglementation, voire de nouvelles stratégies de conception et de commercialisation, les innovations font qu'il est plus intéressant de travailler dans le secteur des services, que ce dernier fournit des services plus efficaces aux Canadiens et qu'il est plus concurrentiel.

Parmi les exemples d'innovation dans le secteur des services, on compte le recours accru aux services bancaires en ligne, les interventions chirurgicales à distance, les dossiers médicaux électroniques, l'identification par radiofréquence (IRF) dans les magasins de détail, les passeports, le système NEXUS à la frontière canado-américaine et les péages routiers comme ceux qu'on trouve sur la 407, dans la région de Toronto. Les innovations du secteur des services sont soutenues et même rendues possibles par la R-D en sciences, en sciences sociales et en sciences humaines. Afin d'être à la fine pointe du développement et de la mise en œuvre d'innovations dans le secteur des services, le Canada a dû investir dans la recherche à long terme non finalisée, la recherche pure et la recherche appliquée, et importer les résultats de la R-D étrangère.

L'innovation peut conférer un avantage concurrentiel aux fournisseurs de services, notamment de services qui peuvent être exportés, mais pour que cet avantage soit maintenu, il est essentiel que l'on adopte un régime de propriété intellectuelle (PI) — c'est-à-dire la protection du droit d'auteur, des marques de commerce et des brevets — qui trouve un juste milieu entre les droits des créateurs et ceux des utilisateurs. En conséquence, la protection de la PI touche de très près un large éventail d'activités du secteur des services, comme les percées technologiques dans la technologie de l'information et des communications (TIC) (par ex., le Blackberry), la diffusion des émissions de télévision, du contenu Internet, des livres et des autres produits culturels et le piratage et la contrefaçon dans le commerce de détail.

Graphique 17



Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 358-0024.

Les entreprises canadiennes du secteur des services ont dépensé près de 6 milliards de dollars en R-D en 2006 (voir le graphique 17). Ces dépenses de R-D comprenaient 1,5 milliard de dollars de dépenses dans les secteurs de l'information et de la culture, 1 milliard de dollars dans le secteur de la conception de systèmes informatiques et 1,1 milliard de dollars dans les services de R-D en sciences. De plus, le secteur de l'information et des communications a dépensé 5,7 milliards de dollars au titre de la R-D dans les secteurs de la fabrication et des services.

LES SERVICES FINANCIERS

1. Contribution à l'économie

Le secteur des services financiers est constitué de diverses entités : banques, sociétés de fiducie et de prêt, coopératives de crédit et caisses populaires, compagnies d'assurance-vie, compagnies d'assurances multirisques, courtiers en valeurs mobilières et conseillers en crédit-bail. C'est l'un des piliers de l'économie de par le rôle essentiel qu'il joue dans l'affectation des capitaux et dans la répartition du risque dans l'économie.

La contribution des services financiers au PIB ne cesse de progresser : en 2006, cette branche d'activité représentait 6,2 p. 100 du PIB contre 4,5 p. 100 environ dans les années 1980. Elle employait également quelque 700 000 Canadiens, qui occupaient 4 p. 100 des emplois au pays. En outre, les sociétés de financement et les compagnies d'assurances ont compté pour plus de 44 p. 100 de l'investissement direct du Canada à l'étranger en 2006.

2. Structure

Les services financiers sont dominés par le secteur bancaire, constitué de 73 banques : 21 banques nationales (Annexe 1), 24 banques étrangères (Annexe 2), 22 succursales étrangères à service complet et six succursales étrangères de prêt (Annexe 3). Le secteur est très fortement concentré, puisque les « six grandes banques » — RBC Capital Markets, TD Securities, CIBC, BM Capital Markets, Scotia Capital Inc. et Banque Nationale — représentent les trois quarts environ de l'actif du sous-secteur acceptant des dépôts, dont la valeur estimative tourne autour de 1,8 billion de dollars. Les entités provinciales, comme les caisses populaires et les coopératives de crédit, comptent pour environ 12 p. 100 de l'actif, et les banques étrangères pour 9 p. 100.

En 2007, il y avait une centaine de compagnies d'assurance-vie au Canada. Ces entreprises emploient 51 000 personnes environ, mais le secteur regroupe quelque 120 000 personnes si l'on comprend les conseillers, les évaluateurs et les experts. Le domaine des assurances affiche aussi une très forte concentration. Les trois principales compagnies d'assurance-vie — la Financière Manuvie, la Financière Sun Life du Canada et La Great-West — réunissent 60 p. 100 à peu près des primes nettes acquises au

Canada, suivies par 53 compagnies étrangères, qui interviennent pour 22 p. 100 des primes acquises, et d'autres compagnies nationales plus petites, qui regroupent 18 p. 100 des primes.

En 2007, le Canada comptait 214 compagnies d'assurances multirisques, qui employaient quelque 110 000 personnes, dont 40 p. 100 travaillaient directement pour ces assureurs et 60 p. 100 étaient des courtiers et des évaluateurs. Ce secteur n'est pas concentré. Le plus gros assureur, ING, souscrit 11 p. 100 environ des primes nettes, et des compagnies étrangères interviennent pour 58 p. 100 de l'ensemble des primes nettes acquises au Canada.

3. Défis

Le secteur bancaire est d'avis qu'il est exposé à une concurrence accrue en raison d'importantes mesures prises à l'étranger :

- en matière de réglementation, l'Autorité des services financiers du Royaume-Uni a délaissé les règles détaillées pour privilégier une approche axée sur les principes afin d'assurer une plus grande souplesse couplée à une solide surveillance;
- le Trésor américain a lancé une initiative de rationalisation de la réglementation, qui vise explicitement à améliorer la compétitivité des entreprises;
- la ville de New York a entrepris une grande étude visant à améliorer sa compétitivité et à récupérer les parts de marché qu'elle a perdues au profit de Londres;
- l'Australie a réorganisé et simplifié sa structure réglementaire, abandonnant la réglementation en ce qui concerne les États pour un organe national de réglementation prudentielle et un organe de protection des consommateurs.

Les pouvoirs publics doivent, pour que le secteur demeure compétitif, s'attaquer aux difficultés que posent les diverses réglementations (un organe unique de réglementation des valeurs mobilières) ainsi que l'impôt des sociétés et l'impôt sur le capital.

De plus, le secteur des services financiers, comme d'autres, s'inquiète des imminentes pénuries de compétences qu'illustre la formule ci-après :

baby-boomers prenant leur retraite + recul du taux de fécondité = déclin de la population active.

Le secteur de l'assurance-vie a également cerné deux carences dans les politiques publiques : (1) insuffisance des données sur le secteur des services et (2) absence d'engagements significatifs envers la libéralisation du commerce des services dans le cadre des négociations du cycle de DOHA de l'OMC.

Les compagnies d'assurances multirisques s'inquiètent du vieillissement de l'infrastructure des centres-villes et des municipalités, notamment les systèmes d'égouts et les réseaux d'adduction d'eau.

4. Réactions

Depuis 1990, le gouvernement fédéral étudie le ratio des prêts douteux par rapport au total des prêts. Au premier abord, il semblerait que les banques s'acquittent mieux de leurs fonctions d'intermédiation, bien que cela puisse être attribuable à la vigueur de l'économie. Tant les banques que les compagnies d'assurances sont très bien dotées en capital par rapport aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

SERVICES IMMOBILIERS ET SERVICES DE LOCATION ET DE CRÉDIT-BAIL

1. Contribution à l'économie

En 2006, les Services immobiliers et les services de location et de crédit-bail ont contribué au PIB à hauteur de 148 milliards de dollars et employé 245 725 personnes. C'est la plus importante contribution de toutes les branches du secteur des services, puisqu'elle représente presque le double de celle des soins de santé et des services sociaux, qui arrivent au deuxième rang. Ces services n'ayant pas un fort coefficient de main-d'œuvre, ils emploient relativement peu de travailleurs.

2. Structure

Les agents immobiliers facilitent l'achat et la vente de biens immobiliers et, lors de ces opérations, représentent les acquéreurs, les vendeurs ou les deux parties. Ils évaluent les biens immobiliers avant de recommander le prix qu'il convient de demander ou d'offrir. Dans six des dix provinces (Alberta, Colombie-Britannique, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec et Saskatchewan), ce sont des conseils immobiliers provinciaux qui en réglementent les activités. En 2005, 98 813 personnes étaient autorisées à acheter et vendre de l'immobilier au Canada. L'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et la Saskatchewan ont signé des

ententes de reconnaissance mutuelle par lesquelles les agents qui passent d'une province à une autre ou dont les activités professionnelles concernent plusieurs provinces sont évalués exclusivement sur leurs connaissances de la province où ils souhaitent travailler.

L'Association canadienne de l'immeuble (ACI) représente les courtiers et les agents immobiliers de même que les vendeurs travaillant par l'entremise de la centaine de chambres et d'associations immobilières réparties dans toutes les provinces et deux territoires. L'ACI est propriétaire des marques de commerce Service inter-agences® (SIA) et REALTOR®. Cette dernière est un gage d'intégrité, et seuls les membres de l'ACI qui acceptent et respectent un code rigoureux de déontologie peuvent s'en prévaloir au Canada. Le code exige des membres qu'ils souscrivent aux principes de la libre concurrence énoncés dans la *Loi sur la concurrence* du Canada.

Les bases de données immobilières exploitées sous la marque SIA font l'inventaire des propriétés offertes et assurent le maximum de diffusion sur Internet des propriétés à vendre dans l'ensemble du Canada et dans le monde. En 2007, les ventes effectuées sous SIA ont totalisé 118,3 milliards de dollars, en hausse de 19,6 p. 100 par rapport au record antérieur établi en 2006.

3. Défis

L'ACI s'attend à un léger déclin des ventes résidentielles en 2008, mais elle estime que la situation au Canada est bien moins inquiétante qu'elle ne semble l'être chez nos voisins du Sud. La crise immobilière aux États-Unis est attribuable à des pratiques douteuses en matière d'octroi de prêts. Les banques ont accordé des prêts risqués à des acquéreurs peu solvables, convaincues que les prix des logements augmenteraient, ce qui compenserait leurs éventuelles pertes. Lorsque les acquéreurs n'ont pu honorer leurs emprunts et que les prêteurs ont dû procéder à une forclusion, le marché a été inondé de maisons et les prêteurs ont perdu des sommes énormes. En revanche, au Canada, le marché immobilier s'appuie sur une forte croissance de l'emploi et une solide confiance des consommateurs, et non sur un accès facile à un crédit bon marché. Au Canada, 5 p. 100 seulement des prêts hypothécaires sont considérés comme à haut risque, contre 20 p. 100 aux États-Unis. Toutefois, l'ACI estime que l'activité a été très forte sur le plan de la vente de maisons, mais extrêmement faible sur celui du logement locatif.

D'après l'étude que le Bureau de la concurrence a publiée récemment sur les professions autoréglementées (dont font partie les agents immobiliers), il n'y aurait pas de grandes restrictions dans l'immobilier⁴; l'accès à la profession immobilière est relativement aisé, le bassin d'agents immobiliers est important (par rapport à d'autres professions) et la concurrence y est très vive. Le Bureau s'est cependant inquiété de la situation particulière

4 Bureau de la concurrence, Les professions autoréglementées — Atteindre l'équilibre entre la concurrence et la réglementation, 2007, [http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/epic/site/cb-bc.nsf/vwapj/Professionsp.10020finalp.10020F.pdf/\\$FILE/Professionsp.10020finalp.10020F.pdf](http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/epic/site/cb-bc.nsf/vwapj/Professionsp.10020finalp.10020F.pdf/$FILE/Professionsp.10020finalp.10020F.pdf).

de l'Ontario. Il a constaté, en effet, que cette province s'est dotée de règlements limitant la concurrence sur le plan des prix, car « il n'est pas possible de choisir parmi une gamme de services ou de payer un prix forfaitaire pour certains services et une commission sur le prix de vente, ce qui inciterait l'agent à tenter d'obtenir le prix le plus élevé possible ». Le Bureau recommande que les organismes de réglementation du secteur de l'immobilier lèvent cette restriction.

4. Réactions

Pour répondre à l'atonie du marché locatif, l'ACI a proposé au gouvernement fédéral de reporter l'impôt sur les gains en capital et la récupération de la déduction pour amortissement lorsqu'une propriété est vendue et que le produit de la vente est réinvesti dans une autre propriété dans l'année qui suit. L'ACI estime qu'une telle mesure réduirait le coût du logement locatif, le rendant plus abordable, ce qui permettrait d'élargir le parc locatif.

LES SERVICES PROFESSIONNELS

1. Contribution à l'économie

Le Canada combine les services professionnels, scientifiques et techniques au sein d'une même catégorie dans le secteur des services. Cette catégorie comprend les services juridiques, les services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus et de tenue de livres, les services d'architecture et de génie, les services spécialisés de design, la conception de systèmes informatiques, les services de conseil en gestion et de conseil scientifique et technique, la publicité et les autres services professionnels. D'après les données de Statistique Canada, les services professionnels employaient 704 909 personnes en 2006. Les fournisseurs de services d'architecture, de génie et de services connexes (155 923 personnes) comptaient pour 22 p. 100 de l'ensemble des personnes occupées dans le sous-secteur des services professionnels, scientifiques et techniques; suivis des concepteurs de systèmes informatiques (139 444 personnes ou 20 p. 100); des fournisseurs de services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus et de tenue de livres (86 168 personnes ou 12 p. 100); des fournisseurs de services de conseil en gestion et de conseil scientifique et technique (83 662 personnes ou 12 p. 100); et des avocats et autres fournisseurs de services juridiques (66 874 personnes ou 10 p. 100). Ainsi, ces cinq grands groupes représentent les trois quarts des personnes occupées dans le sous-secteur des services professionnels, scientifiques et techniques.

Les professionnels jouent un rôle de plus en plus grand dans la société et dans l'économie du Canada. En raison de l'intégration croissante et de l'évolution rapide qui caractérisent le monde actuel, les professionnels doivent offrir des services plus perfectionnés, plus novateurs et plus concurrentiels. En fait, pour certains, ces services

sont le fondement d'une économie du savoir, et nos professionnels font partie intégrante de la réussite qu'affichent les entreprises canadiennes, qu'elles produisent des biens ou des services. Les professionnels font plus que leur part pour l'économie canadienne, puisqu'en 2007 ils ont contribué au PIB à hauteur de 57,3 milliards de dollars, soit 4,7 p. 100. Leur salaire moyen s'établissait cette année-là à 19,14 \$ l'heure, soit 10,3 p. 100 de plus que celui en vigueur dans le secteur des services dans son ensemble (17,30 \$).

2. Structure

Certains de ces professionnels sont agréés, autorisés et réglementés; les avocats et les comptables en constituent un exemple notable. La réglementation de certaines professions – directement par les gouvernements (provinciaux ou territoriaux) et par la voie d'une autoréglementation que les organismes professionnels imposent à leurs membres — se justifie sur le plan économique par la nécessité de protéger les consommateurs et l'intérêt public. Les gouvernements et les professions elles-mêmes reconnaissent que les consommateurs ne disposent pas (dans certaines situations) de l'information qui leur permettrait d'évaluer précisément la qualité des services dont ils ont besoin ou qu'ils ont reçus. L'accréditation et les restrictions à l'accès à certaines professions, de même que les autres règlements ou règles régissant les comportements visent en gros à éliminer les risques que les consommateurs n'obtiennent des services inadéquats dans ces situations. Certains règlements peuvent cependant aller au-delà de la protection de l'intérêt public et finir par entraver l'accès à la profession et favoriser la collusion entre fournisseurs de services, ce qui nuit à la compétitivité sur le plan des prix, du rapport qualité-prix et de la gamme de services ou de produits fournis.

Le Comité a entendu trois associations professionnelles représentant les comptables, les consultants en gestion et les ingénieurs. Voyons tout d'abord les comptables : même s'il n'existe globalement aucune restriction légale à l'exercice de la comptabilité au Canada, des provinces et territoires réglementent la comptabilité publique. De plus, tous les comptables sont soumis aux règles et règlements propres à leurs organismes professionnels respectifs. Il existe seulement trois titres professionnels généralement reconnus par les lois provinciales et territoriales au Canada : comptable agréé (CA), comptable général licencié (CGA) et comptable en management accrédité (CMA). Pour devenir comptable au Canada, il faut posséder un diplôme universitaire, réussir les cours de formation professionnelle exigés et acquérir une expérience professionnelle.

L'Institut canadien des comptables agréés, avec les ordres des CA des provinces et territoires, représente environ 72 000 CA au Canada et aux Bermudes. Les organismes national, provinciaux et territoriaux des CGA représentent quelque 68 000 CGA au Canada, aux Bermudes, aux Antilles, à Hong Kong et en Chine. CMA-Canada

représente 38 000 CMA au Canada et un peu partout dans le monde. Selon Statistique Canada 154 200 ou 81 p. 100 des 191 200 comptables du Canada sont salariés, et 36 200 ou 19 p. 100 sont indépendants.

Passons aux conseillers en gestion, qui, contrairement aux comptables, ne font l'objet d'aucune réglementation. C'est pour cette raison notamment que, selon l'Association canadienne des conseillers en management (ACCM), le segment de la consultation en gestion au Canada est qualifié de « marché atomistique », c'est-à-dire qu'il s'y trouve beaucoup de joueurs et qu'aucune entreprise n'est suffisamment importante, par rapport à la taille du marché dans son ensemble, pour avoir un effet appréciable sur les prix. Aucune barrière réglementaire ne limite artificiellement l'accès à la profession (même par inadvertance).

Le Canada compte actuellement 2 400 conseillers en gestion et 800 membres de l'ACCM qui n'ont pas encore la désignation, ce qui représente 13 p. 100 environ des quelque 25 000 conseillers en gestion au pays. En 2006, ce segment a généré des revenus bruts avoisinant les 9,3 milliards de dollars.

3. Défis

Les diverses associations professionnelles ont certains problèmes en commun, et d'autres encore, qui tiennent davantage aux inconvénients inhérents à la réglementation, c'est-à-dire au « revers de la médaille ».

Pour ce qui est des difficultés communes, un certain nombre de membres de ces professions ont appelé le gouvernement fédéral à consulter leurs organes représentatifs — sur les droits et obligations de chacun — avant de poursuivre les négociations sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC. Dans le même esprit, les consultants en gestion canadiens se heurtent souvent à des obstacles non tarifaires quand ils sont en concurrence pour obtenir des contrats de consultation en gestion dans certains pays, surtout dans les pays en développement. De plus, bien qu'ils jouissent de privilèges d'admission temporaire sur base réciproque aux termes de l'appendice 1603-D-1 de l'ALENA, ils sont souvent stoppés ou détenus à la frontière, pour des raisons qu'ils estiment plutôt frivoles, alors qu'ils travaillent à des projets aux États-Unis pour des clients canadiens.

Pour ce qui est du « revers de la médaille », l'ACCM se plaint entre autres qu'il n'y a actuellement aucun moyen efficace d'empêcher qui que ce soit, « y compris les charlatans — les petites célébrités et les experts douteux — d'accrocher une enseigne, de se prétendre conseiller en gestion et d'offrir ses services ». Cette association et les instituts provinciaux font de leur mieux pour prévenir les clients éventuels des dangers qu'ils courent en faisant appel à ces personnes et pour les encourager à ne recourir qu'à ceux qui peuvent démontrer leurs compétences, leur formation et leur expérience par leur appartenance à l'ACCM. Toutefois, ce n'est qu'une solution partielle, et des clients

continuent de vivre des expériences malheureuses sans aucun recours, si le conseiller n'est pas accrédité.

Les organes professionnels de comptables et d'avocats maîtrisent plus efficacement ces problèmes par la réglementation, c'est-à-dire en imposant des restrictions à leurs membres en matière d'accès à la profession et de conduite. Toutefois, sauf pour les conseillers en gestion qui ont droit à la réciprocité non seulement à l'échelle du pays, mais dans plus de 25 pays étrangers, ces restrictions finissent souvent par supprimer sans qu'on le veuille la concurrence et la mobilité dans le pays. En fait, dernièrement, le Bureau de la concurrence a rendu publique une étude sur la réglementation des professions au Canada (notamment les médecins) qui cite plusieurs cas de réglementation risquant de limiter la concurrence plus que nécessaire. Trouver le juste équilibre entre réglementation et concurrence semblerait donc être au cœur du problème.

4. Réactions

L'ACCM a déployé beaucoup d'efforts afin de permettre à ses membres de faire plus facilement des affaires à l'étranger en accélérant leur admission aux États-Unis pour des activités professionnelles temporaires, en harmonisant la définition de conseiller en gestion prévue dans l'ALENA et l'AGCS avec celle du secteur et en tentant d'égaliser les chances pour l'obtention de contrats à l'étranger.

LES SOINS DE SANTÉ

1. Contribution à l'économie

En 2007, les Canadiens ont dépensé 160 milliards de dollars en soins de santé. Ce segment a contribué au PIB du Canada à hauteur de 76,8 milliards de dollars, soit 6,3 p. 100. En 2007, plus de 1 million de personnes travaillaient dans les soins de santé, dont 80 p. 100 de femmes.

2. Structure

Les soins de santé représentent un ensemble de services allant des soins de courte durée, aux soins à domicile et communautaires, à la santé publique, à la santé mentale et aux services aux familles. Ces soins sont assurés de maintes façons, hôpitaux universitaires, praticiens, etc. Ce sont les gouvernements provinciaux qui financent en général les soins de santé primaires, dont certains sont couverts par des assurances et

des fonds privés. C'est essentiellement le secteur privé qui finance des services comme les soins dentaires et de chiropraticien. Par exemple, sur les 11,3 milliards de dollars dépensés en soins dentaires en 2007, 10,8 milliards provenaient du secteur privé.

3. Défis

L'inaccessibilité des services a été présentée comme le principal problème des services de santé. Dans le domaine financé par le secteur public, l'inaccessibilité et les longs temps d'attente tiennent à la pénurie de professionnels des soins de santé ou au manque d'équipement. Dans les soins de santé privés, comme les soins dentaires, les problèmes d'accessibilité sont généralement attribuables au niveau élevé des frais, certains Canadiens ne pouvant se permettre certains traitements et décidant de s'en passer.

Le vieillissement de la population exercera des pressions supplémentaires sur le système de soins de santé, parce que les personnes âgées ont en général davantage besoin de soins médicaux et parce que les travailleurs de la santé vieillissent eux aussi : 38 p. 100 environ du personnel infirmier ont plus de 50 ans et approchent de l'âge de la retraite, et l'âge moyen des travailleurs de la santé était de 41,9 ans en 2005, soit 2,3 ans de plus que celui de la population active en général. Qui plus est, les professionnels plus jeunes choisissent en général de travailler moins d'heures que leurs aînés, et ceux qui ont de jeunes enfants, surtout les femmes, travaillent souvent des semaines plus courtes. Tout ceci donne à penser que, sauf équipement supplémentaire, grandes avancées technologiques ou pratiques différentes de traitement (rationalisées peut-être), il faudra plus d'une recrue par retraité pour maintenir le même niveau de soins de santé, et ce, sans tenir compte de l'augmentation de la demande due aux tendances démographiques.

Le taux de chômage dans le secteur était de seulement 1,2 p. 100 en 2006, et les employeurs ont déjà du mal à combler les postes vacants; ainsi, le recrutement et le maintien en poste des professionnels de la santé sont déjà critiques dans le secteur. Sauf correctifs, la pénurie de personnel dans les soins de santé risque fort d'empirer.

Les chiropraticiens ont beaucoup de difficulté à être considérés comme faisant partie de la médecine conventionnelle. Même lorsqu'ils ont des droits hospitaliers, leurs patients doivent souvent payer ces soins de leur poche.

4. Réactions

Certaines provinces adoptent des approches novatrices en matière de recrutement en fournissant notamment des bourses en échange desquelles les étudiants s'engagent à travailler pour elles. Le Nunavut offre un programme de soins infirmiers au Nunavut Arctic College, et la stratégie du Nunavut en matière de recrutement et de maintien en poste des infirmières et infirmiers consiste notamment à former davantage d'infirmières inuites.

L'Initiative de maintien en poste du personnel infirmier chevronné mise en place en Ontario encourage les infirmières âgées de 55 ans et plus à continuer de travailler, mais à des postes d'enseignant et de mentor plutôt qu'en première ligne.

Certains dentistes répondent à l'incapacité de certaines personnes à payer leurs soins en offrant des services gratuits de façon informelle.

LE COMMERCE DE DÉTAIL

1. Contribution à l'économie

Les ventes au détail ont totalisé 412 milliards de dollars en 2007, ce qui représente une augmentation de 5,8 p. 100 en un an. La production du commerce de détail, ou sa valeur ajoutée, a été estimée à 72,9 milliards de dollars en 2007, soit 6 p. 100 du PIB. Le commerce de détail employait plus de 1,7 million de Canadiens en 2007, soit 10 p. 100 de la population active occupée. Dans toutes les provinces sauf trois (Île-du-Prince-Édouard, Manitoba et Saskatchewan), il s'agit du plus important employeur.

2. Structure

En 2004, il y avait plus de 227 000 commerces de détail au Canada, dont 41 498 appartenaient à des chaînes (quatre établissements ou plus appartenant à un seul propriétaire). Les franchises sont un autre grand segment, mais il est difficile de les dénombrer⁵. De façon générale, on peut dire qu'il y a au Canada environ six magasins pour 1 000 personnes.

Les secteurs les plus importants du commerce de détail selon le chiffre des ventes sont les suivants : aliments et boissons (22,1 p. 100), véhicules automobiles (22 p. 100), meubles, articles d'ameublement et appareils électroniques (9,1 p. 100), articles de santé et de soins personnels (8,4 p. 100), et vêtements, chaussures et accessoires (8,4 p. 100); à eux cinq, ces groupes de produits représentaient 70 p. 100 des ventes au détail en 2004. Les 80 plus importants détaillants au Canada assuraient plus de 35 p. 100 des ventes au détail non rattachées à l'automobile.

3. Défis

L'appréciation du dollar canadien a fait ressortir de nombreux écarts de prix entre les secteurs canadien et américain du commerce au détail. Bien des Canadiens qui

5 Paul Jacobsen, La structure du commerce de détail au Canada, http://www.ic.gc.ca/epic/site/retra-comde.nsf/fr/h_qn00134f.html, 7 janvier 2007.

habitent près de la frontière canado-américaine décident d'aller faire leurs courses aux États-Unis pour faire des économies. Le nombre de séjours de moins de 24 heures faits par des Canadiens aux États-Unis est passé à 23,4 millions en 2006, tandis que le chiffre comparable, pour les Américains au Canada, est tombé à 13,7 millions. De plus en plus de Canadiens achètent aux États-Unis : le nombre de leurs séjours de moins de 24 heures aux États-Unis a augmenté de 2,6 millions depuis 2002 (il était alors de 20,8 millions), année où le dollar canadien a commencé à s'apprécier.

De façon générale, les détaillants canadiens ont des coûts de main-d'œuvre supérieurs à ceux des détaillants américains. Le fait que les prix au détail soient plus élevés au Canada qu'aux États-Unis tient aussi aux droits d'importation et aux différences d'étiquetage entre les deux pays (anglais ou bilingue; poids et mesures du système impérial et du système métrique) lorsque les produits proviennent des États-Unis.

Le commerce de détail est aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre qui est particulièrement grave en Alberta. Le taux de roulement de la main-d'œuvre est en moyenne de 30 p. 100 dans l'ensemble du Canada, alors qu'il se situe entre 60 et 70 p. 100 dans certaines régions de l'Alberta.

4. Réactions

Le commerce de détail a augmenté la rémunération, qui est passée de 76 p. 100 du salaire moyen de l'industrie en 1999 à 88 p. 100 en 2006. Il investit considérablement dans la formation à l'interne, faisant acquérir aux employés des compétences propres à l'entreprise, mais aussi beaucoup d'autres compétences transférables.

Le secteur collabore avec des universités et collèges à l'élaboration de programmes de certificat pour les carrières dans la vente au détail. Il travaille également avec les collectivités autochtones afin de préparer de la main-d'œuvre en vue d'une carrière dans le commerce au détail.

LA RESTAURATION

1. Contribution à l'économie

En 2006, les services de restauration ont réalisé pour 53 milliards de dollars de ventes, soit 3,8 p. 100 du PIB. Ils emploient directement plus d'un million de personnes, c'est-à-dire 6,3 p. 100 de l'emploi total au Canada, et 240 000 autres emplois en dépendent indirectement : fournisseurs, distributeurs, consultants, etc. On estime aussi que les services de restauration soutiennent 20 p. 100 des emplois en agriculture. Ils devraient afficher, entre 2007 et 2010, une croissance de 0,5 p. 100 après inflation.

2. Structure

Il existe au Canada 63 000 établissements de restauration, dont les deux tiers environ ont des propriétaires et des exploitants locaux. Il semblerait que la période pendant laquelle les employés demeurent en poste est passée de 37,6 à 45,4 semaines entre 1987 et 2007.

3. Défis

Dans les services de restauration, la concurrence est vive, et les marges bénéficiaires sont faibles. Par exemple, la marge bénéficiaire avant impôt de l'exploitant moyen était de 3,8 p. 100 en 2005, contre 8,8 p. 100 pour l'entreprise canadienne moyenne.

La diminution du nombre de touristes étrangers a nui aux services de restauration, tout comme l'augmentation des coûts de l'énergie, de la main-d'œuvre et de l'alimentation, de telle sorte qu'il y avait, en 2007, 1 180 exploitants de moins qu'en 2001.

Le secteur est aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre. Bon nombre de postes sont des emplois de débutant, et 45 p. 100 des employés ont moins de 24 ans. Comme le nombre de jeunes déclinera au Canada dans les années à venir, le secteur s'attend à avoir du mal à combler les postes vacants. Cette difficulté de recrutement est particulièrement grave en Alberta, où des restaurants doivent parfois refuser des clients même s'ils ont des tables libres, faute de serveurs.

4. Réactions

En Alberta, l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires collabore avec d'autres organismes qui s'occupent de tourisme et préconise une augmentation de la formation en tourisme dans les établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire.

VOYAGES ET TOURISME

1. Contribution à l'économie

Le tourisme est un secteur d'activité de 66,9 milliards de dollars au Canada, soit 2,3 p. 100 du PIB. Il y a dans ce secteur 633 000 emplois à temps plein, et un million d'emplois de plus dépendent du tourisme d'une façon ou d'une autre. En 2006, ce secteur d'activité a rapporté des revenus fiscaux de 19,4 milliards de dollars, dont 9,1 milliards de dollars au niveau fédéral.

2. Structure

On dénombre au Canada plus de 200 000 entreprises dans le secteur du tourisme, dont 80 p. 100 sont des PME. On y retrouve des services d'hébergement, des attractions touristiques, des voyagistes, des agents de voyage et des centres d'accueil des visiteurs.

3. Défis

Le Canada a vu diminuer le nombre des touristes étrangers ces dernières années. Environ 28,9 millions de touristes étrangers y sont venus en 2006, en recul par rapport aux 40,9 millions de 2003. Les Américains, qui représentent quelque 90 p. 100 de ces touristes, sont le principal facteur de ce déclin. Le déficit du Canada au chapitre du tourisme est passé de 1,7 milliard de dollars en 2002 à 7,2 milliards en 2006, et il devrait dépasser les 8 milliards en 2007.

Un certain nombre de raisons expliquent la diminution du nombre de touristes américains. L'appréciation du dollar canadien face à la devise américaine est un facteur lourd, mais ont joué également un rôle le prix élevé du carburant, les longues attentes à la frontière, la confusion au sujet des exigences de passeport et une tendance relative à opter pour des destinations plus exotiques.

Le Canada dépense moins que d'autres pays, comme l'Australie, en publicité auprès de clientèles semblables. De plus, la publicité provinciale peut semer la confusion chez les touristes étrangers, qui n'associent pas toujours immédiatement la Nouvelle-Écosse ou l'Alberta, par exemple, à des vacances au Canada.

4. Réactions

L'industrie du tourisme collabore avec le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme pour faire connaître les débouchés que ce secteur d'activité a à offrir à des professionnels compétents.

Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, à Vancouver et Whistler, sont une occasion de faire la promotion du Canada dans le monde, et l'industrie s'efforce de tirer parti de cette possibilité.

L'Association de l'industrie touristique a choisi une nouvelle image de marque : « Canada – Explorez sans fin ».

LES TRANSPORTS

1. Contribution à l'économie

En 2006, l'apport des entreprises de transport commercial au produit intérieur brut (PIB) s'est élevé à 45,8 milliards de dollars ou 4,3 p. 100 du PIB⁶. La plus forte contribution (15,1 milliards de dollars ou 1,4 p. 100 du PIB) provenait du camionnage, suivi du transport ferroviaire (6 milliards de dollars ou 0,6 p. 100 du PIB), du transport aérien (4,7 milliards de dollars ou 0,4 p. 100 du PIB) et du transport urbain (3,2 milliards de dollars ou 0,3 p. 100 du PIB). Les autres segments sont le transport interurbain et rural par autobus, le transport de tourisme et d'agrément, les services postaux et de messagerie ainsi que les activités de soutien des autres moyens de transport comme la manutention des bagages, le pilotage, les opérations portuaires et le chargement et le déchargement des wagons de chemin de fer.

2. Structure

A. Le camionnage

Ce secteur comprend les transporteurs pour compte d'autrui, les transporteurs privés, les propriétaires-exploitants et les entreprises de messagerie. Les recettes qu'il a produites en 2005 sont estimées à 67 milliards de dollars.

En 2005, il y avait plus de 10 000 entreprises de camionnage pour compte d'autrui au Canada, et leurs recettes s'élevaient à 30,4 milliards de dollars. Les 100 premières entreprises de camionnage pour compte d'autrui des États-Unis et du Canada classées selon leurs recettes comptaient en 2005 six entreprises canadiennes : TransForce Income Fund (22^e), Montréal (Québec); Trimac Transportation Services (43^e), Calgary (Alberta); Day and Ross Transportation group (50^e), Hartland (Nouveau-Brunswick); Vitran Corp (60^e), Toronto (Ontario); Contrans Income Fund (73^e), Woodstock (Ontario); Mullen Group Income Fund (95^e), Aldersyde (Alberta).

En 2005, on estimait à 36 000 le nombre de propriétaires-exploitants, qui transportaient principalement leurs propres marchandises. Les services de messagerie et les entreprises de livraison de colis, qui fournissent plusieurs des mêmes services que les transporteurs pour compte d'autrui, exploitaient 2 000 camions, et ont généré cette année-là des recettes estimées à 6,4 milliards de dollars.

6 Tous les chiffres sont présentés en dollars constants de 1997.

B. Le transport ferroviaire

Les recettes des transporteurs ferroviaires se sont chiffrées à 9,8 milliards de dollars en 2005, dont 93 p. 100 environ provenaient des transporteurs de classe 1, à savoir le CN, le CP et Via Rail. Celles des compagnies d'intérêt local se sont élevées à 455 millions de dollars cette même année, ce qui représentait 5 p. 100 de l'ensemble des recettes du secteur.

Via Rail continue de dominer le secteur des services ferroviaires voyageurs interurbains, avec près de 94 p. 100 du total des recettes voyageurs en 2005. Le CN (les anciens services d'Algoma Central Railway), Ontario Northland et le Chemin de fer Quebec North Shore and Labrador (QNS&L) aussi fournissent ce type de service. Parmi les compagnies qui offrent des services saisonniers et touristiques au Canada, il faut mentionner la Great Canadian Railtour Company, l'Alberta Prairie Railway Excursion, White Pass and Yukon, le Train à vapeur Hull-Chelsea–Wakefield et le Prairie Dog Central. La compagnie américaine Amtrak dessert Montréal, Vancouver et Toronto (cette dernière conjointement avec Via Rail).

C. Les transports aériens

Le trafic-voyageurs aériens a enregistré le chiffre record de 68,2 millions en 2006. Avec Jazz assurant à peu près 96 p. 100 de ses vols aériens régionaux, Air Canada a fourni environ 61 p. 100 des vols intérieurs réguliers de l'industrie canadienne du transport aérien et Westjet, près de 29 p. 100.

Bon nombre de transporteurs aériens, notamment Air Canada, Westjet, Canjet, Air Transat, SkyService, Harmony Airways, Zoom Airlines et Sunwing Airlines, assurent des services d'affrètement pour le compte de voyageurs entre le Canada et l'Europe, les États-Unis, les Antilles et d'autres destinations de voyages d'agrément. Des compagnies tout-cargo, notamment Cargojet Canada (Mississauga), Kelowna Flightcraft (Colombie-Britannique) et Morningstar Air Express (Edmonton) assurent le transport de fret aérien pour le compte de la Société canadienne des postes, de compagnies de messagerie, de transitaires, de groupeurs et d'expéditeurs. Le volume de marchandises transportées par des transporteurs aériens canadiens était de 689,3 tonnes métriques en 2005.

3. Défis

Les transports aériens et le camionnage doivent faire face aux mêmes difficultés pour ce qui est de la flambée et du niveau élevé des cours du pétrole ainsi que de la taxe d'accise fédérale de 4 ¢ par litre de carburant aviation et de diesel, mais ils doivent également relever des défis qui leur sont propres.

Les deux segments consomment beaucoup de carburant, le camionnage en consommant à lui seul plus de 16 milliards de litres par an. Les transporteurs routiers ont été en mesure de répercuter une partie de ces hausses des coûts sur leurs clients par la voie de surcharges pour le carburant, mais cela est de plus en plus difficile dans la conjoncture actuelle. C'est pour cette raison que les deux secteurs soutiennent que la taxe d'accise sur le carburant, instaurée dans les années 80 pour contrer le déficit, n'a plus sa raison d'être.

Les compagnies aériennes sont également mécontentes du régime actuel de loyer des aéroports. Chaque année, le gouvernement du Canada prélève entre 200 et 300 millions de dollars à ce titre auprès d'autorités aéroportuaires à but non lucratif. Outre ce loyer, le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien constitue un autre élément de la politique fiscale à revoir. Les transports aériens constatent que, selon le ministère des Finances, les droits pour la sécurité des passagers du transport aérien ont permis d'accumuler un excédent de plus de 80 millions de dollars et que, depuis la création de ce droit en 2002, ce poste affiche des recettes excédentaires de 200 millions de dollars.

La vigueur du dollar canadien et l'essoufflement généralisé de l'économie américaine se sont traduits par une diminution des exportations du Canada vers les États-Unis, ce qui a beaucoup nui au secteur du camionnage dans la plupart des régions du pays.

4. Réactions

Le camionnage et les transports aériens ont recouru à des fusions et consolidations pour se sortir de cette situation au-delà de leur volonté/ressort. Compte tenu du niveau élevé de leurs coûts fixes, de l'étroitesse des marges bénéficiaires et du cours du pétrole brut avoisinant les 100 \$US le baril, les plus importantes compagnies aériennes ont fait preuve de prudence pour assurer leur viabilité en se réinventant face à une nouvelle réalité, le modèle d'affaires des voyages aériens à prix modiques.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

1. Contribution à l'économie

Les technologies de l'information et des communications (TIC) regroupent les télécommunications, la télévision par câble et par satellite, le matériel informatique et les logiciels, et Internet. Le secteur des TIC comprend 32 000 entreprises : services de logiciels et d'informatique (79 p. 100), vente de gros de TIC (11 p. 100) et fabrication des TIC (7 p. 100). En 2006, ce secteur a contribué au PIB à hauteur de 65 milliards de dollars, soit 5,9 p. 100.

Les entreprises des TIC fournissent quelque 600 000 emplois, dont environ les trois quarts dans les services, mais approximativement 500 000 travailleurs des TIC travaillent dans d'autres secteurs de l'économie.

En 2006, les entreprises du secteur des TIC ont consacré 5,7 milliards de dollars à la recherche et au développement (R-D), ce qui représentait 39 p. 100 de toutes les dépenses de l'industrie canadienne en R-D⁷. Ces entreprises figurent en tête de liste pour ces dépenses : en 2006, Nortel Networks a dépensé 2,2 milliards de dollars, suivi de Bell Canada Entreprises, avec 1,4 milliard de dollars (Magna International vient au troisième rang, avec 650 000 \$)⁸. La majeure partie des recherches se fait dans le sous-secteur de la fabrication, mais, en 2006, les entreprises de logiciels et de services de communications ont consacré 2,5 milliards de dollars à la R-D.

2. Structure

Plus de 97 p. 100 des entreprises de TIC sont de taille modeste. D'après Industrie Canada, 81 p. 100 emploient de une à neuf personnes, 14,3 p. 100 ont de 10 à 49 employés, et 2,6 p. 100 entre 50 et 100. Les moyennes et grandes entreprises ne représentent que 2,4 p. 100 du secteur. Environ 120 entreprises ont plus de 500 employés.

Entre 16 et 20 p. 100 des travailleurs des TIC sont autonomes. En 2006, quelque 10 p. 100 de la main-d'œuvre du secteur des TIC était composée de spécialistes ayant étudié à l'étranger et de résidents non permanents.

3. Défis

Le secteur des TIC est aux prises avec une grave pénurie de main-d'œuvre spécialisée. On prévoit qu'en 2008 il y aura 25 000 postes à combler au Canada dans ce secteur, mais seulement 8 000 nouveaux diplômés pour les occuper. La pénurie devrait atteindre les 100 000 travailleurs spécialisés d'ici 2009 et 1 million d'ici 2016⁹. De plus, même si le taux de chômage est faible et la rémunération élevée dans le secteur des TIC, les inscriptions dans les programmes d'études pertinents des universités ont diminué de 11 p. 100 entre 2002 et 2005. Les problèmes se manifestent dès les études secondaires, car trop peu d'élèves s'intéressent aux mathématiques et aux sciences de l'informatique.

7 Industrie Canada, Profil du secteur canadien des TIC. (http://strategis.gc.ca/epic/site/ict-tic.nsf/fr/h_it07229f.html).

8 Chiffres provenant de Research Infosource Inc., *Canada's Top Corporate R&D Performers 2007* (<http://www.researchinfosource.com/2007-top100.pdf>).

9 Branham Group Inc, *Current snapshot of the Canadian ICT Labour Market*, Conseil des technologies de l'information et des communications, Ottawa, mars 2007, p. 3, (http://www.ictc-ctic.ca/uploadedFiles/Labour_Market_Intelligence/Snapshotp.10020Currentp.10020State.pdf).

Le Canada n'a pas un solide régime de lutte contre la contrefaçon. Le taux de piratage des produits Microsoft au Canada est de 33 p. 100, contre 21 p. 100 aux États-Unis.

4. Réactions

Pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre spécialisée au Canada, le secteur des TIC prépare un certain nombre d'initiatives :

- Faire venir des travailleurs qualifiés au Canada au lieu d'exporter le travail, notamment vers l'Inde. Par exemple, Microsoft engage du personnel à l'étranger, provenant surtout d'Inde et de Chine, pour pourvoir les postes dans un nouveau centre de développement de logiciels en Colombie-Britannique. Les procédures d'immigration du Canada et notre qualité de vie constituent actuellement un avantage sous cet angle.
- Une grande insistance sur la formation à l'interne (p. ex. IBM consacre environ 350 millions de dollars par année à la formation à l'interne).
- Microsoft a lancé la « *School of the Future* », avec un établissement à York près de Toronto, pour que les étudiants aient les compétences dont ils auront besoin dans les carrières de demain.
- IBM a lancé « EXCITE », un programme qui vise à intéresser les filles de 12 et 13 ans aux sciences et au génie.
- Microsoft a un programme appelé « *Partners in Learning* » pour former les enseignants de la 6^e à la 12^e année.
- Des programmes d'alternance travail-études, notamment à l'Université de Waterloo.

LA CULTURE

1. Contribution à l'économie

Les services culturels comprennent, par exemple, la radiodiffusion, les arts de la scène, le design, la vente de livres, les revues et journaux, les enregistrements sonores, les partitions musicales, les arts visuels, les festivals et les manifestations sportives. En

2002, l'industrie culturelle a fait une contribution de 39 milliards de dollars au PIB, soit 3,9 p. 100, et employait 597 700 personnes¹⁰. Le sous-secteur des médias écrits est, de loin, celui qui a contribué le plus au PIB du secteur culturel, avec 47 p. 100. Viennent ensuite la radiodiffusion (13 p. 100) et le cinéma (9 p. 100). Pour ce qui est de l'emploi, ce sont encore les médias écrits qui sont le sous-secteur le plus important (158 900), suivis par le cinéma (88 700), la radiodiffusion (55 200), la publicité (48 600), le design (43 700), le secteur patrimonial (35 900), les bibliothèques (24 600) et les arts de la scène (23 700).

En 2004, le Canada a accusé un déficit commercial de 500 millions de dollars dans les services culturels, avec des importations de 3,5 milliards de dollars et des exportations de 3 milliards.

2. Structure

En 2002, 21 p. 100 des personnes oeuvrant dans le secteur culturel étaient des travailleurs autonomes, et les petites entreprises étaient nombreuses. Dans la vente de livres, par exemple, il y a surtout des petites entreprises, et plus de 70 p. 100 des libraires ont un chiffre d'affaires de moins de 1 million de dollars par année. Un grand nombre de ces petites entreprises éprouvent des difficultés, et, depuis 1996, 365 petites librairies ont fermé leurs portes au Canada.

3. Défis

Dans beaucoup de secteurs culturels, la rémunération est relativement faible et, parce qu'ils sont souvent autonomes, il arrive que les travailleurs de ce domaine d'activité ne puissent profiter de l'assurance-emploi. En outre, beaucoup de travailleurs du secteur culturel, comme les comédiens, n'ont pas de revenu stable, et des dispositions fiscales spéciales, comme l'étalement de leur revenu dans le temps, leur seraient utiles.

Depuis 1999, il y a eu diminution des productions télévisuelles canadiennes, de sorte que les comédiens canadiens ont du mal à trouver du travail. On craint dans ce sous-secteur l'acquisition d'entreprises canadiennes de radiodiffusion par des intérêts étrangers.

Les productions d'Hollywood tournées au Canada sont moins nombreuses en raison de l'appréciation du dollar canadien.

Selon des représentants de l'industrie du livre, des libraires non autorisés comme Amazon.com peuvent vendre les livres meilleur marché parce qu'ils ne sont pas assujettis aux mêmes règlements que les libraires ayant un établissement au Canada.

10 Statistique Canada, *Les répercussions du secteur de la culture sur l'économie du Canada* (<http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection-R/Statcan/87-004-XIF/0010387-004-XIF.pdf>).

4. Réactions

Les libraires essaient d'inciter les éditeurs à baisser leurs prix, car ce sont ces derniers qui déterminent les prix qui figurent sur la couverture des livres.

LE JEU

1. Contribution à l'économie

Le jeu légalisé est le plus important segment du secteur du divertissement; il a affiché des recettes de 14,6 milliards de dollars en 2006. Ces recettes sont comparables par leur ampleur aux recettes combinées de la location de films, de la télévision, de la musique et du sport professionnel. Le jeu assure au gouvernement et aux organismes de bienfaisance 8,6 milliards de dollars. Ce secteur emploie 135 000 personnes à temps plein et 130 000 autres de façon indirecte.

2. Structure

Le secteur du jeu regroupe un large éventail d'activités dont font partie les loteries, les casinos, les hippodromes, les machines électroniques (terminaux de loterie vidéo) ainsi que le jeu en ligne. Il existe au Canada 65 casinos, 38 casinos situés dans des hippodromes et hippodromes traditionnels et plus de 250 salles de bingo. L'essor récent de ce secteur est attribuable à l'expansion des casinos et des jeux de hasard électroniques.

3. Défis

Le secteur du jeu doit répondre à des préoccupations d'ordre social associées aux problèmes aigus ou chroniques de jeu. Entre 0,5 et 1,5 p. 100 des joueurs sont des joueurs pathologiques. Les provinces canadiennes dépensent 90 millions de dollars par an pour les traiter.

4. Réactions

Le secteur du jeu reconnaît sa responsabilité pour ce qui est de fournir des moyens sûrs d'aider les joueurs pathologiques, mais il affirme que la chose est floue, car aucun organisme externe ne peut nier le droit de l'individu de prendre ses propres décisions.

CHAPITRE 4

INSTRUMENTS DE POLITIQUE ET OPTIONS

Politiques du secteur des services

Le gouvernement du Canada s'est doté d'une politique industrielle s'appliquant de manière particulière au secteur des services. Cependant, au moyen de divers programmes, il soutient tant le secteur des biens que celui des services au Canada. Un des principaux problèmes du secteur des services soulevé par nombre de témoins est l'indisponibilité générale de données ou, du moins, l'insuffisance de données pour répondre aux besoins des analystes du secteur. La collecte et la diffusion de données sont essentielles aux pouvoirs publics, aux particuliers et aux entreprises des secteurs public et privé quand ils doivent prendre des décisions. Bien que des données soient recueillies et analysées pour un large éventail d'industries du secteur des services, plus de données sur le secteur des services dans son ensemble sont nécessaires pour accroître la compréhension du secteur et permettre une analyse plus poussée de celui-ci. Par conséquent, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada continue d'améliorer la collecte de données de Statistique Canada sur le secteur des services et leur diffusion.

Le Comité a constaté aussi que la contribution du mouvement coopératif passe trop souvent inaperçue dans le secteur des services. L'économie canadienne compte plus de 9 000 coopératives employant plus de 170 000 personnes et disposant de plus de 260 milliards de dollars d'actifs. De plus, 13 millions de Canadiens, soit 40 p. 100 de la population, sont membres d'une coopérative.

On trouve, au Canada, des coopératives dans nombre de sous-secteurs des services comme les services financiers, la vente au détail, le logement, la garde d'enfants, les établissements récréatifs, l'électricité et l'approvisionnement en eau. Malgré cette diversité d'activités économiques, le gouvernement fédéral a confié la responsabilité des coopératives à son Secrétariat des coopératives, qui est rattaché à Agriculture Canada depuis son établissement en 1987. Le Comité s'est interrogé sur le rattachement du Secrétariat à ce ministère, étant donné que le mouvement coopératif est fermement engagé dans le secteur des services. En fait, les représentants des coopératives ont été les premiers à contester cette structure organisationnelle, car ils estiment que celle-ci ne reflète pas correctement la nature diversifiée du mouvement coopératif. Ils ont proposé que le Secrétariat des coopératives soit plutôt rattaché à Industrie Canada. Le Comité est

d'accord. S'il reconnaît l'importance historique des coopératives agricoles au sein du mouvement coopératif au Canada, le Comité n'en pense pas moins que le rattachement du Secrétariat à Agriculture Canada ne reflète pas le caractère diversifié des coopératives au pays. Par conséquent, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada transfère la responsabilité du Secrétariat des coopératives d'Agriculture Canada à Industrie Canada.

Politique du travail

Depuis dix ans, trois facteurs principaux ont façonné la main-d'œuvre du Canada : (1) une demande accrue de compétences en raison des avancées technologiques et de la croissance rapide de « l'économie du savoir »; (2) une population active composée de plus en plus de travailleurs âgés; (3) le recours accru à l'immigration comme source de main-d'œuvre qualifiée. S'ajoute à ces tendances à long terme une transformation structurelle récente qui force une redistribution de la main-d'œuvre d'un secteur d'activité à l'autre (c.-à-d. du secteur manufacturier vers d'autres secteurs producteurs de biens et le secteur des services) et d'une région du pays à l'autre (de l'est et du centre du Canada à l'ouest du Canada).

Les données du recensement de 2006 montrent que 1,3 million de personnes se sont ajoutées à la population active du Canada entre 2001 et 2006. Les données montrent aussi que la population active du Canada vieillit : les personnes âgées de 55 ans ou plus représentaient 15,3 p. 100 de la population active en 2006, contre 11,7 p. 100 en 2001. L'âge médian de la population a dépassé les 40 ans pour la première de l'histoire : l'âge médian s'est établi à 41,2 ans en 2006, alors qu'il était de 39,5 ans en 2001¹¹. L'âge médian est particulièrement élevé chez les agriculteurs, les agents d'immeuble, les administrateurs immobiliers, les chauffeurs d'autobus, les ministres du culte et les cadres supérieurs des secteurs public et privé (voir le tableau 1). Nombre de ces emplois se trouvent dans le secteur des services.

11 Statistique Canada, *L'évolution de la population active au Canada*, Recensement de 2006.

Tableau 1
Professions associées aux âges médians les plus élevés, 2006

Profession	Âge médian en 2001	Âge médian en 006	Niveau d'emploi en 2006	Pourcentage de travailleurs de 55 ans et plus en 2006
Exploitants et gestionnaires d'exploitations agricoles	51,1	51,9	197 800	42,3
Agents et vendeurs en immobilier	49,9	50,7	61 100	36,5
Agents de gestion immobilière	48,9	50,2	42 900	36,1
Ministres du culte	48,8	50,1	29 400	36,3
Conducteurs d'autobus et opérateurs d'autres transports en commun	47,7	50,1	76 700	33,9
Cadres supérieurs (santé, enseignement, services sociaux et communautaires)	47,8	50,0	21 500	29,7
Cadres supérieurs de l'administration publique	48,1	49,7	20 900	25,5
Directeurs d'école et administrateurs	49,8	49,4	28 700	24,3
Cadres supérieurs (biens, services publics, transports, construction)	47,0	48,8	59 800	29,2
Professeurs d'université	48,5	48,7	54 400	31,8

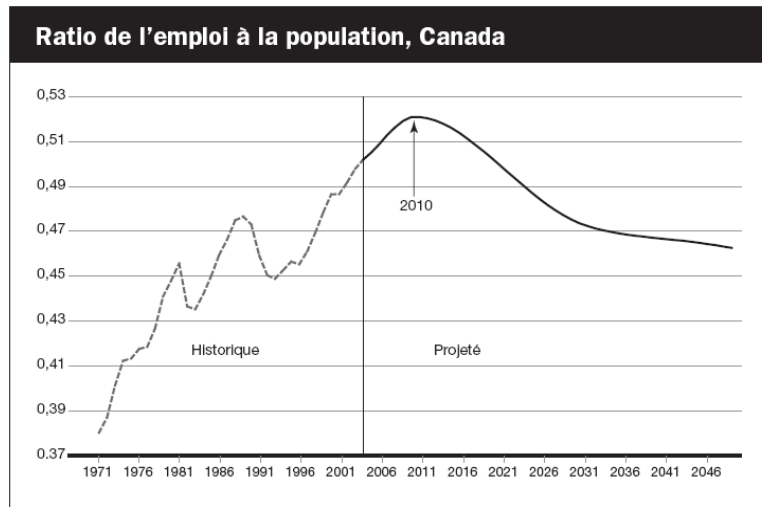
Source : Statistique Canada, *L'évolution de la population active au Canada*, Recensement de 2006, p. 31.

La conjonction des facteurs que sont une population vieillissante, un âge de départ à la retraite plus bas et le nombre moins élevé de jeunes entrant dans la population active s'est traduite par une hausse de la demande de travailleurs qualifiés; en outre, la mobilité internationale des travailleurs a eu pour effet (ou devrait avoir pour effet) des pénuries de travailleurs dans certains secteurs d'activité¹². Toutefois, Finances Canada s'attend à ce que la proportion de la population qui travaille devienne négative en 2010, de plus en plus

12 La population du Canada vieillit en raison d'une période prolongée de fertilité faible et d'une hausse de l'espérance de vie. La fertilité au Canada diminue depuis les années 1960, le taux de fertilité étant de 3,9 enfants par femme en 1956, contre 1,7 actuellement, ce qui est très inférieur au taux de remplacement de 2,1 p. 100. Compte tenu de ce facteur, les naissances ont atteint un sommet en 1990 au Canada, et n'ont cessé de diminuer depuis lors. Les Canadiens vivaient, en moyenne, jusqu'à 80,1 ans en 2005, soit 11 ans de plus de 69,1 ans en 1950-1955. Ces données sont tirées du Projet de recherche sur les politiques de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, qui porte sur le vieillissement de la population et la flexibilité des parcours de vie : Encourager les choix : le vieillissement, l'offre de main-d'oeuvre et les travailleurs âgés, Note d'information, novembre 2005.

de « baby-boomers » prenant leur retraite (voir le graphique 18)¹³. Pour combler ce vide, le Canada se tourne de façon croissante vers l'immigration comme source de travailleurs qualifiés. Selon les données du recensement de 2006, 3,6 millions de membres de la population active étaient nés à l'étranger. Les travailleurs nés à l'étranger représentaient donc plus d'un cinquième (21,2 p. 100) des quelque 17,1 millions de personnes composant la population active totale du Canada en 2006, soit une hausse par rapport au taux de 19,9 p. 100 enregistré en 2001¹⁴.

Graphique 18



Source : Calculs du ministère des Finances

L'appréciation rapide et importante du dollar canadien depuis 2002 a réduit la compétitivité de nombreux fabricants canadiens par rapport à leurs concurrents étrangers. Les entreprises canadiennes ont été forcées de diminuer leur main-d'œuvre et d'investir dans la machinerie et l'outillage pour hausser leur productivité afin de stabiliser leurs niveaux de production et leur compétitivité. Étant donné que les niveaux nationaux de l'emploi ont atteint des sommets sans précédent et que le taux de chômage national est tombé à son niveau le plus bas des temps modernes (c.-à-d. depuis 33 ans), d'autres secteurs des services et de production de biens ont embauché quantité de travailleurs mis à pied par le secteur manufacturier.

La croissance de l'emploi a été inégale dans l'ensemble du pays en raison, notamment, de ce rendement économique inégal des grands secteurs d'activité. Le niveau national de l'emploi s'est élevé, en moyenne, à 16 millions en 2006, soit une hausse de 1,3 million par rapport à 2001. Deux provinces – l'Alberta et la Colombie-Britannique – ont représenté environ le tiers de cette hausse. De plus, le caractère inégal de la croissance d'une région du pays à l'autre a également provoqué de fortes migrations. Selon les

13 Finances Canada, Budget 2005, Annexe 3, Le défi démographique du Canada, p. 332-352.

14 Statistique Canada, *L'évolution de la population active au Canada*, Recensement de 2006, p. 35.

données du recensement, 562 800 travailleurs constituant 3,4 p. 100 de la population active ont migré vers une autre province ou un autre territoire entre 2001 et 2006. C'est dans les trois territoires nordiques, suivis de l'Alberta, que la proportion de la main-d'œuvre composée de travailleurs d'autres provinces ou territoires était la plus élevée.

Pour ce qui concerne uniquement le secteur des services du Canada, le niveau de l'emploi s'est élevé à près de 12,9 millions en 2007 et s'est accru, en moyenne, de 2,4 p. 100 par année entre 2002 et 2007, comptant pour presque 93 p. 100 de l'augmentation totale de l'emploi au Canada entre 2002 et 2007. Nombre d'entreprises du secteur des services font état de difficultés à recruter du personnel et à le conserver, ou prévoient d'en avoir. En fait, ces difficultés s'aggraveront sans doute à mesure que les changements démographiques entraîneront une contraction de la population active.

Le Comité reconnaît que le ralentissement de la croissance économique causé par une pénurie de travailleurs qualifiés peut être atténué ou contré par la prise des mesures suivantes : (1) accroissement du taux de participation à la population active; (2) augmentation de la valeur du travail accompli par chacun des travailleurs; (3) relèvement du niveau des compétences de ceux qui entrent dans la population active.

Dans l'espoir d'abattre certaines des barrières à la réintégration du marché du travail par des groupes en particulier, les travailleurs à faible revenu et les aînés surtout, qui se sont complètement ou partiellement retirés du marché du travail, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada poursuive la réforme des politiques fiscales qui découragent les gens de travailler :

- (1) en élargissant le crédit d'impôt pour revenu d'emploi pour les contribuables à bas revenu;**
- (2) en réduisant le taux de récupération du Supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés et de l'assurance-emploi pour les bénéficiaires qui retournent sur le marché du travail; et**
- (3) en réduisant le taux de l'impôt sur le revenu des particuliers.**

Parmi les groupes qui ne participent pas pleinement à la population active, on compte notamment les nouveaux parents. La plupart des parents au Canada ont recours aux services de garde pour leurs enfants de six mois à cinq ans, et ils sont de plus en plus nombreux à le faire. En 2003, 52 p. 100 des enfants venant de foyers à deux parents, et 64,4 p. 100 des enfants venant de foyers à un seul parent étaient confiés à une personne autre que les parents, soit une augmentation de 42 p. 100 dans le premier cas, et de

39 p. 100, dans le second, par rapport à 1995¹⁵. Le recours aux services de garde variait d'une province à l'autre, l'Alberta étant la province où il était le plus bas, soit (46 p. 100), et le Québec, celle où il était le plus élevé, soit 70 p. 100. Le coût pour les parents varie aussi d'une province à l'autre, d'une moyenne de 205 \$ par mois au Québec à une moyenne de 800 \$ en Ontario. Par conséquent, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à la mise en œuvre de systèmes de garde et d'apprentissage de la petite enfance afin de réduire les obstacles pour les parents, les femmes notamment, qui souhaitent occuper un emploi.

Dans l'espoir d'accroître la valeur du travail accompli par chacun de ceux qui font déjà partie de la population active, le Comité centre son attention d'abord sur les difficultés qu'éprouvent les immigrants de fraîche date au Canada. Il arrive bien trop souvent que des immigrants aient une formation professionnelle, en santé, en génie ou en éducation, par exemple, mais qu'il s'écoule énormément de temps avant que leur qualification professionnelle soit reconnue et qu'ils puissent exercer leur profession au Canada. Pareille situation place le Canada en difficulté au moment où sévit une pénurie de travailleurs hautement qualifiés. Par conséquent, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les organisations professionnelles à la simplification des procédures d'accueil des travailleurs étrangers dans la population active dans le but d'amorcer, voire de finaliser si c'est possible, le processus de reconnaissance des titres de compétence étrangers dans le pays d'origine des travailleurs.

Le Comité tourne maintenant son attention vers d'autres membres de la main-d'œuvre susceptibles d'acquérir des connaissances pour pouvoir remédier aux pénuries à venir de travailleurs qualifiés. La redistribution de la main-d'œuvre nécessitée par la restructuration industrielle et la valeur relativement élevée du dollar canadien a parfois été insuffisante pour répondre à la demande tant sur le plan du nombre de travailleurs que sur celui des compétences en demande, ce qui a empêché certaines entreprises de satisfaire la demande pour leurs services. Afin de remédier à la pénurie de travailleurs qualifiés, les entreprises peuvent accroître les compétences de leurs travailleurs par la formation en cours d'emploi ou en les envoyant suivre des programmes de formation. Les employés possédant de meilleures qualifications peuvent aider leur employeur à former d'autres employés. De plus, ils accroissent leurs possibilités d'emploi à long terme, de sorte qu'ils sont moins susceptibles de devoir toucher de l'assurance-emploi, ne serait-ce que brièvement, dans l'avenir.

15 Statistique Canada, *La garde des enfants : un profil de huit ans*, 5 avril 2006, <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/060405/q060405a.htm>.

Les frais que les entreprises doivent engager pour former des employés ou les pertes qu'elles subissent pendant que certains de leurs employés sont envoyés en formation font que les entreprises, les petites et moyennes surtout, sont souvent incapables d'offrir de la formation à leurs employés. De plus, étant donné que les employés qui ont amélioré leur profil professionnel ont une valeur accrue sur le marché du travail, ils peuvent chercher des emplois mieux payés, notamment dans des secteurs où il y a une pénurie de main-d'œuvre, après avoir terminé leur programme de formation; l'entreprise ayant assuré la formation pourrait, par conséquent, ne pas récupérer son investissement ou n'en récupérer qu'une faible partie. Pour résoudre ce problème, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada accorde des crédits d'impôt ou prenne d'autres mesures d'encouragement pour les entreprises qui fournissent, à leurs frais, des programmes de formation et d'apprentissage à leurs employés.

Politique fiscale

La plupart des témoins ont proposé diverses formes d'allègements fiscaux, qui ne se limitaient pas au secteur des services. Les mesures fiscales proposées visaient le plus souvent à résoudre les problèmes de pénurie de main-d'œuvre existants ou attendus ainsi que les carences dans le domaine de la formation. Le Comité s'est penché sur ces questions dans le chapitre précédent. La deuxième question fiscale la plus controversée, et de loin, soulevée par les témoins concerne les pratiques non efficaces qu'engendrent les deux régimes de taxe de vente (fédérale et provinciale). Certains témoins ont proposé d'autres diminutions de l'impôt sur le revenu des sociétés pour stimuler l'économie. Enfin, un témoin a préconisé l'adoption de dispositions d'étalement du revenu par le gouvernement fédéral afin d'accorder des allègements fiscaux aux particuliers dont le revenu est très variable.

En se penchant sur le régime fiscal du Canada et l'appel du secteur culturel en faveur d'une disposition d'étalement du revenu – semblable peut-être à celle en vigueur durant les années 1970 –, le Comité a examiné d'abord la question de l'équité, suivie des questions fiscales ou budgétaires.

Le régime fiscal fédéral du Canada prélève proportionnellement plus d'impôt sur les tranches de revenu plus élevées. Nombre d'observateurs estiment que le caractère progressif du régime fiscal canadien garantit une juste répartition du fardeau fiscal en fonction de la capacité de payer de chacun, satisfaisant ainsi au principe de « l'équité verticale ». Toutefois, la progressivité de l'impôt fondée sur un revenu annuel a pour effet involontaire qu'il peut arriver qu'un contribuable touchant un revenu annuel variable doive payer plus d'impôt qu'un autre contribuable dont le revenu ne fluctue pas, et ce, même si les deux touchent un revenu identique pendant plusieurs années. Dans ce cas, le principe que des contribuables touchant un revenu de même niveau devraient payer le même

montant d'impôt est violé parce que le régime fiscal est fondé sur le revenu annuel, et le choix du « revenu annuel », par opposition au revenu quotidien, hebdomadaire, mensuel, biennal ou triennal, est simplement affaire de convention ou de commodité. Les préoccupations en matière de convention, de commodité et « d'équité verticale » semblent donc l'emporter sur les préoccupations relatives à « l'équité horizontale » dans le cas des revenus annuels variables dans le régime fiscal annuel progressif du Canada.

En 1973, la *Loi de l'impôt sur le revenu* a été modifiée pour faire place à une disposition générale d'étalement du revenu dont pouvaient se prévaloir les contribuables dont le revenu d'une année d'imposition donnée était de 10 p. 100 plus élevé que leur revenu de l'année précédente et de 20 p. 100 plus élevé que la moyenne de leur revenu annuel des quatre années précédentes¹⁶. Cette disposition générale d'étalement du revenu a été éliminée en 1982 et remplacée par une formule d'étalement du revenu pour tous les contribuables, laquelle a été éliminée progressivement à compter de 1988. Le ministère des Finances a estimé que la disposition générale d'étalement du revenu avait coûté au gouvernement fédéral 350 millions de dollars en recettes perdues pour la seule année civile 1980¹⁷. Si on tient compte de l'inflation et du nombre de déclarations de revenu, les estimations de recettes perdues par le gouvernement fédéral pourraient bien être de quelque 1,5 milliard de dollars pour la seule année civile 2006.

Le Comité croit que le régime fiscal du Canada doit faire preuve d'équité envers les contribuables touchant des revenus variables en leur offrant un traitement semblable à celui accordé aux contribuables touchant des revenus stables. Par conséquent, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada modifie le régime fiscal de manière à permettre aux travailleurs autonomes touchant des revenus hautement variables d'étaler leurs revenus sur plusieurs années.

Le Comité est d'accord aussi avec les témoins qui ont prôné d'autres réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés afin de stimuler l'activité économique et l'augmentation de la productivité. Par conséquent, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada continue de réduire l'impôt sur le revenu des sociétés.

Parlant ensuite de la taxe sur les produits et services du Canada (la TPS), quantité de témoins ont proposé que le gouvernement : (1) harmonise la TPS avec les taxes de

16 La disposition générale d'étalement du revenu est entrée en vigueur progressivement. Ainsi, le nombre d'années antérieures applicable était d'un an en 1973, de deux, en 1974, et de trois, en 1975. En outre, le revenu visé par cette disposition ne devait pas tomber en dessous d'un certain seuil : 1 700 \$ en 1973, montant qui a été indexé sur la hausse du coût de la vie par la suite.

17 Ministère des Finances, « Comptes de dépenses fiscales du gouvernement du Canada », décembre 1980.

vente au détail provinciales; (2) rétablit le remboursement de la TPS aux visiteurs étrangers; (3) supprime la TPS sur les livres.

Le rétablissement du remboursement de la TPS aux visiteurs étrangers vise à accorder une aide financière indirecte au secteur du tourisme, qui a été très durement touché par l'appréciation rapide et marquée du dollar canadien, la montée du prix des carburants, les délais d'attente prolongés aux postes frontière, la confusion entourant les exigences relatives aux passeports et un certain transfert vers des destinations de vacances plus exotiques. Le nombre de visiteurs étrangers au Canada a diminué, passant de 40,9 millions en 2003 à 28,9 millions en 2006. En conséquence, le déficit de la balance commerciale du tourisme a augmenté, passant de 1,7 milliard de dollars en 2002 à 7,2 milliards de dollars en 2006, et on s'attend à ce qu'il s'établisse à plus de 8 milliards de dollars en 2007. Par conséquent, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada rétablisse le remboursement de la taxe sur les produits et services (TPS) pour les visiteurs étrangers et qu'il informe les visiteurs de ce remboursement à leur entrée au Canada.

Enfin, le but de la suppression de la TPS sur les livres consiste à réduire les obstacles financiers à l'alphabétisation. Par conséquent, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada supprime la taxe sur les produits et services (TPS) prélevée sur les livres.

Innovation, propriété intellectuelle et politiques en matière de technologie

L'innovation renforce souvent la capacité du secteur des services du Canada de croître et de soutenir la concurrence mondiale. Qu'il s'agisse de nouveaux procédés résultant de travaux soutenus de R-D, d'éducation ou de formation bonifiées, de règlements améliorés ou de déréglementation, voire d'une nouvelle stratégie de conception et de commercialisation, l'innovation fait des entreprises du secteur des services un meilleur endroit où travailler, tout en accroissant leur efficacité de prestation de services aux Canadiens et leur compétitivité par rapport à leurs concurrents étrangers. Pour que le Canada reste à la fine pointe de la technologie en matière de conception et de mise en œuvre d'innovations dans le secteur des services, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada conçoive une stratégie d'innovation pour le secteur des services.

L'intensité de la R-D industrielle (dépenses par rapport à l'apport de l'industrie au PIB) au Canada est inférieure à la moyenne de l'OCDE, et les entreprises justifient d'un plus faible pourcentage de l'ensemble de la R-D au niveau national que ce n'est le cas

dans les autres pays de l'OCDE. Par conséquent, le gouvernement du Canada soutient la R-D industrielle de plusieurs manières, y compris le Programme d'encouragement fiscal à la recherche scientifique (RS) et au développement expérimental (DE).

Le programme d'encouragement de la RS-DE du Canada compte parmi les plus généreux du monde industrialisé, les entreprises canadiennes ayant obtenu plus de 2,6 milliards de dollars en déductions et crédits en 2005. Les incitatifs fiscaux pour la RS et le DE se présentent sous deux formes : (1) des déductions de l'impôt sur le revenu; (2) des crédits d'impôt à l'investissement (CII) pour la RS et le DE réalisés au Canada. En ce qui concerne les déductions de l'impôt sur le revenu, les dépenses courantes (p. ex., les salaires des employés participant directement à la RS et au DE, le coût des matériaux employés dans la RS et le DE, les frais généraux) et les dépenses en immobilisations servant à l'achat de matériel et d'outillage sont pleinement déductibles dans l'année où elles sont engagées. Les déductions non utilisées peuvent être reportées indéfiniment. Quant au CII, deux taux s'appliquent à la RS et au DE :

- Le taux général de 20 p. 100;
- Un taux majoré, 35 p. 100, pour les plus petites sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) sur leur première tranche de 3 millions de dollars de dépenses admissibles; ce CII est remboursable aux plus petites SPCC au taux de 100 p. 100 des dépenses courantes et de 40 p. 100 des dépenses en immobilisations.

Le CII peut être déduit des impôts fédéraux exigibles par ailleurs. Le CII inutilisé peut être reporté sur les trois années antérieures ou sur les 20 années suivantes.

Le Comité a débattu d'un certain nombre de changements que les témoins ont proposés au Programme d'encouragement fiscal à la recherche scientifique et au développement expérimental, notamment :

- rendre le crédit d'impôt à la RS-DE remboursable;
- exclure le crédit d'impôt à la RS-DE du calcul de l'assiette fiscale;
- offrir une déduction pour la recherche-développement internationale réalisée en collaboration;
- étendre l'application des crédits d'impôt à l'investissement dans la RS-DE pour englober les coûts des demandes de brevet, de la production de prototypes, des essais de produits et d'autres activités antérieures à la commercialisation.

Finances Canada estime que le coût qu'entraînerait l'octroi à toutes les entreprises et pour tous les types de dépenses du remboursement intégral des CII pour la RS et le DE dépendrait du traitement des réserves existantes et des CII inutilisés. Si l'application des réserves de CII aux impôts courants influe sur le remboursement disponible, le coût fiscal de cette mesure devrait se situer, selon les projections, entre 5 et 10 milliards de dollars sur cinq ans.

Finances Canada précise que le coût de l'exclusion des CII pour la RS et le DE de l'assiette fiscale dépendrait de divers critères : la proposition s'appliquerait-elle seulement aux CII fédéraux ou s'appliquerait-elle aussi aux CII provinciaux pour R-D? Le changement apporté aux dépenses admissibles aux fins de la déduction d'impôt s'appliquerait-il aussi aux dépenses admissibles pour les CII? Selon les modalités d'application du changement, le coût fiscal se situe, selon les estimations, entre 1 et 4 milliards de dollars sur cinq ans.

Finances Canada conclut que le coût d'une déduction pour la R-D internationale menée en collaboration dépendrait de la définition de cette activité et du type de déduction proposé. D'après les données de Statistique Canada sur les paiements des industries au titre de la R-D et d'autres services techniques à l'étranger, et en supposant que la déduction serait accordée en tenant compte des dépenses de ces activités dans le calcul des CII, le coût fiscal de la proposition est évalué à 2,2 milliards de dollars sur cinq ans.

Finances Canada n'a présenté au Comité aucune estimation du coût qu'entraînerait l'application du crédit d'impôt aux demandes de brevets, à la production de prototypes, aux essais des produits et à d'autres activités antérieures à la commercialisation, car il n'y avait pas de données facilement disponibles sur l'ampleur des dépenses consacrées à ces activités par les entreprises. Par conséquent, si on laisse de côté la proposition visant à étendre l'application du crédit d'impôt à ces autres activités, le coût fiscal de l'application des mesures proposées plus haut varierait entre 8,2 et 16,2 milliards de dollars sur cinq ans. Cependant, compte tenu de l'ampleur des coûts fiscaux et des avantages encore non quantifiés des modifications proposées (sur les plans social et fiscal), le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada améliore le Programme d'encouragements fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS et DE), pour le rendre plus accessible et plus pertinent aux entreprises canadiennes.

Le Comité a fait une recommandation similaire dans son rapport précédent traitant du secteur manufacturier intitulé *Le secteur manufacturier : des défis qui nous forcent à agir*¹⁸, qui a été bien accueilli par le gouvernement¹⁹. Le Comité attend donc les

18 Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, cinquième rapport, *Le secteur manufacturier : des défis qui nous forcent à agir*, février 2007, <http://cmte.parl.gc.ca/Content/HOC/committee/391/indu/reports/rp2663393/indurp05/indurp02-f.pdf>.

conclusions et la décision finale de ce dernier sur les modifications qui pourraient être apportées au Programme d'encouragements fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental.

Pour certaines innovations, qui résultent souvent de la R-D, le soutien essentiel provient des lois sur la propriété intellectuelle. Ces lois confèrent quantité de droits exclusifs aux auteurs et aux inventeurs pour une période limitée, ce qui leur permet de mieux exploiter leurs œuvres et inventions. Ces droits visent, fondamentalement, à faciliter et à encourager la poursuite de l'innovation (c.-à-d. à augmenter la rentabilité associée à l'innovation en décourageant la mise sur le marché de copies non autorisées qui fassent concurrence à l'original) et le versement de connaissances dans le domaine public dans l'intérêt général (ce qui réduit le recours au secret comme stratégie de recherche du profit et permet à d'autres d'améliorer les innovations). Le droit de propriété intellectuelle est le seul outil industriel qui récompense les efforts des innovateurs en proportion de leurs perspectives commerciales.

Au Canada, les lois et le règlement fédéraux suivants, qui sont administrés par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (à l'exception de la *Loi sur la protection des obtentions végétales*), portent sur la protection de la propriété intellectuelle²⁰.

- *Loi sur les brevets;*
- *Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité);*
- *Loi sur le droit d'auteur;*
- *Loi sur les marques de commerce;*
- *Loi sur les dessins industriels;*
- *Loi sur les topographies des circuits intégrés;*
- *Loi sur la protection des obtentions végétales.*

En ce qui concerne la lutte contre la contrefaçon et le piratage en particulier, les autres lois fédérales pertinentes comprennent la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi sur les douanes* et le *Code criminel*.

19 Ministère des Finances du Canada, Le Plan budgétaire de 2007: Viser un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur, le 19 mars 2007, <http://www.budget.gc.ca/2007/pdf/bp2007e.pdf>.

20 Industrie Canada, Direction de la politique de la propriété intellectuelle, Lois et règlements, http://www.strategis.ic.gc.ca/epic/site/ippd-dppi.nsf/fr/h_ip00007f.html.

La contrefaçon et le piratage touchent le secteur des services de bien des façons, comme la perte de ventes du produit légitime dans le secteur de la vente au détail, la perte de revenus dans le secteur du divertissement à cause du piratage de films et de plus faibles niveaux de R-D. Plus particulièrement, le Comité a appris que, dans certains cas (les produits de Microsoft par exemple), les niveaux de logiciels piratés dépassent 33 p. 100. Le Comité considère que la contrefaçon de produits de marque et le vol de la propriété intellectuelle drainent l'économie canadienne et, dans le cas de certains biens contrefaits, qu'ils représentent une menace pour la santé et la sécurité publiques. Par conséquent, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada applique rigoureusement les lois sur la propriété intellectuelle, la contrefaçon et le piratage.

L'accès à la technologie de l'information la plus récente confère un avantage aux petites entreprises du secteur des services. Qu'elle soit utilisée pour le contrôle des stocks dans le secteur du commerce de détail, les communications dans le secteur financier et celui des assurances, la R-D, les outils d'édition et de publication les plus récents ou dans d'autres industries, la technologie de l'information peut accroître la productivité et réduire les coûts. Toutefois, les investissements dans la technologie de l'information peuvent être coûteux, et leur amortissement peut prendre beaucoup de temps. Par conséquent, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada crée un crédit d'impôt à l'investissement dans la technologie de l'information pour les petites entreprises.

Politiques relatives au commerce intérieur

La mobilité complète de la main-d'œuvre est un facteur important de l'efficacité du marché du travail. L'Accord sur le commerce intérieur (ACI) signé en 1994 exige que les provinces et les territoires éliminent les barrières à la mobilité, comme les exigences de résidence pour l'enregistrement ainsi que les frais et délais inutiles. Il exige également que les gouvernements reconnaissent mutuellement les compétences des travailleurs déjà qualifiés dans d'autres provinces ou territoires; concilient les différences entre les normes professionnelles; mettent en place des mécanismes d'adaptation pour aider les travailleurs à acquérir les compétences dont ils ont besoin en raison des différences entre administrations dans la portée de la pratique professionnelle.

Malgré cet accord, il subsiste des barrières interprovinciales à la mobilité de la main-d'œuvre. On a progressé, mais lentement, dans leur élimination. En septembre 2006, le Comité des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés du commerce intérieur a conclu un accord sur un plan d'action en matière de commerce intérieur. Un élément clé du plan d'action est une stratégie visant à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre de telle façon que, d'ici le 1^{er} avril 2009, les Canadiens puissent travailler partout au Canada sans

aucune entrave à leur mobilité (soit un respect complet des dispositions de l'ACI sur la mobilité de la main-d'œuvre).

Le Comité appuie les accords récemment intervenus entre le Québec et l'Ontario au sujet de la mobilité de la main-d'œuvre de la construction, et entre l'Alberta et la Colombie-Britannique au sujet du commerce, de l'investissement et de la mobilité de la main-d'œuvre. Le Comité croit que la suppression de tous les autres obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada est un bon moyen d'atténuer les pénuries régionales de main-d'œuvre qualifiée et permet en fin de compte une meilleure affectation de la main-d'œuvre à l'intérieur du Canada.

Le Comité a l'intention d'étudier prochainement les barrières interprovinciales à la mobilité de la main-d'œuvre, mais, dans l'intervalle, il recommande :

Que le gouvernement du Canada joue un rôle de chef de file et incite les provinces à supprimer les obstacles au commerce interprovincial, à l'investissement et à la mobilité de la main-d'œuvre.

Politique réglementaire

Les gouvernements font appel aux règlements, en conjonction avec d'autres outils, comme la fiscalité, l'exécution des programmes et les services, ainsi que les normes volontaires, pour atteindre d'importants objectifs de la politique d'intérêt public. La réglementation peut être avantageuse pour les entreprises en créant un environnement où les transactions commerciales peuvent s'effectuer de manière prévisible et conforme à la primauté du droit. La conformité aux règlements peut cependant être coûteuse, en particulier pour les petites entreprises. Le Comité estime que, dans certains cas, la réglementation est excessive ou fait double emploi et, partant, nuit à l'innovation et à la productivité.

Des représentants du secteur du commerce de détail ont donné au Comité un exemple de réglementation excessive qui concerne le mouvement des conteneurs maritimes appartenant à des intérêts étrangers. Contrairement aux États-Unis, la réglementation canadienne (le Tarif des douanes 9801.10.00) requiert que les conteneurs maritimes (étrangers) arrivant au Canada repartent à vide du même port dans les 30 jours sans avoir été rechargés afin de satisfaire à la disposition d'exonération de droits de douane. Le Comité ne sait trop quels objectifs sociaux cette règle est censée viser, mais il est, en revanche, tout à fait conscient des coûts supplémentaires qu'impose aux détaillants une réglementation qui engendre des méthodes de transport et de distribution inefficaces, aussi bien que de ses répercussions néfastes sur l'environnement. Par conséquent, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada étudie et examine la réglementation du mouvement des conteneurs maritimes (c.-à-d. la réglementation du cabotage), y compris la règle voulant que les conteneurs entrés au Canada repartent du même port dans les 30 jours de leur arrivée.

Politique relative à l'infrastructure

Le secteur des services a besoin d'une infrastructure moderne pour assurer le maintien de sa croissance. Cela comprend les transports, les installations d'adduction et d'égout ainsi que les télécommunications. Les secteurs du commerce de détail, de l'alimentation et de la restauration nécessitent une infrastructure de transport pour expédier leurs produits. Les secteurs du voyage et du tourisme ont aussi besoin d'une infrastructure de transport. Les secteurs de la technologie de l'information et des services financiers ne peuvent se passer d'une infrastructure de télécommunications efficace; et le secteur des assurances a attiré l'attention du Comité sur la nécessité de renouveler les installations d'adduction et d'égout afin de réduire le plus possible le risque d'inondations catastrophiques. Par conséquent, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces et les municipalités, accentue ses efforts d'investissement dans l'infrastructure des transports et les réseaux de distribution d'eau et d'égouts.

Politique frontalière nationale

L'agent des douanes ou de l'immigration est souvent le premier Canadien avec qui parle tout visiteur à son entrée au Canada, et le comportement de cet agent donne à l'arrivant une première impression, parfois durable, du Canada. Le Comité reconnaît le professionnalisme des agents des douanes et de l'immigration, leur rôle qui consiste à protéger les Canadiens et la nécessité pour eux de rester constamment vigilants. Dans l'exercice de ces fonctions, les agents des douanes et de l'immigration ont l'occasion rêvée de donner aux visiteurs une première impression favorable du Canada, enrichissant l'expérience des visiteurs, tout en souhaitant la bienvenue aux Canadiens qui reviennent au pays. Par conséquent, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada invite les agents des douanes et de l'immigration à bien accueillir les gens qui entrent au Canada.

Le milieu des affaires du Canada – le secteur du tourisme surtout – se préoccupe vivement des délais observés de façon continue à certains passages frontaliers vers les États-Unis. Le corridor Windsor-Detroit constitue la principale porte d'entrée du Canada aux États-Unis; 28 p. 100 des expéditions de marchandises entre le Canada et les

États-Unis passant par ce corridor. La congestion à ce passage nuit à l'économie canadienne. Par conséquent, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada continue d'investir abondamment dans l'infrastructure afin de réduire les délais aux passages frontaliers canado-américains et à tous les points d'entrée, et veille à ce que les nouvelles règles relatives aux passeports soient mises en œuvre de manière uniforme.

Politique relative au commerce international

Les services représentent certes les trois quarts de l'activité commerciale intérieure, mais ils ne constituent qu'une proportion beaucoup plus faible du commerce international. En 2007, les services comptaient pour seulement 13 p. 100 des exportations et 17 p. 100 des importations. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, par l'entremise de son service de délégués commerciaux dans les missions étrangères, fait la promotion du commerce entre le Canada et ses partenaires internationaux et le favorise. Afin d'exploiter au maximum les possibilités de développement du commerce international dans le secteur des services, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada continue de veiller à ce que le personnel des missions étrangères dispose de l'expertise, des connaissances et des ressources voulues pour promouvoir le secteur des services.

À titre de pays commerçant, le Canada reste engagé envers le commerce multilatéral et son système fondé sur des règles qui sous-tendent les relations avec les 148 autres pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La priorité fondamentale du Canada en matière de commerce demeure l'amélioration du système commercial multilatéral, y compris la conclusion d'un accord fondé sur le « Programme de Doha pour le développement » lancé en novembre 2001. Dans le cadre de son initiative pour la prospérité, le Canada a également négocié des accords de libre-échange bilatéraux avec le Chili, le Costa Rica, les États-Unis et Israël ainsi qu'un accord trilatéral régional avec les États-Unis et le Mexique. En conséquence, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada s'emploie à conclure d'autres accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux globaux avantageux qui comprendraient des obligations concernant le secteur des services.

Comme il le précise dans son énoncé de politique de novembre 2006 intitulé *Ciel bleu : la nouvelle politique du Canada sur le transport aérien international*, le gouvernement du Canada recherchera de manière proactive des possibilités de négocier des accords plus ouverts en matière de transport aérien régulier international qui permettront l'ajout de

services tout-cargo et de transport de passagers en fonction des forces du marché. Plus particulièrement, le Canada veillera à négocier des accords réciproques de type « Ciels ouverts » semblables à celui négocié avec les États-Unis en novembre 2005, s'il juge que cela est dans l'intérêt global du pays. Selon le gouvernement du Canada, un accord de type « Ciels ouverts » traiterait des éléments suivants afférents aux services tout-cargo et de transport de passagers :

- accès libre aux marchés bilatéraux (droits de troisième et quatrième libertés);
- aucune limite quant au nombre de transporteurs autorisés à exploiter des services;
- aucune limite quant à la fréquence de service ou au type d'aéronef autorisé;
- régime de tarification fondé sur le marché pour l'exploitation de services bilatéraux et vers des pays tiers;
- régime ouvert et flexible d'exploitation de services selon la formule de partage de codes;
- services illimités en direction et en provenance de pays tiers (droits de cinquième et sixième libertés);
- droits d'exploitation de services tout-cargo autonomes (droits de septième liberté).

En aucun cas les droits de cabotage ne seront inclus dans l'approche, c'est-à-dire le droit pour un transporteur étranger d'acheminer du trafic intérieur entre des points situés au Canada (droits de huitième et neuvième libertés). Le Comité est d'accord et recommande donc :

Que le gouvernement du Canada s'emploie à conclure d'autres accords « Ciels ouverts » dont profiteront les Canadiens.

Politique culturelle

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi un système de quotas pour réguler la quantité de contenu canadien diffusé à la

radio, à la télévision et sur les chaînes spécialisées, comme le prévoit son mandat qui est énoncé dans la *Loi sur la radiodiffusion*²¹ :

Le système canadien de radiodiffusion devrait :

- (i) servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada,
- (ii) favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne en proposant une très large programmation qui traduise des attitudes, des opinions, des idées, des valeurs et une créativité artistique canadiennes, qui mette en valeur des divertissements faisant appel à des artistes canadiens et qui fournisse de l'information et de l'analyse concernant le Canada et l'étranger considérés d'un point de vue canadien.

Les exigences liées au contenu canadien varient d'un média à l'autre. Ainsi, par exemple, 35 p. 100 de la musique diffusée par les stations de radio commerciales doit être canadienne, et 60 p. 100 des émissions de télévision doivent être canadiennes. Pour être considérée comme contenu canadien, une pièce musicale doit avoir été composée, écrite ou interprétée par un Canadien, ou encore avoir été jouée ou enregistrée au Canada. Pour la programmation télévisuelle, l'évaluation est faite en fonction de la question de savoir si l'équipe de production comprend des créateurs canadiens et en fonction des montants payés à des Canadiens pour produire l'émission.

La *Loi sur investissement Canada* renferme également des lignes directrices régissant le contenu canadien des magazines afin d'assurer « aux Canadiens l'accès à des périodiques qui correspondent à notre mode de vie et à notre culture, qui sont le reflet d'un point de vue visiblement canadien et qui répondent aux besoins d'information des lecteurs canadiens²² ». De façon générale, on examine les investissements étrangers dans les périodiques afin de garantir que ceux-ci renferment un contenu majoritaire d'origine canadienne créé par des écrivains, des journalistes, des illustrateurs ou des photographes canadiens ou du contenu destiné uniquement au marché canadien.

Les sociétés de télécommunications, de câblodiffusion et de télévision par satellite, par ailleurs, sont assujetties aux restrictions touchant la propriété étrangère qui sont énoncées dans la *Loi sur les télécommunications* et la *Loi sur la radiodiffusion*. La propriété directe de pareilles sociétés ne peut dépasser 20 p. 100 du capital-actions de la société. De plus, aux termes du *Règlement de 1984 sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens*, le niveau de participation canadienne minimal dans une société de portefeuille est de 66⅔ p. 100 des actions avec droit de vote. Cela plafonne à 46⅔ p. 100

21 Loi sur la radiodiffusion du Canada, <http://laws.justice.gc.ca/en/ShowFullDoc/cs/B-9.01//fr>.

22 Patrimoine, Examen des investissements du secteur culturel, Contenu canadien dans les périodiques : politique sur les investissements dans le secteur de l'édition des périodiques, http://www.canadianheritage.gc.ca/progs/ac-ca/progs/eiic-csir/period_f.cfm (consulté le 5 décembre 2007).

la participation étrangère dans une entreprise de télécommunications et une entreprise de distribution de radiodiffusion (EDR)²³. Le Comité adhère à ces restrictions et recommande :

Que le gouvernement du Canada accentue ses efforts en vue de l'adoption d'une réglementation qui fasse la promotion de la propriété et du contenu canadiens dans les médias.

Politiques de santé

L'inaccessibilité des services a été désignée comme le principal défi des services de santé. Dans le secteur de la santé financé par l'État, l'inaccessibilité et les temps d'attente prolongés sont attribuables au nombre insuffisant de professionnels de la santé ou au manque de matériel. L'Association médicale canadienne (AMC) estime à 14,8 milliards de dollars le coût cumulatif de l'attente pour un remplacement d'une articulation, une opération de la cataracte, un pontage coronarien et un test d'IRM. L'AMC estime aussi que près de 5 millions de Canadiens n'ont pas de médecin de famille. Le Canada arrive au 24^e rang des pays de l'OCDE pour le nombre de médecins par rapport à la population et devrait compter 26 000 médecins de plus pour atteindre la moyenne de l'OCDE. Dans le secteur des services de santé privés comme les soins dentaires, les problèmes d'accès sont généralement causés par le coût élevé des traitements, certains Canadiens renonçant à se faire traiter du fait qu'ils n'ont tout simplement pas les moyens de se payer des services aussi coûteux.

L'Association canadienne des soins de santé a fait des suggestions intéressantes, et le Comité souscrit à certaines d'entre elles. Par conséquent, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada veuille à ce que les travailleurs de la santé qui fournissent des services aux Premières nations, aux Inuits et aux Métis soient suffisamment sensibilisés à la culture de ces peuples; et

Que le gouvernement du Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à améliorer le taux de conservation des travailleurs de la santé qui fournissent des services aux Premières nations, aux Inuits et aux Métis.

23 Le niveau minimal de 66⅔ p. 100 pour la propriété canadienne signifie qu'une société étrangère détenant 20 p. 100 des actions avec droit de vote d'une société de téléphone canadienne pourrait également détenir 33⅓ p. 100 des actions d'une société détenant le reste (80 p. 100) des actions avec droit de vote de la société canadienne de téléphone. Si on multiplie 33⅓ p. 100 par 80 p. 100 et si on ajoute 20 p. 100, on obtient la limite globale directe et indirecte actuelle de propriété étrangère de 46⅔ p. 100.

CONCLUSION

Deux grandes tendances économiques sont à l'origine des transformations structurelles de l'économie canadienne. Premièrement, cela fait plus de cinquante ans que la demande canadienne de services croît rapidement, en termes absolus et par rapport à la demande de marchandises. Deuxièmement, depuis plus de cinq ans, le boom des produits de base à l'échelle mondiale entraîne une restructuration de l'économie axée sur les ressources naturelles et les services, au détriment de la fabrication. La conjugaison de ces tendances est favorable au Canada : la richesse augmente et l'économie connaît une expansion effrénée depuis 2002. Cette expansion économique touche tout autant le secteur de la production des biens que celui des services, à l'exception des activités sensibles à la valeur du dollar canadien comme le tourisme et la fabrication. L'emploi progresse; la création d'emploi atteint des niveaux spectaculaires, et le taux d'emploi n'a jamais été aussi élevé et le taux de chômage aussi bas depuis 33 ans.

Dans le secteur des services aussi l'activité et l'emploi affichent une croissance robuste et durable. Depuis 2002, le secteur des services enregistre une progression annuelle moyenne supérieure d'un demi-point à celle de l'ensemble de l'économie et il a justifié de près de 70 p. 100 de l'ensemble de l'activité économique au Canada en 2007. L'emploi dans le secteur des services a également crû, de 2,4 p. 100 en moyenne depuis 2002, et il représente maintenant plus de 75 p. 100 du total des emplois au Canada. Le secteur des services a en fait été à l'origine de près de 93 p. 100 de la progression de l'emploi au Canada entre 2002 et 2007.

Tout n'est pas rose cependant. Le secteur des services fait notamment face à des pénuries de main-d'œuvre qui vont s'aggraver à mesure que la population vieillit, que le nombre des retraités augmente et que la population active se contracte. D'après Finances Canada, le rapport emploi-population va devenir négatif en 2010 en raison des départs à la retraite massifs des membres de la génération du baby-boom. Le Comité estime cependant possible d'atténuer, voire de contrer, le ralentissement de la croissance économique induit par la contraction de la population active et une pénurie de main-d'œuvre par l'adoption de mesures visant à : (1) accroître les taux d'activité parmi les gens qui ne sont pas pleinement actifs; (2) augmenter la valeur du travail des actifs; et (3) relever le niveau de compétence des personnes qui entrent pour la première fois sur le marché du travail. Le Comité formule des recommandations pour pallier les pénuries de main-d'œuvre dont les retombées ne se limitent pas au secteur des services.

Certains sous-secteurs des services comme le tourisme, les technologies de l'information et des communications, la culture, les services de santé et le commerce de détail éprouvent des difficultés qui leur sont propres, et le Comité a recommandé à leur égard un certain nombre de mesures fiscales ciblées. Le Comité estime que la mise en œuvre de ses recommandations par le gouvernement du Canada en temps opportun – c'est-à-dire quand la situation budgétaire le permettra – aidera à assurer la croissance et la prospérité du secteur des services.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1 : (p. 45)

Que le gouvernement du Canada continue d'améliorer la collecte de données de Statistique Canada sur le secteur des services et leur diffusion.

RECOMMANDATION 2 : (p. 46)

Que le gouvernement du Canada transfère la responsabilité du Secrétariat des coopératives d'Agriculture Canada à Industrie Canada.

RECOMMANDATION 3 : (p. 49)

Que le gouvernement du Canada poursuive la réforme des politiques fiscales qui découragent les gens de travailler :

- (1) en élargissant le crédit d'impôt pour revenu d'emploi pour les contribuables à bas revenu;**
- (2) en réduisant le taux de récupération du Supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés et de l'assurance-emploi pour les bénéficiaires qui retournent sur le marché du travail; et**
- (3) en réduisant le taux de l'impôt sur le revenu des particuliers.**

RECOMMANDATION 4 : (p. 50)

Que le gouvernement du Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à la mise en œuvre de systèmes de garde et d'apprentissage de la petite enfance afin de réduire les obstacles pour les parents, les femmes notamment, qui souhaitent occuper un emploi.

RECOMMANDATION 5 : (p. 50)

Que le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les organisations professionnelles à la simplification des procédures d'accueil des travailleurs étrangers dans la population active dans le but d'amorcer, voire de finaliser si c'est possible, le processus de reconnaissance des titres de compétence étrangers dans le pays d'origine des travailleurs.

RECOMMANDATION 6 : (p. 51)

Que le gouvernement du Canada accorde des crédits d'impôt ou prenne d'autres mesures d'encouragement pour les entreprises qui fournissent, à leurs frais, des programmes de formation et d'apprentissage à leurs employés.

RECOMMANDATION 7 : (p. 52)

Que le gouvernement du Canada modifie le régime fiscal de manière à permettre aux travailleurs autonomes touchant des revenus hautement variables d'étaler leurs revenus sur plusieurs années.

RECOMMANDATION 8 : (p. 52)

Que le gouvernement du Canada continue de réduire l'impôt sur le revenu des sociétés.

RECOMMANDATION 9 : (p. 53)

Que le gouvernement du Canada rétablisse le remboursement de la taxe sur les produits et services (TPS) pour les visiteurs étrangers et qu'il informe les visiteurs de ce remboursement à leur entrée au Canada.

RECOMMANDATION 10 : (p. 53)

Que le gouvernement du Canada supprime la taxe sur les produits et services (TPS) prélevée sur les livres.

RECOMMANDATION 11 : (p. 53)

Que le gouvernement du Canada conçoive une stratégie d'innovation pour le secteur des services.

RECOMMANDATION 12 : (p. 55)

Que le gouvernement du Canada améliore le Programme d'encouragements fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS et DE), pour le rendre plus accessible et plus pertinent aux entreprises canadiennes.

RECOMMANDATION 13 : (p. 57)

Que le gouvernement du Canada applique rigoureusement les lois sur la propriété intellectuelle, la contrefaçon et le piratage.

RECOMMANDATION 14 : (p. 57)

Que le gouvernement du Canada crée un crédit d'impôt à l'investissement dans la technologie de l'information pour les petites entreprises.

RECOMMANDATION 15 : (p. 58)

Que le gouvernement du Canada joue un rôle de chef de file et incite les provinces à supprimer les obstacles au commerce interprovincial, à l'investissement et à la mobilité de la main-d'œuvre.

RECOMMANDATION 16 : (p. 59)

Que le gouvernement du Canada étudie et examine la réglementation du mouvement des conteneurs maritimes (c.-à-d. la réglementation du cabotage), y compris la règle voulant que les conteneurs entrés au Canada repartent du même port dans les 30 jours de leur arrivée.

RECOMMANDATION 17 : (p. 59)

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces et les municipalités, accentue ses efforts d'investissement dans l'infrastructure des transports et les réseaux de distribution d'eau et d'égouts.

RECOMMANDATION 18 : (p. 59)

Que le gouvernement du Canada invite les agents des douanes et de l'immigration à bien accueillir les gens qui entrent au Canada.

RECOMMANDATION 19 : (p. 60)

Que le gouvernement du Canada continue d'investir abondamment dans l'infrastructure afin de réduire les délais aux passages frontaliers canado-américains et à tous les points d'entrée, et veille à ce que les nouvelles règles relatives aux passeports soient mises en œuvre de manière uniforme.

RECOMMANDATION 20 : (p. 60)

Que le gouvernement du Canada continue de veiller à ce que le personnel des missions étrangères dispose de l'expertise, des connaissances et des ressources voulues pour promouvoir le secteur des services.

RECOMMANDATION 21 : (p. 60)

Que le gouvernement du Canada s'emploie à conclure d'autres accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux globaux avantageux qui comprendraient des obligations concernant le secteur des services.

RECOMMANDATION 22 : (p. 61)

Que le gouvernement du Canada s'emploie à conclure d'autres accords « Ciel ouvert » dont profiteront les Canadiens.

RECOMMANDATION 23 : (p. 63)

Que le gouvernement du Canada accentue ses efforts en vue de l'adoption d'une réglementation qui fasse la promotion de la propriété et du contenu canadiens dans les médias.

RECOMMANDATION 24 : (p. 63)

Que le gouvernement du Canada veille à ce que les travailleurs de la santé qui fournissent des services aux Premières nations, aux Inuits et aux Métis soient suffisamment sensibilisés à la culture de ces peuples; et

RECOMMANDATION 25 : (p. 63)

Que le gouvernement du Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à améliorer le taux de conservation des travailleurs de la santé qui fournissent des services aux Premières nations, aux Inuits et aux Métis.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
<p>Ministère de l'Industrie</p> <p>Janet King, directrice générale, Direction générale des industries de services et des produits de consommation</p> <p>Tom Wright, sous-ministre adjoint, Secteur de l'industrie</p>	2007/11/22	4
<p>Ministère des Finances</p> <p>Colleen Barnes, directeur intérimaire, Division des institutions financières, Direction de la politique du secteur financier</p>		
<p>Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.</p> <p>Yves Millette, vice-président en chef, Affaires du Québec</p> <p>Frank Swedlove, président</p> <p>James Witol, vice-président, Fiscalité et recherche</p>	2007/11/27	5
<p>Association des banquiers canadiens</p> <p>Terry Campbell, vice-président, Politiques</p> <p>Nancy Hughes Anthony, présidente et chef de la direction</p>		
<p>Bureau d'assurance du Canada</p> <p>Mark Yakabuski, président-directeur général</p>		
<p>Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires</p> <p>Ron Reaman, vice-président, Fédéral</p> <p>Joyce Reynolds, première vice-présidente, Affaires gouvernementales</p>	2007/11/29	7
<p>Conseil canadien du commerce de détail</p> <p>Diane Brisebois, présidente et directrice générale</p> <p>Kim Furlong, directeur, Relations gouvernementales</p>		
<p>Association de l'industrie touristique du Canada</p> <p>Christopher Jones, vice-président, Affaires publiques</p> <p>Randy Williams, président-directeur général</p>	2007/12/04	8
<p>Association des hôtels du Canada</p> <p>Anthony Pollard, président</p>		
<p>Association canadienne de la technologie de l'information</p> <p>Bernard Courtois, président et directeur général</p>	2007/12/06	10
<p>IBM Canada</p> <p>Matthew Ivis, directeur des programmes gouvernementaux</p>	2007/12/06	10

Organisations et individus	Date	Réunion
Microsoft Canada Co.		
Marc Seaman, directeur national, Affaires publiques et corporatives		
Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio (ACTRA)	2007/12/11	11
Richard Hardacre, président national		
Campus Stores Canada		
Chris Tabor, membre du conseil		
Canadian Booksellers Association		
Susan Dayus, directrice générale		
Design Exchange		
Samantha S. Sannella, présidente et directrice générale		
Association canadienne des conseillers en management	2007/12/13	13
Bob McCulloch, vice-président		
Heather Osler, présidente et directrice générale		
Conference Board du Canada		
Glen Hodgson, premier vice-président et économiste en chef		
Canadian Co-operative Association	2008/01/29	14
John Anderson, directeur, Relations gouvernementales et politique publique		
Carol Hunter, directrice exécutive		
Coalition canadienne de services		
Shirley-Ann George, directrice générale		
L'hon. Sergio Marchi, président		
Conseil canadien de la coopération		
Brigitte Gagné, directrice générale		
Conseil canadien des chefs d'entreprise		
Sam Boutziouvis, vice-président, Économie et commerce international		
David Stewart-Patterson, vice-président exécutif		
Toronto Association of Business Improvement Areas		
Michael Comstock, vice-président		

Organisations et individus	Date	Réunion
<p>Alliance canadienne du camionnage Graham Cooper, premier vice-président Ron Lennox, vice-président, Commerce et sécurité</p>	2008/01/31	16
<p>Association chaîne d'approvisionnement et logistique Canada Bob Armstrong, président</p>		
<p>Association du transport aérien du Canada Sam Barone, président et directeur général Fred Gaspar, vice-président, Politiques et planification stratégique</p>		
<p>Exportation et développement Canada Stephen Poloz, premier vice-président et économiste en chef, Affaires générales</p>		
<p>Groupe SNC-Lavalin inc. Robert Blackburn, vice-président principal, Gouvernement et institutions de développement international</p>		
<p>Alliance canadienne des technologies avancées Eli Fathi, vice-président, Commercialisation Barry Gander, vice-président exécutif</p>	2008/02/05	17
<p>BIOTECanada Joanne Harack, coprésidente, Comité des relations publiques Cate McCready, vice-présidente, Affaires extérieures</p>		
<p>Organisation de coopération et de développement économiques Dirk Pilat, chef</p>		
<p>Association canadienne de l'immeuble Pierre Beauchamp, chef de la direction Gregory Klump, économiste en chef</p>	2008/02/07	18
<p>Association des comptables généraux accrédités du Canada Carole Presseault, vice-présidente, Affaires gouvernementales et réglementaires</p>		
<p>Canadian Gaming Association Bill Rutsey, président et directeur général Robert Scarpelli, membre et consultant</p>		

Organisations et individus	Date	Réunion
<p>Genworth Financial Canada</p> <p>Francesca Iacurto, vice-présidente, Relations gouvernementales</p> <p>Winsor Macdonell, vice-président et chef du contentieux</p>	2008/02/07	18
<p>Association canadienne des professeures et professeurs d'université</p> <p>James Turk, directeur général</p>	2008/02/12	19
<p>Association canadienne des soins de santé</p> <p>Denise Desautels, directrice, Politiques et communications</p> <p>Pamela Fralick, présidente et directrice générale</p>		
<p>Association chiropratique canadienne</p> <p>Richard Gehrke, président</p> <p>John Tucker, directeur, Analyse des politiques et communications</p>		
<p>Association dentaire canadienne</p> <p>Andrew Jones, directeur, Relations générales et gouvernementales</p> <p>Darryl Smith, président</p>		
<p>Réseau des ingénieurs du Québec</p> <p>Etienne Couture, président</p>		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organisations et individus

Alliance canadienne des technologies avancées

Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires

Association canadienne des soins de santé

Association chiropratique canadienne

Association de l'industrie touristique du Canada

Association des banquiers canadiens

Association des banquiers canadiens

BIOTECanada

Bureau d'assurance du Canada

Canadian Co-operative Association

Canadian Gaming Association

Coalition canadienne de services

Design Exchange

Ministère de l'Industrie

Organisation de coopération et de développement économiques

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([séances n^{os} 4, 5, 7, 8, 10, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 23, 26, 30, 32, 34, 36 et 45](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

James Rajotte, député

Opinion dissidente du Parti conservateur du Canada Le 6 mai 2008

L'automne dernier, les députés du Parti conservateur ont suggéré que le Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie (« le Comité ») entreprenne un examen approfondi du secteur des services au Canada. Tout au long de cette étude, les membres du Comité ont entendu des spécialistes souligner la force de l'économie canadienne et du secteur des services au Canada et formuler des recommandations destinées à améliorer à la fois l'économie et le secteur des services.

Au terme de cette étude, les députés conservateurs sont demeurés convaincus que le secteur des services hautement productif dont dispose le Canada constitue la clé de sa croissance économique actuelle et future. Ils reconnaissent par ailleurs que ce secteur essentiel constitue une manne d'emplois hautement qualifiés et fortement rémunérés.

En outre, les députés conservateurs aimeraient remercier sincèrement les spécialistes ayant participé aux travaux pour l'excellence de leurs présentations et de leurs témoignages devant le Comité. Les recommandations auxquelles le Comité est parvenu sont le fruit de délibérations mûrement réfléchies. Nos députés appuient la majorité des recommandations présentées par le Comité, à l'exception de deux d'entre elles.

Rétablissement du remboursement de la TPS aux visiteurs :

Les députés du gouvernement n'appuient pas cette recommandation visant à rétablir le remboursement de la TPS aux visiteurs, dans la mesure où le gouvernement a remplacé ce programme par un autre programme plus efficace : le Programme d'incitation pour congrès étrangers et voyages organisés (PICEVO).

Le gouvernement du Canada a répondu aux besoins de l'industrie du tourisme dans le budget de 2007, en créant le nouveau PICEVO. Le Programme de remboursement aux visiteurs a été remplacé, étant donné que le mandat de ce programme ne comprenait pas la mise en application d'une norme rigoureuse de reddition de comptes concernant l'utilisation de l'argent des contribuables. De plus, ce programme n'a pas efficacement augmenté ou amélioré l'image du Canada à titre de destination de choix, ce pourquoi il avait été conçu.

Le nouveau PICEVO est plus efficace en matière de promotion du tourisme que le Programme de remboursement aux visiteurs et il utilise mieux l'argent des contribuables. Ce nouveau programme responsable vise à promouvoir le Canada en tant que destination touristique de choix pour les conférences et les voyages organisés.

Industrie Canada et la secrétaire d'État au Tourisme entretiennent un dialogue continu avec les intervenants de l'industrie touristique et l'Agence du revenu du Canada, afin de s'assurer que la mise en œuvre du PICEVO répond aux besoins de l'industrie. Nous sommes encouragés par les réactions positives dont les intervenants nous ont fait part à ce jour.

De plus, notre gouvernement a rempli une importante promesse électorale en réduisant la TPS de 7 % à 5 % au cours de son premier mandat. Contrairement au gouvernement libéral précédent, qui avait promis d'éliminer la TPS mais qui n'a jamais agi, le gouvernement actuel a tenu le principal engagement qu'il avait pris pendant la campagne. La réduction générale de la TPS rend le prix des produits et services au Canada encore plus concurrentiel sur la scène internationale.

Retrait de la TPS sur les livres :

Les députés du gouvernement appuient de tout cœur l'éducation, le développement éducatif ainsi que les programmes et activités d'alphabétisation. Ils croient que l'amélioration de l'alphabétisation et des compétences essentielles est indispensable au développement de l'avantage du savoir du Canada. Ceci dit, nos députés n'appuient pas la recommandation visant à éliminer la TPS sur les livres, dans la mesure où exempter certains articles de la taxe générale sur les produits et services ne représente pas une politique publique valable. Au lieu d'exempter certains produits de la TPS, il serait préférable pour lutter contre l'analphabétisme de s'associer aux provinces, aux territoires et aux organismes qui proposent des activités en ce sens afin de créer des programmes d'alphabétisation efficaces qui aident les Canadiens dans leur vie quotidienne et dans leur milieu de travail.

Bien que la population canadienne soit dans l'ensemble fortement scolarisée et qualifiée, trop de Canadiens ne disposent pas du niveau d'alphabétisation et des compétences essentielles nécessaires pour s'intégrer pleinement au milieu du travail et dans leur vie quotidienne. Nous pouvons atteindre de nombreuses personnes peu alphabétisées et ayant peu de compétences essentielles par l'entremise de programmes d'apprentissage bien conçus et ciblés sur le milieu de travail, en plus des projets déjà en place portant sur l'alphabétisation dans la famille et dans la collectivité.

Pour ce faire, le gouvernement du Canada a créé le Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles (BACE) au printemps 2007, afin de fournir une base de connaissances nationale en matière de pratiques exemplaires, de modèles et de recherche appliquée. De même, le gouvernement a créé une base de connaissances nationale concernant les outils et instruments pratiques qui appuient et renforcent les partenariats visant les programmes d'alphabétisation et de compétences essentielles, afin de soutenir les efforts destinés à faire de la

population du pays la plus scolarisée, la plus qualifiée et la plus souple du monde.

Le gouvernement du Canada investit également dans des programmes efficaces qui améliorent l'alphabétisation. Sous les gouvernements précédents, les taux d'alphabétisation chez les nouveaux Canadiens ont chuté. Le gouvernement actuel compense en ajoutant 28 millions de dollars cette année dans le cadre de l'Initiative des cours de langue de niveau avancé, qui aidera les nouveaux arrivants à intégrer plus rapidement le milieu du travail. De plus, il a engagé 2,6 milliards de dollars sur deux ans pour le Programme d'éducation primaire et secondaire chez les Autochtones. En plus de ces deux programmes, il maintient les programmes d'alphabétisation ou en ajoute de nouveaux, notamment :

- Le Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes (PAAACEA), qui dispose d'un budget de 81 millions de dollars sur deux ans;
- Près de 2,5 millions de dollars destinés à cinq projets d'alphabétisation différents dans l'ensemble du Canada;
- Une somme de 900 000 dollars destinée à l'Initiative sur les compétences essentielles et l'alphabétisation en milieu de travail;
- 73 millions de dollars sur deux ans destinés à l'Initiative en matière de compétences en milieu de travail;
- 1,6 million de dollars destinés à la création d'une base de données nationale sur l'alphabétisation des adultes;
- 1,5 million de dollars destinés au développement de compétences en éducation des adultes dans l'Île-du-Prince-Édouard;
- 63 millions de dollars annuellement pour le Programme des conseils sectoriels, qui s'occupe des questions de compétences et d'alphabétisation en milieu de travail dans des secteurs économiques clés.

De plus, dans un contexte de ressources limitées, il est important d'orienter l'aide à l'alphabétisation vers les établissements d'enseignement, puisque ces établissements sont les mieux placés pour aider les Canadiens qui sont aux prises avec des difficultés d'alphabétisation. C'est pourquoi notre gouvernement offre déjà un remboursement de la TPS sur les livres aux bibliothèques publiques, aux écoles, aux universités, aux collèges publics, aux municipalités, ainsi qu'aux organisations caritatives et organismes sans but lucratif qualifiés. Le coût du remboursement de la TPS sur les livres s'élèvera à environ 25 millions de dollars.

De plus, la réduction de 2 % de la TPS aidera tous les Canadiens, plus spécialement les familles et les personnes à faible revenu, à couvrir les coûts des produits et services liés à l'alphabétisation et à l'éducation. Contrairement au gouvernement libéral précédent, lorsque notre gouvernement conservateur a promis une réduction de la TPS, il était sincère. Comme il l'avait promis, au cours

de son premier mandat, il a ramené la TPS à 5 %. C'est une excellente nouvelle pour l'ensemble des Canadiens.

**Opinion dissidente
du Nouveau Parti démocratique**

**au rapport sur le secteur des services
du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie**

**Respectueusement soumis par :
Peggy Nash, députée**

Introduction

Les membres du Comité de l'industrie se sont penchés sur les principaux défis qui se posent au secteur des services et ont travaillé d'arrache-pied pour s'entendre sur les recommandations à inclure dans le rapport. Certaines propositions ont fait l'unanimité, mais d'autres ont donné lieu à de fortes divergences de point de vue. Nous estimons que certaines recommandations amèneront le Canada vers un tournant fatidique et nuiront irréversiblement et inutilement à notre économie. C'est pourquoi nous avons jugé bon de présenter le présent rapport dissident.

Vue d'ensemble de l'économie : le fossé se creuse

Le portrait exagérément optimiste de l'économie canadienne qui est présenté dans le rapport du Comité va à l'encontre des prévisions de bien des économistes et n'est pas représentatif de la réalité de bon nombre de Canadiens. Si, effectivement, certains secteurs d'activités ont prospéré et connu des pénuries de main-d'œuvre, d'autres par contre, comme les entreprises manufacturières, forestières et touristiques, éprouvent de graves difficultés, en particulier en raison de la longue période de ralentissement économique qui frappe certains secteurs névralgiques de notre économie. Selon les plus récents rapports sur le marché du travail, le taux de chômage atteint ou dépasse 7 p. 100 dans sept grandes agglomérations urbaines.

Le secteur manufacturier est en crise. Au-delà de 350 000 emplois bien rémunérés ont été éliminés depuis 2002. En fait, les emplois disparaissent à un rythme de plus en plus rapide puisque le nombre de pertes d'emplois depuis avril 2007 atteint 112 000. À la place, des emplois peu rémunérés sont créés dans le secteur des services, et le travail autonome, que l'on fait passer pour de la création d'emploi, prend de plus en plus d'ampleur.

Les chiffres les plus révélateurs proviennent d'un récent rapport de Statistique Canada selon lequel au cours des 25 dernières années, l'écart entre les riches et les pauvres s'est creusé au Canada. Si les riches ont accumulé 16 p. 100 plus de richesses, le revenu des Canadiens les plus pauvres a diminué de 20 p. 100. Entre les deux, il y a tous les autres Canadiens qui se retrouvent à devoir travailler plus longtemps et plus fort simplement pour ne pas perdre de terrain¹. Leurs revenus stagnent. Pendant ce temps, les épargnes des particuliers atteignent leur niveau le plus bas et le niveau d'endettement personnel atteint un sommet sans précédent. L'économie canadienne a peut-être progressé, mais bien des Canadiens n'ont pu en profiter.

Le secteur des services au Canada

Le secteur des services au Canada occupe une place de choix dans notre économie en évolution, d'où l'extrême importance des recommandations du Comité visant à en promouvoir et à en soutenir l'essor. Si certains secteurs d'activités, comme la médecine dentaire et les services bancaires d'investissement, comptent un grand nombre de professionnels bien rémunérés, d'autres comme les secteurs de la vente au détail, de la restauration, du tourisme et des services personnels, génèrent

surtout des emplois précaires, peu rémunérés et aux horaires irréguliers. C'est là un énorme défi pour les travailleurs et les entreprises œuvrant dans ces secteurs.

Certains segments clés du secteur des services sont publics. Le NPD croit que nos programmes sociaux et notre infrastructure publique ont besoin d'investissements sûrs et stables pour rattraper des années de négligence. Il ne faut pas que les allègements fiscaux consentis aux sociétés en compromettent le financement. Nous nous inquiétons vivement de ce qu'à la longue, les largesses fiscales finissent par nuire à notre capacité de bien financer les services sociaux et leur infrastructure.

Stratégie fiscale

Le NPD souscrit au principe général selon lequel l'impôt sur le revenu des particuliers doit être juste, équilibré et progressif. Les taux d'imposition des sociétés devraient eux aussi être équilibrés et suffisamment élevés pour contribuer au bien public, sans pour autant avoir d'effet dissuasif sur l'économie. La stratégie fiscale proposée dans le rapport témoigne d'un parti pris beaucoup trop marqué à l'égard de réductions d'impôt généralisées pour les particuliers et les sociétés.

Impôt sur le revenu des particuliers

Une réduction générale comme celle proposée dans le rapport aura pour effet de réduire la facture fiscale de tous les particuliers sans égard à leurs revenus. Ainsi, plutôt que de profiter uniquement aux contribuables à faible revenu, la baisse d'impôt s'appliquera aussi aux contribuables à revenu élevé, qui n'en ont guère besoin, et coûtera cher au Trésor public. De même, la capacité du gouvernement d'investir dans les prestations et les programmes sociaux, dont ces mêmes contribuables à faible revenu sont si nombreux à se prévaloir, s'en trouvera réduite.

Impôt sur le revenu des sociétés

Le gouvernement fédéral a déjà présenté deux budgets comportant de fortes baisses des taux d'imposition des sociétés, après l'adoption de réductions semblables par les gouvernements précédents. Ces mesures réduiront la capacité financière du Canada de 15 milliards de dollars par année d'ici 2012 et feront porter un fardeau plus lourd aux particuliers, puisque l'impôt sur le revenu des particuliers continuera d'augmenter. Ces milliards de dollars d'allègements fiscaux consentis aux sociétés profiteront essentiellement à l'industrie pétrolière et au secteur bancaire, qui sont déjà passablement à l'abri des pressions internationales et n'ont pas besoin de mesures de stimulation. Par ailleurs, peu d'excédents pourront ainsi être dégagés pour relancer des secteurs en déclin, comme le secteur manufacturier.

Plus important encore, ces mesures compromettent notre capacité d'investir dans nos villes et nos programmes sociaux. La Fédération canadienne des municipalités estime entre 60 et 100 milliards de dollars, le déficit actuel du Canada au niveau des infrastructures. Il y a aussi d'autres besoins financiers dans les secteurs de la santé, du logement, de l'éducation, de la garde d'enfant et de l'environnement, qui sont tous essentiels à notre prospérité économique et sociale.

Avec la récession économique qui s'amorce aux États-Unis, les économistes prévoient un nouveau ralentissement au Canada. L'incertitude économique actuelle de même que le besoin de soutien financier de certains secteurs d'activités et la nécessité de remédier au déficit des dépenses sociales sont autant de raisons qui nous incitent à ne pas appuyer les recommandations du rapport portant sur les réductions fiscales.

Pour offrir au secteur des services le meilleur contexte social et économique possible, le gouvernement du Canada doit mettre fin au cycle des réductions fiscales qui mettent en péril la capacité financière du pays. Il doit aussi cesser de flirter avec l'idée de privatiser en bloc les ressources publiques par l'entremise des partenariats publics-privés (PPP), qui ne ferait que compromettre encore davantage notre capacité financière. Si certaines initiatives exigent une collaboration entre les secteurs public et privé, par exemple la commercialisation de nouvelles technologies, il reste que c'est souvent la population qui fait les frais des PPP, sans pour autant en tirer parti puisque les retombées profitent surtout à des intérêts privés.

Commerce interprovincial

Sans avoir vraiment approfondi le sujet, le Comité recommande d'appuyer sans réserve les ententes sur le commerce interprovincial, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre. Le NPD comprend les préoccupations du Comité au sujet des barrières interprovinciales, mais ne peut souscrire à une politique visant à appuyer inconditionnellement l'abolition de *tous* les obstacles au commerce, à l'investissement et à la mobilité de la main-d'œuvre d'une province à l'autre. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne l'Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre conclue par la Colombie-Britannique et l'Alberta, que le Comité appuie inconditionnellement.

Les gouvernements imposent souvent des limites aux investissements privés. Dans certains cas, ils sont motivés par le désir de protéger des services désignés d'importance. Dans d'autres cas, les gouvernements ont recours à des subventions et à des politiques d'approvisionnement pour appuyer le développement économique local.

L'Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre laisse peu de place à l'élaboration de politiques de nature à servir l'intérêt public. Elle impose en effet des restrictions sans précédent aux gouvernements provinciaux concernés et ce, sans tenir compte de l'existence ou non de règles du jeu égales pour les entreprises de l'une ou l'autre province.

Des ententes comme celle-ci privilégient indûment la déréglementation. Il est difficile de concilier les règlements et les normes dans la mesure où le secteur privé a plus souvent tendance à se plaindre des règlements parce qu'ils imposent trop de contraintes — et non parce qu'ils n'en imposent pas assez. Il est également inquiétant de constater que des secteurs comme la santé et l'éducation ne sont pas expressément exclus, et il en va de même pour l'agriculture, le tourisme, les parcs,

la conservation du patrimoine, la protection du consommateur et l'aménagement du territoire.

L'étendue des pouvoirs conférés est particulièrement préoccupante parce que ceux-ci s'accompagnent de mécanismes de règlement des différends à caractère punitif qui peuvent avoir un effet « dissuasif », au sens où les gouvernements hésitent à abolir certaines mesures ou refusent d'en adopter de nouvelles de peur de s'exposer à des contestations en vertu de l'Entente. Le NPD ne peut emboîter le pas et souscrire lui aussi à des ententes interprovinciales d'une aussi vaste portée, qui entravent autant la gestion locale et la prise de décisions en fonction de l'intérêt publicⁱⁱ.

Enfin, en ce qui concerne la réduction des obstacles économiques entre provinces, il nous paraît irréaliste et indésirable que le gouvernement joue un rôle de chef de file à cet égard. Toute entente interprovinciale en la matière doit être dirigée et négociée en grande partie, sinon complètement, par les gouvernements provinciaux et les institutions locales. Le gouvernement fédéral doit s'abstenir de prendre position ou d'assumer un rôle de chef de file sur ces questions sans dûment consulter les provinces au préalable.

Commerce international

Le rapport demande que le gouvernement du Canada mise sur les accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux conclus antérieurement, comme l'ALENA. Cette recommandation tient pour acquis que la libération des échanges bilatéraux et multilatéraux engendra une prospérité durable et réelle et permettra de créer des emplois, mais elle ne tient aucun compte des faits qui trahissent une accentuation des disparités, ni de l'existence de nombreux autres modèles commerciaux qui reposent sur des hypothèses de base et des solutions différentes.

Nous nous inquiétons du peu de transparence et de débat public au sujet de la position du gouvernement canadien dans les pourparlers de Doha, notamment en ce qui concerne l'élargissement de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services), qui pourrait avoir d'énormes conséquences pour les services, qu'il s'agisse de l'éducation postsecondaire ou du secteur de l'énergie, ou encore de l'assurance-maladie ou des jeux de hasard.

L'ALENA et le commerce bilatéral et multilatéral

L'ALENA et le commerce bilatéral et multilatéral

Des rapports récents et de longue date montrent que même si le Canada est partie à l'ALENA, il existe ici une disparité croissante en ce qui concerne la création de la richesse. Les pauvres continuent de s'appauvrir, les riches continuent de s'enrichir et la classe moyenne fait du sur place. Peu importe ce qui peut se dire par ailleurs sur les répercussions de l'ALENA, cet accord a sans contredit réduit la marge de manœuvre dont disposent les gouvernements canadiens pour élaborer des politiques.

Les accords bilatéraux du genre de l'ALENA ont accentué le dumping fiscal, social et écologique; ce qui a entraîné une baisse des impôts, une réduction des programmes sociaux et un affaiblissement des normes environnementales, les exigences des investisseurs l'emportant toujours sur le développement social, les droits des travailleurs et les impératifs environnementaux.

Dans le cadre de l'ALENA, le gouvernement du Canada a concédé aux États-Unis un accès privilégié à nos ressources pétrolières et gazières, hydriques et forestières stratégiques en échange d'un mécanisme contraignant de règlement des différends qui ne fonctionne pas, comme la crise du bois d'œuvre l'a démontré.

Étant donné les nombreux problèmes et sujets de préoccupation qui persistent quant aux répercussions de traités comme l'ALENA sur l'environnement et les normes du travail, on doit se garder d'appuyer aveuglément de futures ententes semblables.

Une politique commerciale équilibrée

Le NPD croit que toute stratégie commerciale canadienne doit faire une place à tout le monde et ne pas céder le contrôle des éléments de notre politique d'expansion industrielle et de notre politique énergétique grâce auxquels les objectifs du marché demeurent compatibles avec l'intérêt public. Toute politique commerciale canadienne doit concilier les besoins des entreprises et ceux des citoyens et de la société civile du Canada et être assortie des politiques complémentaires voulues pour assurer les investissements publics requis dans la santé, l'éducation et les infrastructuresⁱⁱⁱ.

La culture et les arts

Le NPD se réjouit de voir que le Comité a formulé des recommandations qui profiteront directement à nos artistes et à nos entreprises culturelles.

Les néo-démocrates militent depuis un moment déjà en faveur d'un étalement de l'impôt, en particulier pour les artistes. Les professionnels œuvrant dans le secteur culturel sont considérablement désavantagés du point de vue fiscal. Leurs revenus fluctuent beaucoup d'une année à l'autre. Dans les années fastes, les artistes paient davantage d'impôt parce que leur revenu correspond à la tranche supérieure d'imposition, de sorte qu'ils n'ont guère la possibilité d'économiser en vue des années moins fastes. Plus important encore, il y a là une question d'équité fiscale puisque bon nombre d'artistes finissent par payer plus d'impôt que quelqu'un qui a gagné globalement le même revenu au cours pendant la même période.

Nous sommes également favorables à l'adoption de règlements pour favoriser le contenu canadien et la propriété canadienne dans le secteur des médias. Le Canada est bombardé quotidiennement de productions en provenance des États-Unis, qui sont le plus important et le plus efficace exportateur de contenu culturel au monde. Les travailleurs culturels canadiens sont grandement désavantagés face à la concurrence américaine et il importe d'adopter de tels règlements pour contribuer

au développement d'une identité canadienne distincte et d'un secteur culturel fort et en assurer la protection.

Le Canada compte beaucoup d'entreprises de création qui connaissent du succès ici et à l'étranger. Trop souvent encore toutefois, nous n'arrivons pas à nous doter d'un plan stratégique assorti d'un solide financement et de mesures de distribution énergiques pour protéger nos produits culturels, et un trop grand nombre de nos artistes vivent dans la pauvreté.

Pénurie de main-d'œuvre

Certains représentants de l'industrie ont parlé de problèmes de pénurie de main-d'œuvre, en particulier dans l'Ouest. Suivant leur raisonnement, il serait plus facile aux aînés de retourner sur le marché du travail si les pénalités auxquelles ils s'exposent, comme la disposition de récupération du SRG, étaient assouplies. Nous ne nous opposons pas à ce que les aînés travaillent, si tel est leur choix. Toutefois, le Canada s'est doté d'un solide système de revenu de retraite pour les aînés qu'il faudrait plutôt chercher à améliorer. Les attentes entretenues concernant la réintégration du marché du travail par les aînés peuvent compromettre la solidité de ce système de revenu de retraite et il faut éviter cela.

Certains ont également proposé d'élargir la portée des programmes de travailleurs temporaires. Le Canada a besoin de l'immigration pour que son économie continue à prospérer. Notre société multiculturelle repose sur des gens qui viennent au Canada parce qu'on leur reconnaît le droit, non seulement de travailler, mais aussi de s'établir. Les gens réussissent mieux lorsqu'ils vivent avec leur famille et au sein d'une collectivité. C'est pourquoi, en plus de faire concurrence aux autres pays pour attirer des immigrants qualifiés, le programme de parrainage de parent a beaucoup contribué à attirer de nouveaux arrivants au Canada. Les travailleurs temporaires sont isolés et souvent exploités. Cette voie ne doit pas être celle empruntée à l'avenir par le Canada.

Une bonne façon d'aider à remédier à la pénurie de main-d'œuvre consiste à offrir aux familles de solides mesures d'appui, comme des services de garde, des horaires flexibles et des avantages pour inciter un plus grand nombre de femmes à entrer sur le marché du travail. Le Québec est la province qui offre le plus de services d'appui à la famille et c'est aussi celle où la participation des femmes au marché du travail est la plus élevée.

Conclusion

Notre étude du secteur des services nous a donné l'occasion de bien mesurer l'ampleur du secteur des services et son importante contribution au Canada et dans le monde.

Elle ne doit pas servir de prétexte à l'établissement d'une liste de souhaits concernant la diminution de l'impôt des sociétés, la libéralisation des échanges et la main-d'œuvre à bon marché.

C'est une occasion pour le Canada de remédier à certaines des lacunes du secteur des services au moyen de mesures très précises. Nous espérons que le présent rapport du Comité et notre rapport dissident pourront contribuer au succès du secteur des services au Canada.

ⁱ Statistique Canada, « Recensement de 2006 : Gains, revenus et coûts d'habitation ».

ⁱⁱ Centre canadien de politiques alternatives, « Asking for Trouble: The Trade, Investment and Labour Mobility Agreement », février 2007, http://www.policyalternatives.ca/documents/BC_Office_Pubs/bc_2007/bc_ab_tilma_summary.pdf.

ⁱⁱⁱ Peter Julian, Huitième rapport du Comité permanent du commerce international, Opinion dissidente du Nouveau Parti démocratique, mars 2007.